

ÉDITION 2012



WALLIS
ET FUTUNA

**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Wallis-et-
Futuna

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
Wallis-et-Futuna en bref	12
CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	16
1. Situation géographique	16
2. Climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
1. L'origine du peuplement	17
2. Les premiers contacts avec les européens	18
3. Du protectorat au statut actuel	18
Section 3 - Le cadre institutionnel	19
1. Le statut de 1961	19
2. Les institutions et leurs compétences	19
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE	23
Section 1 - La population	24
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	25
1. Les comptes économiques	25
2. L'emploi et le chômage	26
3. Les revenus et salaires	29
4. Les prix	30
5. Le commerce extérieur	33
Section 3 - Les politiques et finances publiques	36
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	36
2. Le régime fiscal	38
3. Les finances publiques locales	41

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITE	45
Section 1 - Aperçu général des secteurs	46
Section 2 - L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche	47
1. Panorama du secteur	47
2. Les productions végétales et la forêt	47
3. L'élevage	48
4. La pêche	48
5. L'enseignement agricole	49
6. La CCIMA	49
Section 3 - L'artisanat	50
1. L'artisanat de production	50
2. L'artisanat traditionnel	50
Section 4 - L'énergie et l'eau	52
1. L'énergie électrique	52
2. L'eau	54
3. Les hydrocarbures	55
Section 5 - L'environnement	57
1. Récifs coralliens et espace maritime	57
2. La gestion des déchets	57
3. Les énergies renouvelables	57
Section 6 - Le bâtiment et les travaux publics	58
1. Panorama du secteur	58
2. La commande publique	58
Section 7 - Le commerce	60
Section 8 - L'hôtellerie-restauration et le tourisme	61
1. Panorama du secteur	61
2. Le tourisme	61
Section 9 - Les transports	62
1. Panorama du secteur	62
2. Le transport maritime	62
3. Le transport aérien	63
4. Les transports terrestres	65

Section 10 - Les services marchands (hors activités financières)	66
1. Panorama du secteur	66
2. Le Service des Postes et Télécommunications	67
Section 11 - Les services non marchands	68
1. Panorama du secteur	68
2. L'éducation	68
3. Les services de santé	71
4. La protection sociale	73
ENCADRE : Eclairage sur Futuna	75
CHAPITRE IV - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	77
Section 1 - La structure du système bancaire	78
1. Les faits marquants de l'exercice	78
2. L'organisation du système bancaire	83
3. La densité du système bancaire	86
4. Les moyens de paiement	88
5. L'activité des fonds de garantie	90
Section 2 - Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire	92
1. Les taux d'intérêt	92
2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque	96
3. Les tarifs bancaires aux particuliers	98
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	99
1. Les avoirs financiers des agents économiques	99
2. Les crédits à la clientèle	102
3. La circulation fiduciaire	104
4. La masse monétaire (M3) et ses contreparties	105
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	107
Perspectives	109
Annexes	111
Annexe 1 : Statistiques économiques	112
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	119
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011	122
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	125
Annexe 5 : Liste des publications	127

Avant-propos

Dans un contexte international et national affecté par la crise financière, l'activité économique du Territoire s'est maintenue en 2011 à un bon niveau. Les secteurs du BTP et du commerce, alimentés respectivement par la commande publique et une consommation des ménages bien orientées, constituent les éléments moteurs de l'économie locale.

La commande publique a stimulé le BTP, à travers des marchés importants et structurants passés dès 2010 ou en cours d'année ; le secteur privé, à un niveau moindre, a contribué à l'activité. Le secteur du commerce est demeuré dynamique même si des problèmes d'approvisionnement ont marqué certaines des périodes. Les importations atteignent 6,2 milliards de F CFP en augmentation de près de 10 % par rapport à fin 2010. La hausse des prix est toutefois élevée avec une variation annuelle de +4 %, impactée par l'augmentation des hydrocarbures et la dépréciation de l'Euro dans la zone.

L'activité bancaire est marquée par une reprise, pour la première fois depuis 2008, de l'encours des crédits accordés par les établissements intervenant sur la place ainsi que par une progression des dépôts. Les indicateurs de vulnérabilité des ménages sont néanmoins mal orientés avec une accélération du nombre des incidents de paiement par rapport à l'an dernier.

Sur le plan social, l'année 2011 restera empreinte par une mobilisation autour du coût de l'énergie produite par la société de distribution d'eau et d'électricité (EEWF) et par des actions au regard de la vie chère. Ces dernières ont abouti, dans le cadre d'un accord, à la mise en place, fin 2011 et début 2012, de structures pour une analyse et une réflexion en vue d'améliorer la situation.

En lien avec l'évolution de la situation économique du Territoire la masse monétaire augmente de 15 % par rapport à fin 2010 grâce à la progression des dépôts à vue. Au sein de cet agrégat, la circulation fiduciaire demeure relativement stable par rapport à l'année précédente.

L'IEOM, dans son rôle d'observatoire économique et financier, s'est attaché à renforcer sa capacité d'analyse, et à travers ses publications, à apporter aux décideurs les éléments d'information utiles à la mise en œuvre d'une politique de développement adaptée pour le Territoire. Il poursuit parallèlement, de manière active, outre ses missions de banque centrale, les missions de service public et d'intérêt général qui lui sont dévolues.



Guy DELAMAIRE

Synthèse

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

Conjoncture économique de Wallis-et-Futuna

L'activité économique demeure soutenue en 2011, après une année 2010 placée sous le signe de la reprise, même si le climat social a été affecté par des inquiétudes liées à la cherté de la vie. La commande publique, qui bénéficie en particulier aux entreprises du BTP, est conséquente, grâce au démarrage de chantiers d'envergure structurants. L'investissement des entreprises est bien orienté et la consommation des ménages demeure globalement soutenue malgré une hausse prononcée des prix. Les transferts de l'État vers le Territoire restent importants et contribuent très fortement à cette bonne orientation de l'économie locale.

Une activité économique globalement bien orientée

Hausse des prix

L'indice des prix à la consommation s'accroît de 4,0 % en glissement annuel à fin décembre. Ce renchérissement des prix est dû pour l'essentiel à l'augmentation des prix de l'énergie (+10,8 %) en raison de la hausse des cours mondiaux du pétrole. Le second contributeur à la hausse est le poste des produits alimentaires (+3,8 %).

Les effectifs salariés demeurent stables

2 031 salariés sont déclarés localement au 31 juin 2011, contre 2 020 à la même période l'année précédente. Le secteur public concentre 59 % de l'emploi salarié et ses effectifs restent stables au cours de la période.

Un niveau d'importations élevé

Les importations de l'archipel s'élèvent à 6,2 milliards de F CFP, en progression de près de 10 % par rapport à 2010. Toutes les catégories de produits sont à la hausse, à l'exception des produits agricoles et alimentaires (-5 %). Ce sont les biens de consommation et les produits énergétiques qui contribuent le plus significativement à l'accroissement des importations. En 2011, 45 tonnes de produits de la mer ont été exportées.

Une consommation des ménages soutenue

La consommation des ménages, qui s'était redressée en 2010, reste bien orientée. Les importations de biens de consommation progressent de 39 % par rapport à 2010, atteignant presque 1 milliard de F CFP. Elles sont tirées par une progression des importations de biens d'équipement du foyer (+41 % sur un an). De plus, les ventes de véhicules de tourisme reprennent, avec 76 nouvelles immatriculations au cours de l'année contre 53 en 2010.

Le secteur du BTP pilier de la croissance

Le secteur du BTP est dynamique en 2011, grâce à la commande publique. La plupart des infrastructures scolaires inscrites dans le IX^e FED (Fonds européen de développement) ont été achevées. Des chantiers importants ont pris le relais avec le démarrage des travaux de rénovation du lycée d'État pour un montant de 305 millions de F CFP, la construction de la salle omnisports de Kafika (535 millions de F CFP) et les travaux pour l'amélioration de la production d'eau potable (245 millions de F CFP) à Wallis et à Futuna.

Un budget du territoire limité

Les recettes fiscales du Territoire demeurent fortement corrélées au niveau des importations en l'absence d'impôts sur le revenu et sur les bénéfices des sociétés. L'investissement représente, en 2011, moins de 10 % des dépenses du budget. Les principaux projets d'infrastructures sont intégrés dans les contrats pluriannuels : contrats de développement et Fonds européens de développement. Ainsi l'État a engagé 5 milliards de F CFP au titre du contrat de développement 2012-2016. En 2011, l'État a versé 12,4 milliards de F CFP, dont la moitié est affectée aux règlements des salaires des fonctionnaires détachés sur le Territoire.

Dettes de l'Agence de santé

La dette de l'Agence de santé auprès de la Nouvelle-Calédonie s'élève, en 2011, à 1,7 milliard de F CFP et constitue un sujet de préoccupation. L'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de favoriser le règlement de la dette et d'augmenter sa dotation annuelle.

Reprise de l'activité bancaire

Dans ce contexte économique favorable, les indicateurs de conjoncture monétaire et financière sont bien orientés avec une hausse des dépôts, des concours bancaires et le recul du taux de créances douteuses.

Progression de la masse monétaire

La masse monétaire M3 s'établit à 7,8 milliards de F CFP fin 2011, en hausse de 14,9 % sur l'année, grâce à la progression des dépôts à vue au dernier trimestre de l'année (+29,0 % au dernier trimestre et +23,2 % sur un an).

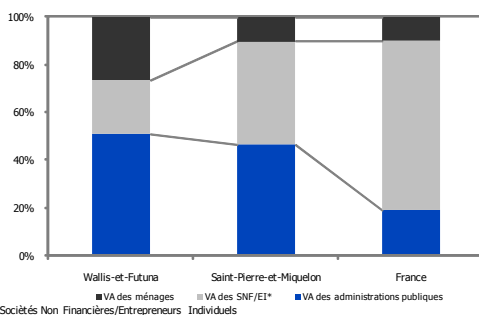
Reprise du financement bancaire et amélioration des risques

L'encours des crédits accordés par l'ensemble des établissements bancaires intervenant à Wallis-et-Futuna marque une reprise pour la première fois depuis 2008. À fin décembre 2011, l'encours des crédits bancaires progresse de 3,0 % alors qu'il avait reculé de 13,5 % en 2010. Cette amélioration est due à de nouveaux octrois par les établissements de crédits locaux principalement au cours du second semestre de l'année. Les établissements locaux représentent dès lors 53 % des crédits bancaires accordés sur la place contre 44 % au 31 décembre 2010. L'encours des crédits aux entreprises progresse de 4,1 % sur un an, à 1,1 milliard de F CFP. Celui des ménages augmente de 8,1 %, à 1,3 milliard de F CFP.

Au terme de l'année 2011, les créances douteuses recensées sur le Territoire ont fortement diminué et s'élèvent à 547 millions de F CFP. Le taux de créances douteuses a baissé de 6,2 points et se situe à 16,2 %, soit le niveau le plus bas depuis septembre 2008, en raison de l'apurement du portefeuille d'un établissement de crédit.

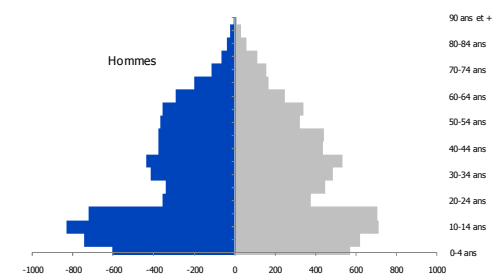
Wallis-et-Futuna en bref

Répartition de la valeur ajoutée en 2005



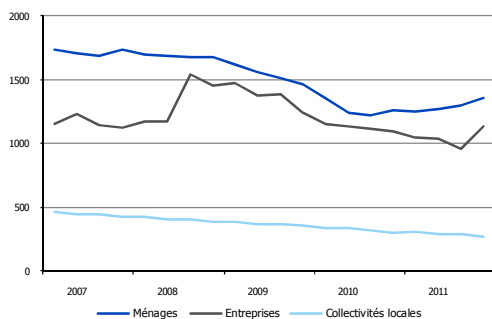
Source : IEDOM, INSEE

Pyramide des âges de Wallis-et-Futuna en 2008



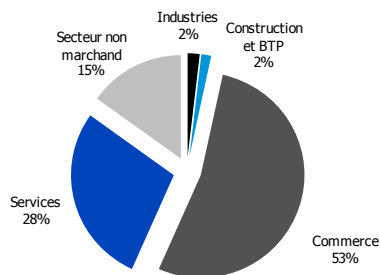
Source : STISEE

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2011



Source : IEDOM

Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2011 (en %)



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2003	2011	Métropole 2011
Population			
Population totale (en milliers)	14,9	12,5 ²	63 460
Taux de croissance de la population (%) ¹	0,8	-2,1	0,5
Taux de natalité (‰) ¹	19,4	16,0	12,5
Solde migratoire (‰) ¹	-7,1	-31,8	1,2
Taux de réussite au Bac (%)	-	83,1	85,6
Espérance de vie à la naissance ¹	74,3	74,3	81
Environnement			
Superficie totale (km ²)	142	142	549 087
Surfaces cultivées (% surface totale)	9,5 ³	-	49,7
Economie			
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	-	0,15 ⁴	1932,8
PIB/habitant (en euros)	-	10,1 ⁴	29,7
Consommation électrique (kWh/hab/an)	985	1 331	6 847
Evolution moyenne des prix (%)	1,5	4,0	2,5
Indicateurs sectoriels			
Importations en valeur (en millions de F CFP)	5 756	6 229	-
Consommation d'hydrocarbures (en milliers de litres)	10 331	10 832	-
Nombre de lignes téléphoniques	1 683	3 173	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 774	4 033	2 329
Nombre d'habitants par guichet automatique	14 944	12 529	1 170
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,47	0,61	3,5
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	5 386	5 668	-
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	1 450	1 504	-
Taux de créances douteuses (%)	6,6	16,2	-

¹recensements 2003 et 2008

²estimation IEOM

³recensement général agricole de 2001

⁴données de 2005



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation géographique

Les îles Wallis-et-Futuna se situent dans le Pacifique Sud. L'archipel est réparti en 2 groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. À égale distance des îles Fidji et Samoa, entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, Wallis-et-Futuna est le Territoire français le plus éloigné de la métropole (22 000 km).

D'une superficie de 77,9 km², l'île de Wallis est la plus grande. Il s'agit d'une terre basse, dont le point le plus élevé, le Mont Lulu, culmine à 151 m d'altitude. Elle est bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire.

À 230 km au sud-ouest de Wallis, Futuna et Alofi, dénommées également îles Horn, sont deux îles, montagneuses aux côtes très découpées, et difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le Mont Puke pour Futuna (524 mètres) et le mont Kolofau pour Alofi (417 mètres).

Futuna (46,3 km²) est une île sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin d'Alofi (17,8 km²), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km. En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière. À Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

2. Climat

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. Le taux d'hygrométrie varie entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 250 mm. Le mois d'octobre est en général le plus pluvieux et le mois d'août le plus sec.

L'année 2011 a subi l'influence du phénomène météorologique « la Niña » :

- la saison chaude de novembre 2010 à avril 2011, a ainsi connu des températures inférieures à celles de la saison fraîche. Les précipitations, elles, sont excédentaires (+10 %) par rapport à la moyenne observée habituellement en cette saison en raison notamment du niveau record atteint en janvier 2011 (783 mm).
- La saison fraîche de mai à septembre 2011, a été plus chaude et un peu moins ventilée que d'habitude. Elle a surtout été marquée par des déficits hydriques importants : -40 % par rapport aux normales saisonnières. Le mois de septembre 2011 a été particulièrement sec avec 16 mm au lieu des 221 mm habituellement mesurés.

Globalement, 2011 aura été une année plus chaude et sèche que la moyenne annuelle. Selon Météo-France et en accord avec les autres services météorologiques régionaux, le risque cyclonique sur l'archipel est « faible à modéré ».

Section 2

Repères historiques

Dates clés de l'histoire de Wallis-et-Futuna

28/04/1616	Découverte de Futuna et Alofi par Willem Southen et Jacob Le Maire
16/08/1767	Découverte d'Uvea par Samuel Wallis
01/11/1837	Implantation du Père Bataillon à Wallis
08/11/1837	Implantation du Père Pierre-Chanel à Futuna
28/04/1841	Martyr du R.P Pierre-Chanel à Poi (Futuna)
05/04/1842	Première demande de Protectorat émanant du Roi de Wallis
19/11/1886	Nouvelle demande de Protectorat de la Reine Amelia
05/04/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Wallis
29/11/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Futuna
05/03/1888	Rattachement de Futuna à Wallis et protectorat unifié
19/05/1910	Nouveau traité de protectorat modifiant celui de 1887
05/03/1928	Arrivée du premier véhicule à moteur
20/07/1928	Réception des premières communications de radio en français de Saigon
28/05/1942	Débarquement des premières troupes américaines
03/03/1957	Premier vol régulier Wallis-Nouméa sur un DC3
27/12/1959	Approbation par référendum du statut de TOM
29/07/1961	Promulgation de la loi n° 61-814 conférant à Wallis-et-Futuna le statut de TOM
20/05/1964	Arrêté n° 19 portant organisation des Circonscriptions administratives
15/12/1968	Mise en service du premier réseau téléphonique de Wallis
29/01/1969	Inauguration des bureaux de l'Administration supérieure à Havelu
17/05/1969	Ouverture de la Paierie de Mata'Utu
18/08/1970	Première liaison aérienne Wallis-Futuna (vol expérimental)
29/07/1986	Inauguration de la télévision à Matala'a (Wallis)
12/12/1986	Livraison du Twin Otter « Ville de Paris », offert par Jacques Chirac
24-29/12/1986	Le cyclone <i>Raja</i> fait d'importants dégâts à Futuna
19/09/1987	Inauguration de l'électricité à Futuna
24/08/1989	Inauguration de la station terrienne de France Câble Radio (FCR)
12/03/1993	Tremblement de terre à Futuna, 6,3 sur l'échelle de Richter
09/12/1998	Ouverture de l'agence IEOM de Mata'Utu
01/04/1998	Première connexion internet sur réseau téléphonique commuté (RTC)
28/03/2003	Révision constitutionnelle et passage de TOM à COM
10/09/2007	Mise en service de l'ADSL par le SPT et France Câble Radio
12-15/03/2010	Passage du cyclone <i>Tomas</i> à Wallis puis à Futuna
30/11/2010	Lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) à Wallis et à Futuna
29/07/2011	Fête du 50 ^{ème} anniversaire du Statut de TOM (1961) des îles Wallis-et-Futuna

D'après les informations recueillies par G.PRESSENSE, IEOM

1. L'origine du peuplement

Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des austronésiens, qui, partis depuis la Chine orientale il y a 5 000 ans, colonisent ensuite vers 1500 av. JC une partie de la Mélanésie et la Polynésie Occidentale. Des vestiges de poteries Lapita¹, découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux alentours de 1300 ans av. JC. C'est à cette époque qu'apparaissent les premières activités agricoles, dont l'élevage porcin.

¹ La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle-Calédonie où elle fut découverte en 1956. Ustensile culinaire ou objet de prestige, la poterie Lapita s'échangeait au sein de réseaux interinsulaires. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

L'île d'Uvea fut envahie au 15^e siècle par une vague de peuplement venue des îles Tonga tandis que Futuna ne passera sous l'influence des îles Samoa qu'au 17^e siècle. Les Uvéens obtiennent aux alentours de l'an 1500 leur indépendance vis-à-vis du royaume de Tonga et instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Cette période reste marquée par de nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoir par les chefs victorieux.

2. Les premiers contacts avec les européens

L'histoire de la colonisation des îles Wallis-et-Futuna a commencé par la découverte des îles Horn (Futuna et Alofi) par les navigateurs hollandais Willem Shouten et Jacob le Maire qui accostèrent à Futuna en 1616. L'île d'Uvea fut à son tour découverte en 1767 par le navigateur britannique Samuel Wallis qui donna son nom à l'île. Les relations avec les européens furent ensuite très rares, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18^e siècle, qui utilisèrent les îles comme port de relâche temporaire.

Les deux îles ne connaissent pas de présence européenne notable avant le 19^e siècle. À partir de 1837, année d'implantation des missionnaires maristes, des relations se nouèrent entre Wallis et Futuna et l'Europe et en particulier avec la France. Ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, le Père Bataillon convertit Wallis dès 1842 et devient évêque en 1843. Dans le même temps, à Futuna, un des premiers missionnaires maristes, Pierre-Chanel, fut martyrisé en 1841. En 1954, il est devenu le premier Saint canonisé d'Océanie.

3. Du protectorat au statut actuel

Par la suite, sous l'influence des différentes missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marquée par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis-et-Futuna adoptent largement, à 94,4 % des voix, le statut de Territoire d'Outre-mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire.

Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. Lors du recensement de la population de 2009 en Nouvelle-Calédonie, 21 300 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne.

Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devint une Collectivité d'Outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ait été modifié.

Section 3

Le cadre institutionnel

Evolution statutaire de Wallis-et-Futuna

1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'Outre-mer
2003	Collectivité d'Outre-mer

1. Le statut de 1961

En 1961, Wallis-et-Futuna devient Territoire d'Outre-mer par la loi n°61-814² qui définit son statut. Le statut de 1961 reconnaît l'existence des institutions coutumières, en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de Collectivité d'Outre-mer, régie par l'article 74 de la constitution. La loi organique n°2007-224 du 21 février 2007 définit un statut propre à Wallis-et-Futuna.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites, dont la dernière en 2009 lors des états généraux de l'Outre-mer. Les objectifs de la réforme proposée portaient, entre autre, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement, n'ont pas donné suite à ce projet de remaniement du statut de 1961.

2. Les institutions et leurs compétences

Les attributions respectives de l'Assemblée territoriale, du Conseil territorial et de l'Administrateur supérieur sont définies par le décret n°57-811 du 22 juillet 1957. Ainsi l'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la collectivité est assuré par le représentant de l'État, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales, enfin, l'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

2.1 L'ÉTAT

L'État français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de Préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna. Le Préfet est assisté d'un Conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a nommés après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, ce conseil n'a qu'un rôle consultatif sur la gestion locale. Le Territoire est représenté à l'Assemblée nationale par un député et au Sénat par un sénateur. Le Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

² La Loi n° 61-814, conférant aux îles Wallis-et-Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

L'État exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor public et de la douane, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'État.

2.2 LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour 5 ans (13 pour Wallis et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales. Elle n'est pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confiée au Préfet. L'Assemblée territoriale, sera renouvelée dans sa composition lors des élections début 2012.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'administrateur supérieur, les services d'État, et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services (cf. tableau page suivante).

2.3 LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur le plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois Circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes du Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces Circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. La particularité des Circonscriptions est qu'elles intègrent dans leur organisation les institutions coutumières, chaque roi présidant le conseil de sa Circonscription.

Les compétences des Circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées par l'État.

2.4 LA CHEFFERIE

Wallis-et-Futuna compte 3 rois (un à Wallis et deux à Futuna). Les rois sont désignés au sein des familles royales. L'organisation coutumière est très hiérarchisée.

Le roi de Wallis (*Lavelua*) est entouré d'un premier ministre (*Kivalu*), et de six ministres dont le titre définit la fonction : *Mahe* (relations publiques), *Monua (mer)*, *Kulitea* (culture), *Fotua Tamai* (santé), *Mukoi Fenua* (environnement) et *Puluiuvea* (police). L'île de Wallis est par ailleurs divisée en trois districts (Mua, Hahake, Hihifo) ayant à leur tête des chefs coutumiers (ou *Faipule*) et 21 villages dirigés par des chefs de villages (*Pule Kolo*).

Futuna se distingue de Wallis avec deux royaumes (Alo et Sigave), chaque royaume est gouverné par un roi. Chaque roi (*Tuiagaifo* à Alo et *Tamolevai* à Sigave) est assisté d'un premier ministre (*Tiafoi* à Alo et *Saatula* à Sigave) et de six ministres (un par village).

La chefferie règle les problèmes fonciers, les différends entre les familles, et organise les cérémonies religieuses ou coutumières. Elle intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers des Conseils de circonscription et du Conseil territorial.

Répartition des compétences entre les institutions à Wallis-et-Futuna

Services d'Etat

Relevant de l'autorité du Préfet

Secrétariat général
Cabinet du Préfet
Délégation de Futuna
Inspection du travail
Santé
Douanes/Affaires maritimes
Agriculture et Pêche
Aviation civile
Education nationale (Vice-Recorat), sauf primaire
Météorologie

Relevant d'une autorité autre que le Préfet

Justice
Trésor Public
Gendarmerie

Services territoriaux

Affaires culturelles
Affaires sociales
Contributions diverses
Economie rurale : élevage, pêche et artisanat
Services vétérinaires
Statistiques
Jeunesse et sports
Postes et télécommunications
Travaux publics et génie rural
Environnement
Service des bourses et de la vie étudiante
Affaires maritimes, port, phares et balises

Services mixtes

Réglementation et élections
Affaires économiques et développement
Finances
Cellule des marchés
Système informatique et communication
Ressources Humaines
Budget et Logistique

Circonscriptions

Services administratifs

Relations avec la chefferie
Etat-civil et titres d'identité
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins

Services Techniques

Préservation des ouvrages et infrastructures
Suivi des établissements recevant du public
Ramassage des encombrants et déchets domestiques
Intendance et entretien du palais royal
Pompier

Sources : Circonscription d'Uvea, G.Pressense, IEOM



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna

Section 1

La population

UNE FORTE EMIGRATION

L'exode de la population demeure une caractéristique démographique du Territoire. Dans les années 70-80, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna connaît ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu. De nos jours, la nécessité de quitter l'archipel pour suivre des études supérieures et la difficulté d'accès à l'emploi constituent de forts facteurs d'incitation au départ, des jeunes principalement. La population d'origine wallisienne et futunienne qui réside en Nouvelle-Calédonie, estimée à plus de 20 000 personnes, est supérieure à celle vivant sur le Territoire.

Selon les données du dernier recensement de la population (STSEE, 2008), l'archipel compte 13 445 habitants, soit une baisse de 10 % par rapport à 2003. La forte émigration et le ralentissement de la natalité sont à l'origine de ce déclin. La combinaison de ces deux facteurs se traduit par ailleurs par un vieillissement de la population.

De ce fait, la pyramide des âges révèle un déficit pour la tranche d'âge 20-34 ans alors que les personnes de plus de 60 ans représentent 11,3 % de la population totale (+2,5 points par rapport à 2003). La part des moins de 20 ans reste cependant toujours majoritaire (41 %).

L'espérance de vie à la naissance est de 74,3 ans en 2008 (80,2 ans en métropole la même année), après avoir atteint jusqu'à 76,7 ans en 1996. L'évolution rapide des modes de vie et de consommation de la population pourrait être à l'origine de cette diminution.

Principaux indicateurs démographiques

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population totale	13 705	14 166	14 944	13 484	-9,8%
Taux d'accroissement naturel (‰)	25,8	18	15	10,6	-
Taux brut de solde migratoire (‰)	-12,7	-7,1	-7,1	-31,2	-
Taux d'accroissement de la population (‰)	13,1	5,5	7,9	-20,6	-
Taux de fécondité*	-	2,9	2,7	2	-
Espérance de vie à la naissance (années)	76,4	76,7	74,3	74,3	-

* Nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans

Source : STSEE

Depuis le dernier recensement de 2008, le solde migratoire aux frontières continue d'être négatif, avec une perte de 395 personnes en 2010, puis de 468 personnes en 2011. En y agrégeant les données des registres de l'état civil à Wallis et à Futuna relatives aux naissances et aux décès, on peut estimer la population du Territoire, fin 2011, à 12 529 personnes soit une diminution de 2,6 % par rapport à 2010. Le prochain recensement est prévu pour juillet 2013.

Population estimée depuis le dernier recensement

	2008	2009	2010	2011
Accroissement naturel		167	81	129
Naissances		230	161	195
Décès		63	80	66
Solde migratoire		-430	-395	-468
Variation totale de la population		-263	-314	-339
Population	13 445	13 182	12 868	12 529

Sources : Aviation Civile, STSEE

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

Remarque liminaire : cette analyse, basée sur l'évaluation du Produit Intérieur Brut (PIB) réalisée en 2008 dans le cadre des travaux CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-mer), reprend en partie des éléments du rapport annuel 2010.

UNE ECONOMIE TRADITIONNELLE ET ADMINISTREE

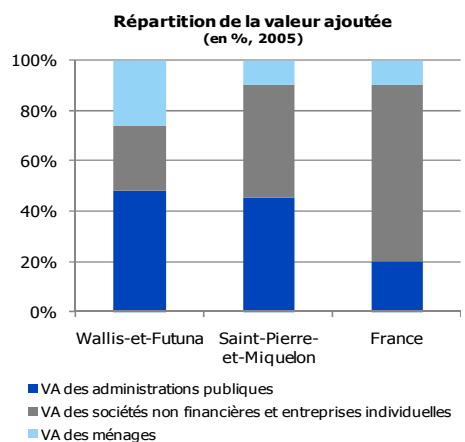
L'économie wallisienne, refermée sur elle-même, se caractérise par une part importante de revenus produite par les ménages. L'économie de Wallis-et-Futuna est restée traditionnelle et faiblement monétarisée. L'autoconsommation y est donc importante, et représente 26 % de la dépense totale des ménages. La dépense publique, à travers les salaires distribués, est aussi un élément moteur de l'économie alors que la part du secteur privé reste faible. Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels. Le tourisme est peu développé. L'activité économique (hors administration publique) se focalise sur l'agriculture, le BTP et le commerce.

Le PIB de Wallis-et-Futuna, évalué pour l'année 2005, s'élève à 18 milliards de F CFP, soit environ 1,2 million de F CFP par habitant (10 148 €). Cet agrégat représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices du Territoire au cours d'une année. Aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée depuis cette évaluation.

Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie wallisienne.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB). Par ailleurs, plus de 70 % de l'emploi salarié déclaré provient de la fonction publique et semi-publique. Les transferts en provenance de la métropole (55,7 % du PIB) sont nécessaires étant donné la faiblesse des ressources de la collectivité (constituées essentiellement des recettes douanières) qui ne représentent que 8 % du PIB.

Le poids de la valeur ajoutée des ménages, dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels) est deux fois plus important que dans les autres collectivités d'outre-mer du fait de l'autoconsommation importante, évaluée à 26 % de la dépense totale des ménages.



Source : CEROM

2. L'emploi et le chômage

Remarque liminaire : l'une des principales sources statistiques en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Les retards de perception des cotisations ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. Les chiffres indiqués pour 2011 correspondent ainsi aux données arrêtées au 30 juin 2011.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active (occupés et chômeurs) s'établit à 3 869 personnes d'après le dernier recensement de 2008. Le taux d'activité, rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler est de 40 % contre 35,3 % en 2003. Le taux d'emploi, rapport entre la population occupant un emploi et la population totale en âge de travailler, reste faible sur les deux îles : 45 % à Wallis et 28 % à Futuna.

Répartition de la population active					
	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population active	3 006	2 867	3 660	3 869	5,7%
Hommes	1 956	1 620	2 049	2 163	5,6%
Femmes	1 050	1 247	1 611	1 706	5,9%
Population active occupée	1 808	2 465	3 104	3 373	8,7%
Hommes	1 077	1 397	1 730	1 867	7,9%
Femmes	731	1 068	1 374	1 506	9,6%
Taux d'activité (en %)	36,0	31,4	35,3	40,0	4,7 pt
Hommes	47,9	37,1	40,1	46,5	6,4 pt
Femmes	24,6	26,2	30,6	34,0	3,4 pt

Source: STSEE

2.2 L'EMPLOI

Le nombre de salariés déclarés auprès de la Caisse Locale de Retraite (CLR) sur la base des cotisations versées au 30 juin 2011 a augmenté de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2010. Le secteur privé, qui représente 41,4 % des emplois, affiche 10 emplois de plus (+1,2 %), le tertiaire constituant les trois quarts des effectifs. Les pertes d'emploi dans le secteur du BTP et du commerce ont été compensées par une hausse de la part des services marchands (+17,0 %, soit +28 personnes) et de l'industrie/énergie (+4,3 %, soit +5 personnes).

L'effectif du secteur public (ou non marchand), qui regroupe 58,6 % de l'emploi déclaré, principalement composé des agents des services territoriaux, des organismes publics, et de l'Agence de santé, reste stable par rapport à 2010.

Répartition par secteur des emplois salariés (inscrits à la CLR)*						
	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Agriculture et pêche	6	8	8	5	0,2%	-37,5%
Industrie et énergie	84	74	83	88	4,3%	6,0%
BTP	142	85	114	104	5,1%	-8,8%
Commerce	302	321	308	298	14,7%	-3,2%
Autres services marchands	298	308	318	346	17,0%	8,8%
Services non marchands	1 212	1 231	1 189	1 190	58,6%	0,1%
Total	2 044	2 027	2 020	2 031	100%	0,5%

* chiffres au 30/06

Source : CLR

Aux données de la CLR, il convient de rajouter les salariés qui ne cotisent pas localement : en 2011, 377 fonctionnaires d'État sont en activité sur le Territoire, contre 380 en 2010. Ils se répartissent pour 76 % à l'Éducation nationale, 22 % à l'Administration supérieure et à ses services et 2 % à l'Agence de santé. Entre 2010 et 2011, le nombre de fonctionnaires de l'Administration supérieure et des autres services recule de 6,7 % (- 6 salariés).

Répartition des fonctionnaires (non inscrits à la CLR)

	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Administration supérieure et autres services	94	89	89	83	22,0%	-6,7%
Éducation nationale	286	287	284	287	76,1%	1,1%
Agence de santé	8	6	7	7	1,9%	0,0%
Total	388	382	380	377	100,0%	-0,8%

Source : Administration supérieure, Agence de santé, Vice-rectorat

Au global, en 2011, 2 408 personnes occupent un emploi salarié à Wallis-et-Futuna, soit un niveau équivalent à 2010 (2 400 salariés). 65,2 % des effectifs relèvent du service public dont 24 % sont non déclarés localement. On peut estimer, étant entendu que les données du dernier recensement remontent à 2008, à plus de 1 000 personnes, le nombre de travailleurs occasionnels non déclarés ainsi que les auto-entrepreneurs qui n'ont pas l'obligation de disposer d'une couverture sociale à Wallis-et-Futuna.

2.3 LE CHOMAGE

Remarque liminaire : la notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à la définition européenne du Bureau International du Travail (BIT) du fait qu'il n'existe pas de Pôle emploi ni de dispositif d'indemnisation sur le Territoire.

Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) gère les demandeurs d'emplois à Wallis-et-Futuna, par un système de suivi via une carte de pointage mensuelle. L'objectif est de ne comptabiliser que les personnes en recherche active de travail, présentes sur le Territoire et disponibles rapidement. Le service du SITAS propose également des formations à travers les dispositifs : « formation Cadres pour Wallis-et-Futuna » et « formation professionnelle mobilité » (cf. infra paragraphe 2.5).

En 2011, 45 demandeurs d'emplois ont été enregistrés contre 68 en 2010 et 110 en 2009. Le profil des demandeurs évolue peu. Ainsi, les femmes demeurent majoritaires, et représentent 75 % des demandeurs d'emplois inscrits au SITAS. Le profil du demandeur type est celui d'une jeune femme, de 26 à 35 ans, ayant un niveau CAP et plus.

Inscriptions annuelles au SITAS

	2008	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Total	112	112	110	68	45	100%	-33,8%
Hommes	25	25	30	18	11	24,4%	-38,9%
Femmes	87	87	80	50	34	75,6%	-32,0%
Répartition par âge							
18-25 ans	65	65	65	48	26	57,8%	-45,8%
26-35 ans	36	36	34	13	15	33,3%	15,4%
35 ans et plus	11	11	11	7	4	8,9%	-42,9%
Répartition par qualification							
Bac et +	31	31	27	49	23	51,1%	-53,1%
BEP	17	17	25	10	9	20,0%	-10,0%
CAP	10	10	15	4	2	4,4%	-50,0%
BEPC	33	33	35	1	0	0,0%	-100,0%
CEP	-	-	3	-	-		
sans	21	21	15	4	11	24,4%	175,0%

Source: SITAS

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

2.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, a été mis en place par délibération 01/CP/2004 de l'Assemblée territoriale du 15 janvier 2004 et rendu exécutoire par arrêté 2004-040 du 28 janvier 2004. Il permet à l'employeur de toucher une prime pendant 3 ans, d'un montant égal à 20 % du SMIG annuel pendant les deux premières années, puis à 10 % pour la troisième année.

En 2011, 3 entreprises ont bénéficié de la prime, équivalant à 6 emplois. Depuis 2004, 60 emplois ont ainsi été créés.

2.4.2 Les Chantiers de Développement

Les Chantiers de Développement, instaurés par une circulaire du Ministère de l'Outre-mer du 15 juillet 1991, ont pour objectif « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants aux Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de Développement pour les Adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

En 2011, les Chantiers de Développement ont permis d'aider 656 personnes, soit 44 bénéficiaires de plus qu'en 2010 (+ 7,2 %).

2.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2.5.1 La formation des cadres

Initié en décembre 2002, dans le cadre de la convention de développement durable en faveur des îles Wallis-et-Futuna passée entre l'État et le Territoire, le programme 40 cadres s'est concrétisé en 2003 par l'établissement d'une instruction du Ministère chargé de l'Outre-mer. Ce programme permet aux jeunes wallisiens et futuniens d'origines professionnelles variées (salariés, demandeurs d'emploi, ou étudiants) de suivre une formation professionnelle au-delà du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. L'objectif visé est un retour dans leur collectivité d'origine avec les diplômes nécessaires pour occuper des postes à responsabilité, encadrer une équipe, ou créer une entreprise.

Depuis le lancement, 39 stagiaires ont bénéficié du dispositif dont 7 en 2011. Les formations concernent les secteurs de l'enseignement et du paramédical. En 2011, 17 personnes ont suivi une formation au titre du programme « Cadre pour Wallis-et-Futuna » : 4 ont obtenu un diplôme. Le taux de réussite atteint 77 % et 86 % des diplômés ont trouvé un emploi dès leur retour (dont 18 % dans le secteur privé).

2.5.2 La formation professionnelle dans le cadre de la mobilité

Le SITAS gère les programmes de formation « formation professionnelle en mobilité professionnelle » et « passeport mobilité professionnelle », encadrés par la convention signée entre le Territoire et L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM). Ce dispositif permet

aux salariés des entreprises locales de se perfectionner ou de compléter leurs connaissances professionnelles et aux jeunes, de moins de 26 ans, d'accéder à des formations de remise à niveau et de préparation aux concours et recrutements hors du Territoire.

En 2011, le SITAS a financé 23 départs en formation et 17 retours, dont 8 déplacements pour des oraux de concours en métropole, au titre du passeport mobilité formation professionnelle. 7 déplacements de Futuna ont été enregistrés pour la préparation à l'oral du concours d'IDE (concours d'infirmiers) à Wallis, cette préparation a abouti au recrutement de 2 demandeurs d'emploi.

Diverses actions de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences ont été menées par le SITAS parmi lesquelles:

- une formation de remise à niveau et de préparation au départ du Territoire pour des formations ou recrutements en métropole de 50 jeunes,
- une formation qualifiante en mobilité dans le cadre du partenariat conventionné avec LADOM et l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de 30 personnes.

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

En 2011, les traitements et salaires du secteur public évoluent peu par rapport à l'année précédente (+0,6 %) à 7 764 millions de F CFP. La part consacrée aux traitements des fonctionnaires d'État détachés sur le Territoire représente 80 % de la masse salariale du secteur public. La rémunération des agents de l'administration du Territoire s'élève à 1 585 millions de F CFP et repose à 80 % sur le budget du Territoire et le budget annexe du Service des Postes et Télécommunications et, pour les 20 % restants, sur le budget des Circonscriptions.

Masse salariale du secteur public

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Agents administratifs du Territoire	1 551	1 617	1 576	1 579	1 585	0,4%
dont Territoire et SPT	1232	1288	1269	1267	1262	-0,4%
dont Circonscriptions	320	329	307	312	323	3,4%
Fonctionnaires Etat	5 849	6 032	6 121	6 142	6 179	0,6%
Total traitements et salaires	7 400	7 649	7 697	7 721	7 764	0,6%

Source : Trésor public

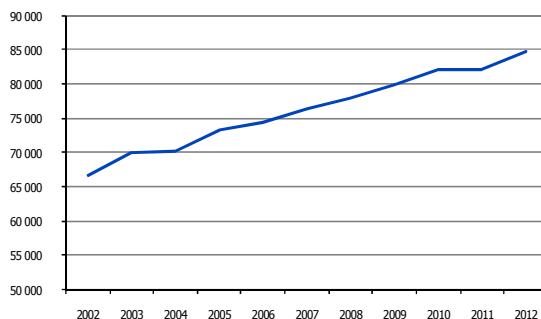
3.2 LES SALAIRES

Au terme de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie variable dont la valeur du point est en principe négociée chaque année, soit au début du mois de novembre, soit dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2 %.

En dix ans, le salaire minimum interprofessionnel garanti est passé progressivement de 66 725 F CFP au 1^{er} janvier 2002 à 84 836 F CFP au 1^{er} janvier 2012, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,4 %. Dans une perspective d'homogénéisation des salaires entre le secteur privé et le secteur public, le salaire de recrutement appliqué dans l'administration correspond à l'indice 175 soit un salaire mensuel de 87 674 F CFP.

Pour mémoire, le salaire de référence de l'administration était antérieurement plus important et incitait davantage les candidats à une orientation vers le secteur public.

Evolution du SMIG mensuel sur 10 ans
(en F CFP)



Source: Administration supérieure

4. Les prix

Remarque liminaire : Le STSEE, avec l'appui de l'INSEE, a mis à jour l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) en 2008. Le calcul de l'indice, en base 100 juin 2008, dont l'échantillon de produits a été enrichi, est basé sur les résultats de l'enquête budget des familles, réalisée en 2005. Il est présenté selon la nomenclature internationale COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) adoptée par l'Union Européenne. Il peut-être comparé à celui de la France métropolitaine.

4.1 REGLEMENTATION DES PRIX

La réglementation en matière de contrôle des prix et de vente de produits importés à Wallis-et-Futuna est régie par un texte de base (l'arrêté n°92 du 29 novembre 1974), modifié à plusieurs reprises et dont la dernière modification a été apportée par l'arrêté n°12 du 16 janvier 1985. Cependant, le contrôle des prix n'est plus effectif depuis 1994.

L'arrêté n°99 du 4 décembre 1977, complétant et modifiant l'arrêté n° 92 du 29 novembre 1974, indique que la marge de commercialisation maximum pour les marchandises importées ne peut dépasser le taux de 50 %, à l'exception d'une liste limitative d'une cinquantaine de produits de première nécessité¹ et de grande consommation². Seuls les articles de quincaillerie, de luxe, les nouveautés et pièces détachées applicables à l'automobile, aux véhicules et aux cycles sont maintenus dans le secteur libre des prix.

4.2 CHERTE DE LA VIE

L'année 2011 a été marquée par une mobilisation sociale autour de la problématique de la cherté de la vie sur le Territoire. Le coût de l'énergie électrique a constitué un point d'attention tout au long de l'année.

Installé depuis le 9 juin 2009, l'observatoire des prix de Wallis-et-Futuna s'est réuni à deux reprises. Lors de la dernière réunion du 3 février 2011, le Comité de l'Observatoire a

¹ Essentiellement des produits alimentaires

² Alimentaires ou non, importés ou de fabrication locale

examiné une synthèse des travaux d'analyse des prix de produits de base sur une période de 12 mois, en vue d'identifier les principaux facteurs de variation des prix des produits de première nécessité vendus aux consommateurs. Il ressort, compte tenu du faible degré de concurrence, que la marge bénéficiaire des importateurs constitue une composante essentielle du coût des produits importés.

Comme suite aux mouvements sociaux de fin d'année, un certain nombre de mesures ont été convenues entre les partenaires sociaux, sous l'égide de l'Administration supérieure, afin de lutter contre la vie chère. L'accord tripartite signé le 14 novembre 2011 entre l'Administration, le Territoire et un syndicat de la place prévoit :

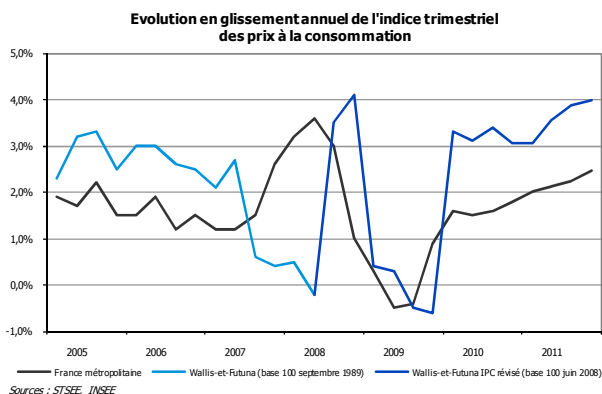
- la réalisation d'une étude pour faire un point sur la situation du territoire en termes de monopoles, de concurrence et de mécanismes de formation des prix,
- l'installation d'un Comité consultatif social et économique (CCSE) avec pour mission de trouver des accords pour la baisse du coût de la vie et l'amélioration du pouvoir d'achat. Celui-ci a été installé le 28 novembre 2011.
- la création d'un Pôle économique (délibération n°48/AT/2011). Celui-ci sera composé de la Paierie, du Service des Douanes et contributions diverses, du Service des affaires économiques et du développement et du Service des statistiques. L'IEOM pourra être associé aux travaux qui seront conduits. L'installation du Pôle est intervenue en janvier 2012.
- une orientation du contrôle des prix sur le contrôle des marges commerçant, travail qui pourrait être confié à une commission spécialisée du Comité social et économique.

Des propositions ont également été formulées en vue de créer les conditions d'une baisse rapide mais également à moyen et long terme du prix de vente de l'électricité sur le territoire et d'introduire un tarif économique limitant la charge imputable aux revenus les plus faibles. Pour mémoire, le prix du kWh à Wallis-et-Futuna est plus de deux fois supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie.

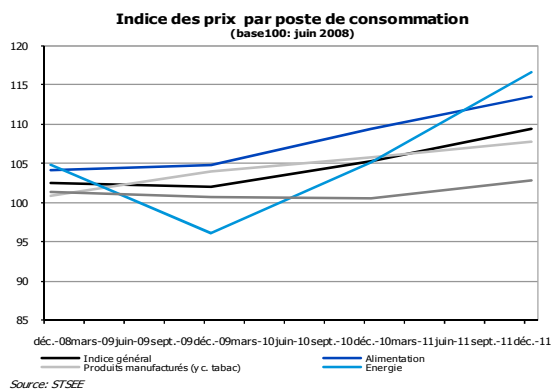
4.3 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC)

À fin décembre 2011, l'inflation affiche une hausse de 4 % sur un an. L'indice des prix à la consommation (base 100 juin 2008), s'élève à 109,4 en fin d'année. Sur la même période, l'indice des prix de la France métropolitaine croît de 2,5 %.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation à Wallis-et-Futuna suit la même tendance que celle enregistrée en métropole avec un certain décalage. L'impact des variations de prix des produits importés, et particulièrement des hydrocarbures, se fait sentir localement plus tardivement en raison des délais d'acheminement des marchandises et d'une rotation lente des stocks, induite par la fréquence des approvisionnements.



Le poste de consommation « énergie » présente la plus grande volatilité. Avec +10,8 % de hausse sur un an, il représente près de la moitié de l'inflation observée. La hausse en glissement annuel des prix de l'alimentation, est légèrement moins soutenue que celle de 2010 (+4,3 %) mais au dessus de celle de 2009 (+0,7 %). L'année 2011 a connu plusieurs augmentations importantes des prix des services entraînant une progression du poste de 2,3 %.



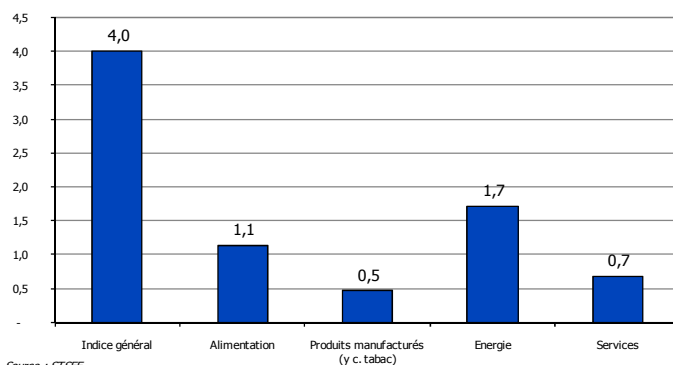
La décomposition du taux annuel d'inflation en 8 postes révèle une progression globale des prix à l'exception du poste « communications » qui est resté stable. Cette croissance des prix observée en 2011 s'explique en particulier par la hausse des cours des matières premières agricoles au sein desquels certains produits de base (riz, lait, ...) progressent à des rythmes soutenus. L'augmentation la plus marquée concerne « les hôtels ; cafés et restaurants » avec +9,2 %, en un an, suivis des « articles d'habillement » et des « transports » qui affichent des hausses respectives de +4,4 % et +4,6 % par rapport à l'année 2010. La variation du poste transport représente à elle seule plus de 20 % de l'augmentation globale observée.

Indice des prix à la consommation

	Pondération	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variation 2011/2010
Indice général	10 000	102,55	101,98	105,22	109,43	4,0%
Indice hors tabac	9 749	102,61	101,84	104,89	109,20	4,1%
Détail en 4 postes						
Alimentation	2 994	104,08	104,83	109,37	113,53	3,8%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 502	100,78	103,94	105,81	107,77	1,9%
Energie	1 578	104,8	96,01	105,15	116,53	10,8%
Services	2 926	101,26	100,62	100,52	102,83	2,3%
Détail en 8 postes						
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687	104,21	105,06	109,67	113,92	3,9%
Boissons alcoolisées, tabac	558	101,58	104,93	111,88	113,74	1,7%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	102,31	102,13	101,91	106,38	4,4%
Logement, eau, électricité	1 993	103,56	100,3	106,01	112,59	6,2%
Ameublement, équipement ménager	694	103,91	105,87	108,57	111,12	2,3%
Transports	1 795	100,54	98,26	97,87	102,35	4,6%
Communications	511	100,00	97,92	97,92	97,92	0,0%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	99,92	100,82	102,04	103,89	1,8%
Hôtels, cafés, et restaurants	346	100,49	102,17	104,55	114,12	9,2%
Autres biens et services	423	103,45	102,28	107,10	108,38	1,2%
France entière (indice général)		118,88	119,96	122,08	125,09	2,5%

Source : STSEE

Contribution à la variation de l'IPC sur un an en décembre 2011



Source : STSEE

5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

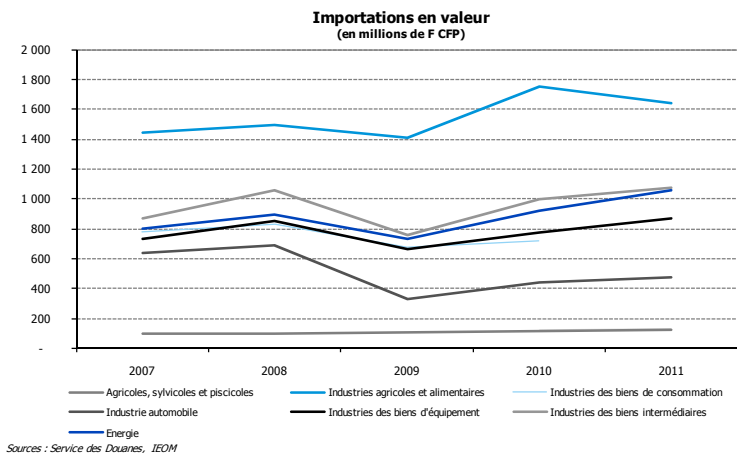
5.1.1 La structure des importations

En 2011, le total des importations de l'archipel s'élève à 6,2 milliards de F CFP, en progression de 8,6 % par rapport à 2010. Toutes les catégories de produits sont à la hausse, à l'exception des produits agricoles et alimentaires (-6,7 %). Ce sont les biens de consommation et les produits énergétiques qui contribuent le plus significativement à l'accroissement global observé (respectivement 36,3 % et 14,4 % de hausse). Par ailleurs, les importations ont été impactées par l'appréciation des devises des principaux pays fournisseurs par rapport à l'euro. Les produits énergétiques sont également touchés par la hausse des cours mondiaux du pétrole.

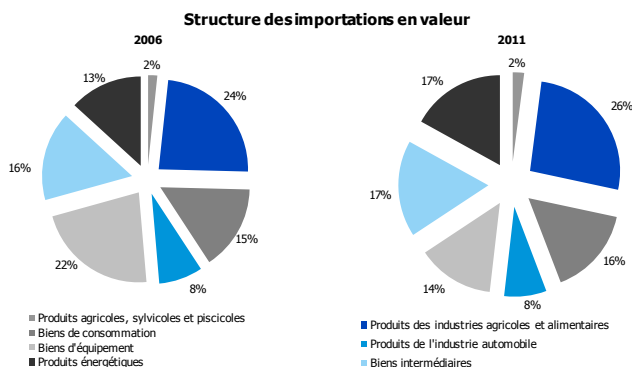
Importations en valeur

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Agricoles, sylvicoles et piscicoles	97	101	106	114	128	12,4%
Industries agricoles et alimentaires	1 441	1 495	1 413	1 756	1 639	-6,7%
Industries des biens de consommation	783	828	681	724	987	36,3%
Industrie automobile	639	687	327	443	474	7,0%
Industries des biens d'équipement	732	855	666	774	866	12,0%
Industries des biens intermédiaires	873	1 061	760	1 003	1 079	7,6%
Energie	804	898	736	924	1 057	14,4%
Totaux	5 368	5 925	4 689	5 737	6 229	8,6%

Sources: Service des Douanes, I/EOM

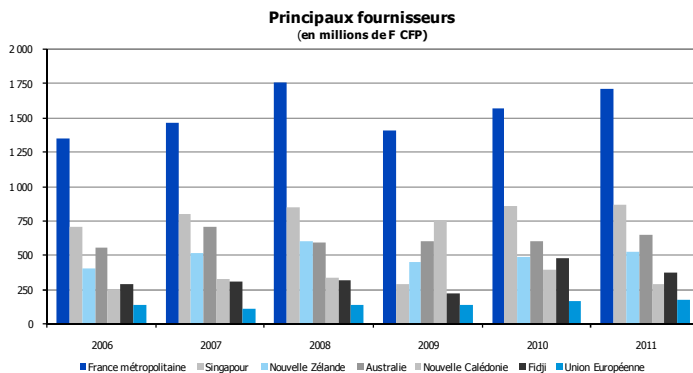


La structure des importations, en valeur, a peu varié entre 2006 et 2011. En cinq ans, la part des importations de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles a diminué au profit des produits énergétiques et de l'industrie agricole et alimentaire, tandis que les autres postes restent stables. Ainsi la comparaison de la répartition des produits importés entre 2006 et 2012 révèle la part grandissante de l'énergie qui représente 17 % du total contre 13 % cinq ans auparavant.



5.1.2 Les principaux fournisseurs

Sur les 6,2 milliards de F CFP d'importations enregistrées en 2011, la France occupe la première place avec 1,8 milliard de F CFP, soit 27 % de la valeur totale des biens importés. Le classement reste le même qu'en 2010 pour les autres pays, à savoir en second rang, Singapour à 864 millions de F CFP (14 %), puis successivement l'Australie à 647 millions de F CFP (10 %), la Nouvelle-Zélande à 528 millions de F CFP (9 %) et Fidji avec 375 millions de F CFP (6 %). La Nouvelle-Calédonie se classe en 6^{ème} position avec une valeur de 292 millions de F CFP, devant les pays de l'Union européenne (3 %), pour un montant de 179 millions de F CFP.



Source : Service des Douanes, IEOM

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par son faible niveau d'exportations. L'année 2011 affiche 45 tonnes d'exportations de produits de la mer, pour une valeur de 20 millions de F CFP.

En 2011, comme pour les années précédentes, le taux de couverture des importations par les exportations demeure très faible.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

En raison de son statut, datant de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet. Cette situation unique dans les DOM et COM ne permet pas, compte tenu de l'absence de clarification des compétences entre les services de l'État et ceux du Territoire, de bâtir des politiques publiques.

Actuellement, seuls les contrats et convention de développement signés avec l'État, et les Documents Uniques de Programmation (DOCUP) signés avec l'Europe dans le cadre des Fonds Européens de Développement (FED), permettent d'encadrer une programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Cependant, une enveloppe est inscrite dans les actions prévues au X^e FED pour la réalisation d'études visant à établir une stratégie d'ensemble pour le Territoire, déclinée par secteurs. Cette stratégie permettrait au Territoire, à l'avenir, d'être en mesure de bénéficier du soutien budgétaire global de l'Union européenne, alors que les modalités d'intervention de cette dernière sont pour le moment limitées à l'aide-projet.

1.2 LES CONTRATS ET CONVENTION DE DEVELOPPEMENT

Les contrats et convention de développement sont des accords quinquennaux, conclus entre l'État, au travers de différents Ministères, et l'ensemble des parties prenantes du Territoire. Ils comprennent des dépenses d'investissement, contribuant à la réalisation ou à la réhabilitation des infrastructures du Territoire, et des subventions au profit de l'emploi, l'aide sociale, la culture et la communication, le financement d'études et la recherche.

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales (MIOMCT) centralise depuis 2009 toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre des contrats de développement sur le même budget opérationnel, à l'exception des autorisations d'engagement ouvertes par les Ministères techniques avant cette date.

Deux accords sont actuellement en vigueur :

La convention de développement 2003-2007 : l'enveloppe globale de financement s'élève à 3,3 milliards de F CFP. En 2011, en vue des Mini Jeux du Pacifique en 2013, plus de 226 millions de F CFP ont été engagés pour la construction de la salle omnisport de Kafika. 95,6 % du montant des autorisations d'engagement a été mandaté.

Le contrat de développement 2007-2011 : le montant des financements autorisés s'élève à près de 5 milliards de F CFP, dont 62,1 % destinés au financement d'infrastructures et

d'équipement, 34,2 % pour la formation, l'emploi et l'aide sociale et 3,7 % aux actions culturelles, de prévention ou à des aides sectorielles diverses.

En 2011, près d'un milliard de F CFP a été engagé sur ce contrat. Les principales opérations réalisées ont porté sur la réfection du réseau routier et la réhabilitation des établissements scolaires des premiers et seconds degrés. Au final, la majorité des opérations inscrites au contrat a été réalisée conformément au budget initial. Les principaux secteurs d'intervention se rapportent aux infrastructures (37 % des engagements), l'action sociale (24 %) et l'éducation (10 %).

Consommation des contrats et convention de développement au 31/12/2011

Montants en millions de F CFP	Inscrits au contrat	Affectés en AE*	Mandatés en 2011	Mandatés totaux	En % des AE
Convention de développement 2003-2007	3 348	2 365	285	2 261	95,6%
Contrat de développement 2007-2011	4 995	4 961	993	4 955	99,9%

*AE : Autorisation d'engagement

Source : Administration supérieure

Le contrat de développement pour la période 2012-2016 devrait être signé au début de l'année 2012. Le montant total du contrat s'élèverait à 5,8 milliards de F CFP dont 85 % à la charge de l'État. Les programmes retenus se focalisent sur les infrastructures (1,9 milliard de F CFP), la formation et l'enfance (1,6 milliard de F CFP) et la santé (1,1 milliard de F CFP).

1.3 LES AIDES EUROPEENNES

1.3.1 Le IX^e FED territorial

Le financement accordé par l'Union européenne au titre du IX^e FED territorial s'élève à 1,9 milliard de F CFP. Trois volets composent le programme : l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utū (1,1 milliard de F CFP), la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires (526 millions de F CFP) et la mise en place d'une unité technique de gestion (UTG), intitulée « Cellule Europe », dont l'objectif est de suivre l'exécution du programme (223 millions de F CFP). Une enveloppe (119 millions de F CFP) est par ailleurs réservée aux évaluations, audits et imprévus.

À fin 2011, la majorité des travaux concernant les infrastructures scolaires a été réalisée. Le chantier du Port de commerce de Mata'Utū a pour sa part pris du retard et devrait se poursuivre en 2012 pour un coût supérieur au montant initial.

Au 31 décembre 2011, les crédits engagés atteignent 1,84 milliard de F CFP, soit 94,5 % du budget global du IX^e FED ; et les paiements totaux réalisés représentent 53 % de ces engagements.

IX^e FED territorial au 31/12/2011

en millions de F CFP	Crédits initiaux	Budget final*	Crédits engagés	Paiements effectués	En % des engagés
1. Unité technique de gestion	223	402	402	146	36,3%
2. Infrastructures scolaires	526	349	349	298	85,4%
<i>Travaux</i>	398	258	258	216	83,8%
<i>Equipements</i>	128	91	91	82	90,1%
3. Port de commerce de Mata'Utū	1 079	1 077	1 071	524	48,9%
4. Evaluations, audits et imprévus	119	119	18	14	77,8%
Total	1 948	1 947	1 840	982	53,4%

* Suite à la réaffectation de l'appel d'offre travaux scolaires, phase C, équipements informatiques vers l'UTG

Source : Cellule Europe

1.3.2 Le X^e FED territorial

Le Document unique de programmation (DOCUP), qui définit la programmation et l'exécution des actions prévues, est en cours de validation auprès des autorités européennes.

Le montant global alloué au Territoire s'élève à 1,97 milliard de F CFP dont 82 % seront affectés à la reconstruction du quai de Leava à Futuna. Le projet prévoit la construction d'un port en eau profonde, répondant aux normes européennes, doté d'infrastructures douanières et d'équipements pour le chargement et le déchargement (grues circulantes). Les travaux d'études devraient être réalisés en 2012 pour un démarrage de la construction en 2013.

Les 18 % restants financeront l'élaboration d'une stratégie générale pour le territoire, le fonctionnement des services de coordination des politiques publiques et des affaires maritimes et le recrutement d'experts internationaux chargés d'appuyer ces services.

2. Le régime fiscal

2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

L'archipel de Wallis-et-Futuna bénéficie d'un régime fiscal spécifique, qui se caractérise par l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est essentiellement basé sur une fiscalité indirecte³.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n'ont connu que des modifications de taux.

Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Taxes douanières	1 564	1 707	1 273	1 396	1 574	69,7%	12,8%
Impôts directs	128	154	226	187	197	8,7%	5,3%
Taxes diverses	390	370	393	424	489	21,6%	15,2%
Total recettes	2 082	2 232	1 892	2 007	2 260	100,0%	12,6%

Sources : Service des Douanes, Trésor public

En 2011, les recettes fiscales du Territoire progressent de 12,6 % par rapport à l'année précédente pour un montant de 2 260 millions de F CFP. Cette évolution résulte de la hausse observée du montant des taxes douanières collectées représentant 70 % du total des recettes fiscales. Sur un an, ces taxes ont augmenté de 177 millions de F CFP, en hausse de 12,8 %.

³ Fiscalité indirecte : ensemble des taxes applicables aux opérations de production et de consommation.

2.2 LA FISCALITE INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés principalement, des taxes douanières au sens large (1 574 millions de F CFP) et des taxes diverses (489 millions de F CFP).

2.2.1 Les taxes douanières

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douanes, les taxes d'entrée, les taxes intérieures de consommation et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement). Les droits de douanes frappent les produits importés originaires de pays extérieurs à l'Union européenne et aux collectivités d'Outre-mer. La taxe d'entrée, quant à elle, s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe est calculée à partir du prix du produit et du fret mais sans intégrer les droits de douane.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale. Un changement de barèmes a été voté en juillet 2008, mais il a été annulé à la suite du mouvement des socioprofessionnels qui avait suivi ce vote.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2011
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'UE et aux COM	4 à 55% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 20%)
TIC* alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
TIC* hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 3 à 22 F CFP par litre
TIC* tabac	Ensemble des tabacs	de 1 250 à 1 660 F CFP par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95%
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

* TIC : Taxe intérieure sur la consommation

Source : Service des Douanes

La progression de 12,8 % des recettes douanières est en majeure partie due à la hausse des importations en 2011 par rapport à 2010. Selon le Service des douanes et des contributions diverses, cette variation à la hausse provient également de facteurs tels que :

- les variations des taux de change,
- la part plus importante de marchandises assujetties à des taxations plus élevées,
- les valeurs en douane mieux déclarées.

Les droits de douane et taxes d'entrée atteignent 1,15 milliard de F CFP en 2011, soit 17,7 % de plus qu'en 2010. Le recul de 3,9 % de la taxe intérieure de consommation sur les alcools (TICA) s'explique par la mise en entrepôt douanier de plusieurs conteneurs de boissons alcooliques en décembre 2011.

Evolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Droits de douane	314	331	211	243	300	23,3%
Taxes d'entrée	807	916	650	733	849	15,9%
TIC alcool	169	180	162	182	175	-3,9%
TIC hydrocarbures	137	138	93	82	90	9,4%
TIC tabac	129	132	147	144	147	2,3%
Autres taxes (propreté, amendes, armes)	9	11	10	12	13	11,1%
Total	1 564	1 707	1 273	1 396	1 574	12,8%

Source : Service des Douanes

2.2.2 Les taxes diverses

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux 2011
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 F CFP/t de jauge nette pour les navires cargos et paquebots 80 F CFP/t de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1 400 F CFP/t ou m ³
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de F CFP selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 F CFP selon le nombre de chevaux
Taxe sur les ventes de tabacs	Lors de la délivrance	Coefficient fiscal : 3,33 pour les cigarettes françaises 6,64 pour les cigarettes étrangères
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	8 000 F CFP
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3 000 F CFP
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 F CFP par kWh

Source : Service des Douanes

Les taxes diverses s'élèvent à 489 millions de F CFP à fin 2011 (+15,2 % par rapport à 2010). Cette hausse provient principalement de la taxe sur l'électricité qui croît de 46,1 % pour s'établir à 96 millions de F CFP, suivie de la taxe des affaires maritimes (+17,4 %). Les recettes des ventes de tabac représentent 55,2 % de l'ensemble des taxes diverses.

Evolution des taxes diverses

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Taxes des affaires maritimes*	60	65	56	79	93	17,4%
Taxe d'immatriculation de véhicules	8	9	5	5	6	23,4%
Taxe sur l'environnement	4	6	4	6	6	1,8%
Ventes de tabac	231	244	237	258	270	4,8%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	17	11	22	10	14	38,3%
Taxe sur l'électricité	64	33	66	66	96	46,1%
Droits d'enregistrement	8	3	4	1	4	278,4%
Total	390	370	393	424	489	15,2%

*Correspond aux taxes de lamanage, de quai, de francisation, et d'immatriculations de navires

Sources : Service des Douanes, Trésor public

2.3 LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus auprès des sociétés par le service des Contributions Diverses, rattaché organiquement au service des Douanes. Ils incluent la patente, la taxe sur les sociétés sans activité, le droit proportionnel et les centimes additionnels. En glissement annuel, les impôts directs augmentent de 5,3 % pour un montant total de 197 millions de F CFP.

Evolution des impôts directs

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Contributions des patentes	34	40	57	50	46	-7,7%
Taxes sur les sociétés sans activité	40	31	32	26	25	-3,5%
Droit proportionnel	44	70	120	87	102	17,4%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	10	12	17	15	14	-7,4%
Taxe sur les conventions d'assurance	-	-	-	5	7	26,0%
Taxe sur les opérations financières	-	-	-	0,3	-	-
Taxe sur les abonnements à la télévision satellite	-	-	-	4,4	4,0	-8,3%
Total	128	154	226	187	197	5,3%

Source : Service des Douanes

En 2011, on observe une progression importante du droit proportionnel qui s'applique à la totalité des marchandises importées à l'exception de celles en admission temporaire. Le montant de ces taxes a augmenté de 17,4 %, à 102 millions de F CFP, en lien avec la hausse des importations sur la période.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES DEPENSES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

En 2011, l'État a transféré 12,4 milliards de F CFP vers le Territoire des îles Wallis-et-Futuna, un flux équivalent à celui de 2010 (-0,6 %). Les dépenses de personnel, qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'État détachés à Wallis-et-Futuna, représentent la moitié de ces transferts, soit 6,2 milliards de F CFP.

Le Ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Intérieur et de l'Outre-mer sont à l'origine de 94 % des transferts de l'État. La contribution du Ministère de l'Éducation nationale s'élève à 5,7 milliards de F CFP, en baisse de 2,7 % par rapport à 2010. Celle du Ministère de l'Intérieur reste stable, à 5,9 milliards de F CFP (-0,6 %), comprenant notamment la dotation à l'Agence de santé qui, avec 2,9 milliards de F CFP, représente 24 % des sommes allouées au Territoire.

L'État a ainsi transféré, en 2011, 987 000 F CFP par habitant, dont 457 000 F CFP au titre de l'éducation et 234 000 F CFP pour la prise en charge des dépenses de santé.

Ventilation des dépenses de l'Etat à Wallis-et-Futuna

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Education nationale	5 723	5 759	5 884	5 727	-2,7%
MIOMCT*	6 039	5 466	5 883	5 919	0,6%
Dotation Agence de santé	3 085	2 719	2 877	2 917	14%
DGF** et subvention d'équilibre	464	442	410	447	9,1%
Autres dépenses du MIOMCT	2 490	2 305	2 597	2 555	-1,6%
Autres Ministères	767	776	673	717	6,5%
TOTAL	12 529	12 001	12 440	12 362	-0,6%
dont dépenses de personnel	6 032	6 121	6 142	6 179	0,6%

* MIOMCT : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

** DGF : Dotation Générale de Fonctionnement, allouée aux trois Circonscriptions

Source : Trésor public

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU TERRITOIRE

3.2.1 Les finances du Territoire

Les comptes administratifs du Territoire affichent un résultat négatif de 9 millions de F CFP en 2011. La section de fonctionnement est déficitaire de 144 millions de F CFP tandis que la section d'investissement est excédentaire de 135 millions de F CFP.

En 2011, la capacité d'autofinancement (épargne brute) du Territoire se contracte à 28 millions de F CFP, contre 131 millions de F CFP en 2010. Le taux d'épargne brute n'est plus que de 1,0 % alors qu'il atteignait 4,6 % l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement réelles ont progressé plus rapidement (6,5 %) que les recettes (2,7 %).

Comptes administratifs du Territoire

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Recettes totales	3 187	3 521	2 934	3 373	100,0%	15,0%
Recettes de fonctionnement	2 996	3 286	2 866	2 942	87,2%	2,7%
Recettes d'investissement	191	235	68	431	12,8%	531,9%
Dépenses totales	2 957	3 351	2 935	3 381	100,0%	15,2%
Dépenses de fonctionnement	2 816	3 235	2 816	3 086	91,3%	9,6%
Dépenses d'investissement	141	115	118	295	8,7%	149,6%
Excédent / déficit global	230	170	- 1	- 9		
Capacité d'autofinancement (Epargne brute)	193	290	131	28		
Taux d'épargne brute ¹	6,4%	8,8%	4,6%	1,0%		
Fonds de roulement	296	466	466	457		
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	38,6	56,8	62,2	57,3		
Effort d'investissement	4,2%	3,0%	3,8%	9,9%		

1: Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement

Source : Trésor Public

Les recettes totales s'élevèrent à 3,4 milliards de F CFP, en progression de 15,0 % par rapport à 2010. Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,7 %, grâce à la progression des recettes douanières en raison d'un meilleur recouvrement des taxes.

En 2011, les dépenses totales augmentent de 15,2 % sur un an. Les charges de fonctionnement progressent sensiblement, de 9,6 %, en raison d'une hausse des frais de gestion générale (incidence des coûts afférents à l'organisation des festivités du 50^{ème} anniversaire du statut du Territoire) et des frais financiers (frais pour la desserte aérienne notamment). Les frais de personnel qui représentent près de 40 % des dépenses réelles de fonctionnement, restent stables.

L'effort d'investissement augmente en 2011 : les dépenses d'investissement représentent près de 10 % des recettes réelles de fonctionnement contre 3,8 % en 2010. Le principal investissement inscrit au budget du Territoire porte sur la construction de la salle omnisport de Kafika, en vue des mini-jeux du Pacifique en 2013. Il convient cependant de noter que cette salle de sport est financée conjointement par le Ministère de l'Outre-mer et celui de la

Jeunesse et des sports. Les travaux de voiries représentent 14 % des dépenses et sont 2 fois et demie plus importants qu'en 2010 (travaux d'entretien des routes). Les dépenses de matériel et mobilier (10 %) progressent également, à 30 millions de F CFP.

3.2.2 Les finances des Circonscriptions

Les Circonscriptions sont comparables aux communes en métropole. Elles reçoivent du Ministère de l'Intérieur une dotation générale de fonctionnement (DGF) dont le montant est déterminé en fonction de la population dénombrée. En 2011, la dotation totale perçue par les trois Circonscriptions s'élève à 447 millions de F CFP, en hausse de 9,1 % par rapport à 2010.

Les Circonscriptions perçoivent également les recettes de la taxe sur la propriété versée par le Territoire et une subvention reçue de l'Agence de santé pour l'utilisation de l'ambulance. Elles ne génèrent pas de ressources propres.

Le résultat budgétaire des trois Circonscriptions présente un déficit de 107 millions de F CFP, après avoir été excédentaire de 41 millions en 2010. Les dépenses des circonscriptions de Futuna progressent sensiblement, les dépenses d'investissement des deux circonscriptions, Alo et Sigave, sont trois fois plus élevées qu'en 2010, à 106 millions de F CFP. De plus, la circonscription d'Uvea a lancé des travaux de reconstruction à la suite de l'incendie de ses bureaux.

Comptes administratifs des Circonscriptions

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Recettes réelles totales	651	617	637	652	100,0%	2,3%
Recettes de fonctionnement	554	519	520	577	88,6%	11,2%
Recettes d'investissement	97	98	118	74	11,4%	-37,1%
Dépenses réelles totales	613	600	596	759	100,0%	27,3%
Dépenses de fonctionnement	500	490	494	588	77,5%	19,2%
Dépenses d'investissement	112	110	102	171	22,5%	66,5%
Excédent / déficit global	39	17	41	-107		-362,3%

Source : Trésor public

3.2.3 Les dépenses par habitant

Le Territoire et les trois Circonscriptions ont consacré, en 2011, 319 000 F CFP par habitant dont 282 000 F CFP à des dépenses de fonctionnement. Le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant reste proche de celui des collectivités de la France métropolitaine (région, départements, communes et regroupements).

En revanche, malgré un doublement des dépenses globales d'investissement par habitant, à 37 000 F CFP, celles-ci restent très en deçà du niveau d'investissement des collectivités métropolitaines (122 924 F CFP par habitant en 2008). Toutefois les investissements réalisés au titre des contrats de développement ou du FED ne sont pas comptabilisés dans l'assiette de calcul puisqu'ils ne figurent pas sur les comptes administratifs du Territoire.

Dépenses par habitant

en F CFP	2009	2010	2011	France entière 2008
Territoire	254 796	228 650	269 881	-
Fonctionnement	246 032	219 432	246 309	-
Investissement	8 764	9 218	23 573	-
Circonscriptions	45 603	46 452	60 575	-
Fonctionnement	37 224	38 473	46 967	-
Investissement	8 379	7 979	13 609	-
Dépenses des collectivités locales	300 399	275 102	330 456	382 566
Fonctionnement	283 256	257 905	293 275	259 642
Investissement	17 143	17 197	37 181	122 924

Sources : Administration supérieure, Trésor public, DGCL

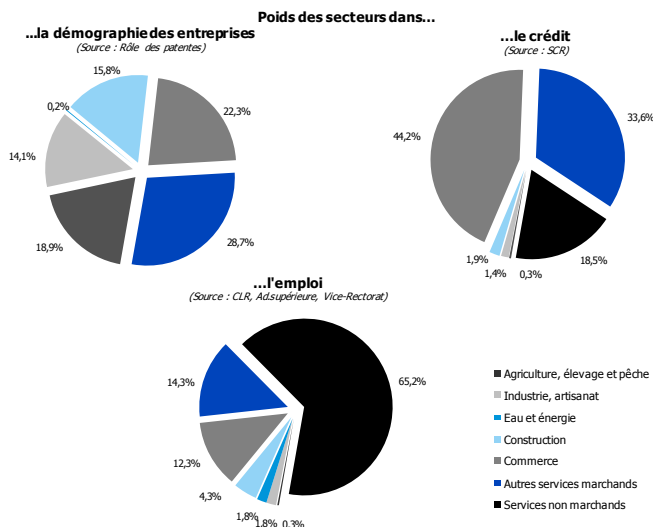


CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général des secteurs



Le secteur public concentre à Wallis-et-Futuna les deux tiers de l'ensemble des effectifs salariés (déclarés localement à la CLR et relevant de régimes métropolitains). Il bénéficie par ailleurs de 18,5 % de l'encours de crédit distribué, en raison des concours accordés au Territoire et à l'Agence de santé.

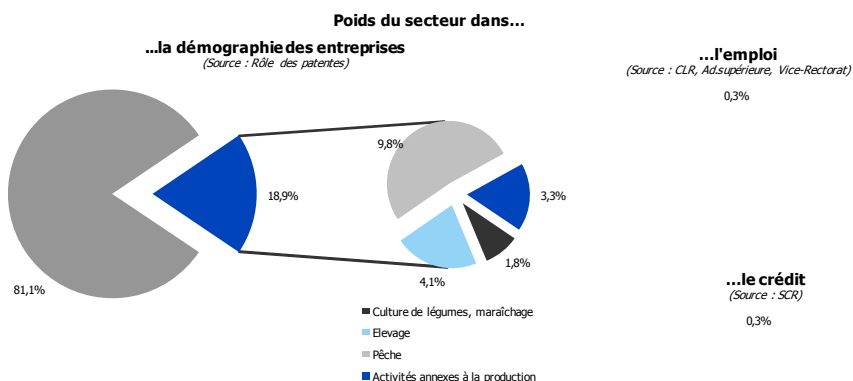
Le secteur privé est quand à lui principalement concentré sur les services, le commerce et la construction. Ces trois secteurs emploient environ 750 salariés, soit 89 % des effectifs du secteur privé et 31 % des effectifs totaux. Ils concentrent également 67 % des entreprises patentées. En 2011, le commerce capte 44 % de l'encours de crédit et les services 34 %. À l'inverse le secteur de la construction ne mobilise que 2 % de l'encours de crédit.

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche fait figure de cas particulier. Il regroupe 19 % des entreprises patentées, alors qu'il n'emploie que 0,3 % des salariés et ne bénéficie que d'une fraction infime des financements bancaires (0,3 %). Ce constat prévaut également pour l'artisanat/industrie, qui regroupe 14 % des entreprises mais seulement 1,8 % des effectifs salariés et 1,4 % des crédits.

Section 2

L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche

1. Panorama du secteur



Au 31 décembre 2011, le secteur primaire occupe 97 patentés, soit 18,9 % de l'effectif des entreprises. Celles-ci comportent 51,5 % de pêcheurs, 21,6 % d'éleveurs, et 9,3 % d'agriculteurs/maraîchers ainsi que 17,5 % d'entreprises exerçant des activités annexes à la production (services forestiers, vente de plantes ornementales...).

En revanche, le secteur de l'agriculture et la pêche n'emploie que 0,3 % des salariés déclarés (7 personnes) et ne mobilise, par ailleurs, que 0,3 % des crédits (5,3 millions au 31 décembre 2011) octroyés par les établissements financiers.

En réalité, une grande partie des opérateurs du secteur primaire pratique à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche, de façon « informelle » avec pour vocation première la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers. Ainsi, la valorisation de l'autoconsommation correspondrait à 26 % des dépenses totales des ménages, selon l'enquête budget des familles du STSEE.

2. Les productions végétales et la forêt

Malgré le développement de l'activité maraîchère sur le Territoire, la production reste encore insuffisante pour satisfaire la demande locale. En 2011, on dénombre 16 maraîchers entre Wallis et Futuna, principalement situés dans les districts de Hihifo et Hahake pour Wallis et dans le district d'Alo pour Futuna.

Par ailleurs, une vingtaine de petits maraîchers situés dans le village de Lavegahau (Mua) se sont inscrits dans le projet « jardins thérapeutiques » mis en place par l'agence de santé et le lycée professionnel agricole.

Wallis-et-Futuna dispose d'un domaine forestier non négligeable, avec des ressources forestières constituées de plantations de pins des caraïbes arrivés à maturité. Il existe ainsi à Wallis une disponibilité en pins adultes sur plus de 200 ha, soit environ 60 000 m³. Deux scieries fonctionnent sur l'île. La première, située dans le district nord de Wallis produit du bois de coffrage et de charpente, mais envisage à moyen terme de diversifier sa production en élargissant sa gamme de produits (poteaux téléphoniques, lambris, parquets...). La deuxième, à Futuna, est opérationnelle depuis mai 2011 et travaille à partir d'un stock de bois constitué majoritairement de pins des caraïbes.

3. L'élevage

L'élevage de poulets de chair s'est développé sur le Territoire mais reste faible par rapport à la consommation de volaille importée. La production, estimée à 10 tonnes par an, reste anecdotique par rapport aux importations.

Il existe par ailleurs quelques élevages modernes de poules pondeuses. L'offre en œufs locaux est en pleine expansion : à Wallis par une intensification de la production dans les 2 élevages existants et à Futuna par la création d'une 3^{ème} unité de production. Ce développement vise, à terme, une substitution des œufs importés par la production locale.

Un atelier porcin naisseur est entré en production en juillet 2010 sur l'exploitation du lycée agricole Vaimoana. Cet atelier, organisé selon des règles d'élevage modernes, a pour vocation première l'éradication de la brucellose, parasite très répandu dans les systèmes d'élevage traditionnels. En 2011, les résultats tant au niveau de la productivité que sur le plan sanitaire ont été très satisfaisants avec une moyenne de 13 porcelets par portée et aucun cas de brucellose.

4. La pêche

L'activité de pêche conserve un caractère largement artisanal par la nature des moyens mis en œuvre (bateaux en bois, matériels rudimentaires) et le traitement réservé aux prises. La production est majoritairement destinée à l'autoconsommation.

Au cours de l'année 2011, on a assisté au démarrage sur le territoire d'une activité de pêche aux concombres de mer ou holothuries. Ces animaux de la famille des échinodermes sont apparentés aux oursins et étoiles de mer. Une fois collectés ceux-ci sont séchés. Les captures ont permis l'exportation de onze tonnes de produits à destination des pays asiatiques. L'exploitation de cette ressource est nouvelle et demande à être stabilisée. Elle implique le respect de règles sanitaires de traitement ainsi qu'une gestion des captures en adéquation avec les stocks disponibles.

L'avenir de la filière pourrait passer, si l'on souhaite pérenniser son exploitation, par le développement d'une éclosionerie assurant la reproduction de l'espèce et in fine le maintien d'un bon niveau de la ressource.

5. L'enseignement agricole

Le décret portant création du lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna a été signé le 30 décembre 2010 pour une ouverture à la rentrée scolaire 2011. L'objectif du lycée agricole est de former, sans qu'ils aient à s'expatrier, de futurs chefs d'exploitation et de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole ainsi qu'au maintien des jeunes sur place. En 2011, 3 formations continues non diplômantes ont été mises en œuvre pour les adultes : en agroéquipement, en maraîchage, et en arboriculture. 84 lycéens ont suivi une formation de niveau V (CAPA, BEPA) ou IV (bac professionnel).

6. La CCIMA

L'année 2011 a été marquée par l'élection du nouveau bureau de la Chambre de Commerce, d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture (CCIMA) sur la base des nouveaux statuts ; la durée du mandat du Président étant portée de trois à cinq ans. On observe également l'intégration dans l'organisation de la Chambre de 3 nouvelles catégories d'activités (commerce et industrie, artisanat et services, agriculture élevage et pêche), représentées par huit membres chacune.

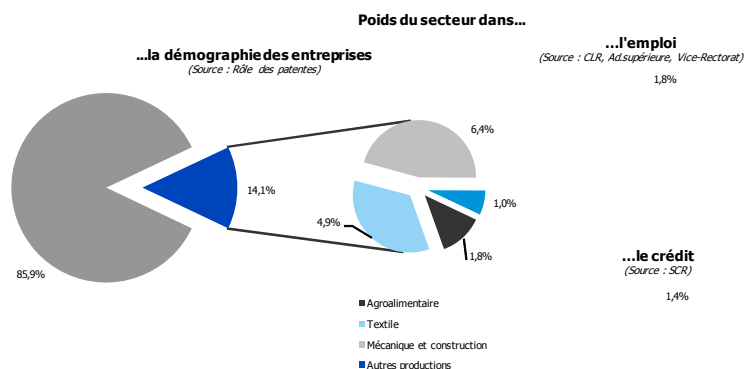
Le projet d'aide au développement du secteur primaire élaboré avec l'aide du service de l'Economie rurale (ECORU) intégrant le recrutement de 3 ingénieurs des filières agriculture, élevage et pêche pendant 3 ans (montage de projet, accompagnement, etc.) a été entériné.

Il a par ailleurs été convenu lors du 3^{ème} comité de suivi de l'Accord particulier entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, et Wallis-et-Futuna, un partenariat entre la CCIMA et les 3 chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie afin de réaliser un diagnostic économique du territoire de Wallis-et-Futuna. En conclusion de ces travaux, un schéma directeur permettant de définir les priorités d'action de la CCIMA est en projet.

Section 3

L'artisanat

1. L'artisanat de production



On recense 72 entreprises patentées sur le Territoire (soit 14,1 % du nombre total d'entreprises) dans le secteur de l'artisanat de production. Ce dernier regroupe des activités très diverses :

- la mécanique et la construction (fabrication d'éléments pour la construction, menuiserie) pour 45,8 % des patentés du secteur.
- le textile, pour 34,7 % des personnes du secteur.
- l'agroalimentaire, qui regroupe essentiellement des boulangers et pâtisseries, représente 12,5 % des entreprises artisanales.
- les autres productions pour 6,9 %, avec l'édition d'enregistrements sonores, l'imprimerie, etc.

Ce secteur est constitué d'un tissu de petites entreprises, souvent unipersonnelles, avec un faible impact sur l'emploi salarié (1,8 %). Les cotisations auprès de la Caisse Locale de Retraite étant volontaires pour les entrepreneurs individuels, ces derniers sont peu nombreux à se déclarer. Le volume de crédit octroyé par les établissements bancaires est faible (1,5 %), néanmoins, l'Adie (microcrédits) accompagne les personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques pour créer ou développer leurs entreprises.

2. L'artisanat traditionnel

L'artisanat traditionnel de Wallis-et-Futuna repose essentiellement sur la confection d'objets divers, tels que des tapas⁴, des nattes en feuilles de pandanus tressées, des colliers de coquillage, etc. Il est pratiqué pour l'essentiel par les femmes et présente une vocation davantage coutumière que marchande. Cependant depuis 3 ans, les manifestations destinées à promouvoir la production artisanale se mettent en place. Les artisans, au sens traditionnel du

⁴ Ecorce de murier frappée et assemblée avec de l'amidon, puis décorée à l'encre de chine.

terme, n'ont pas l'obligation de s'acquitter d'une patente, dès lors qu'ils se limitent à cette seule production.

Depuis 1993, les femmes artisanes sont regroupées au sein d'une structure associative, le Conseil territorial des femmes (CTF). Cette structure encadre trois associations de femmes (une à Wallis et deux à Futuna) et a pour objectif d'améliorer l'organisation du secteur et la commercialisation des produits artisanaux. Celle-ci bénéficie d'une subvention du Territoire pour ses frais de fonctionnement et de financements externes pour ses différents projets (État, OGAF, CPS, etc.).

Le CTF a ainsi apporté son soutien à 6 familles de Wallis et Futuna dans le cadre d'un projet « poulailler-potager » mis en place en 2010. Des jeunes couples, sans revenus, se sont vus accorder un appui technique et financier afin de créer leur propre petite unité de production d'œufs, de poulets de chair et de légumes. L'objectif premier est l'alimentation familiale, les surplus étant destinés à la vente de proximité. En 2011, on estime à 100 000 F CFP les revenus mensuels générés par les familles bénéficiaires du dispositif.

Le 21 février 2011 a eu lieu l'inauguration de l'unique huilerie « Lolotasi » du Territoire. Le projet vise à développer la fabrication d'huile de coco parfumée, et de valoriser d'autres plantes à parfum et au final de permettre une commercialisation. La production actuelle est mise en vente au GIE d'Aka'aka ainsi que dans les petits commerces du Territoire. Le CTF espère pour l'avenir, une orientation à l'exportation.

Section 4

L'énergie et l'eau

Remarque liminaire : la production d'énergie électrique à Wallis-et-Futuna ainsi que la distribution d'eau à Wallis sont assurées par une société, EEFW, qui détient un monopole de fait. Concernant les hydrocarbures, la SWAFEP, prestataire de services de la société Total Pacifique, est en charge de l'activité de distribution des hydrocarbures. Pour des raisons de confidentialité des statistiques, il n'est pas possible de présenter le panorama de ce secteur d'activité.

1. L'énergie électrique

1.1 LA SOCIÉTÉ ÉLECTRICITÉ ET EAU DE WALLIS-ET-FUTUNA (EEWF)

Depuis 1976, la société EEFW est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire. Elle bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

Le conflit social déclenché en avril 2010, à la suite du licenciement d'un cadre, s'est poursuivi au cours de l'année 2011. Sur fonds de problèmes sociaux, les relations avec l'Autorité coutumière sont demeurées tendues. Au cours de l'année, des menaces et des actes de violences ont été relevés à l'encontre du personnel ainsi que des dégradations du matériel et des installations de la société. En réponse à ces problèmes d'insécurité les agents de la société EEFW ont fait valoir leur droit de retrait, occasionnant des coupures d'eau et d'électricité sur l'île de Wallis. On observe encore fin 2011 des difficultés de circulation du personnel pour accéder aux locaux.

La situation de trésorerie de la société a été mise sous surveillance par le Commissaire aux Comptes durant plusieurs mois. Dans un climat social dégradé un pic des créances clients a été constaté à fin février 2011 à plus de 610 millions de F CFP. Cependant les démarches de recouvrement entreprises et la mobilisation du personnel commercial ont permis d'améliorer la situation et de maintenir une trésorerie suffisante pour assurer le fonctionnement de la société, sans toutefois permettre d'engager de nouveaux investissements autres que ceux lancés en 2010. Le programme d'investissement de la société, notamment le renouvellement des moyens de production, reste suspendu à la situation actuelle et au manque de visibilité pour l'avenir.

À la suite de plusieurs tables rondes organisées par le Préfet, regroupant les élus, les représentants de l'État, les Chefferies et la société EEFW, un audit de la concession d'électricité a été commandé par le Territoire auprès d'un expert indépendant qui a remis son rapport le 17 octobre 2011. Il conclut à une gestion saine de la société, à une solidité financière et confirme la capacité de celle-ci à assurer la distribution d'électricité dans le territoire de manière stable et pérenne. L'audit évoque plusieurs pistes visant à faire baisser le prix de l'électricité. Le rapport établit également une estimation de la valeur de la société, exercice demandé par le Territoire dans la perspective d'une prise de participation plus importante dans le capital de EEFW.

Par ailleurs, des simulations de modification de la grille tarifaire ont été réalisées à la demande du Préfet pour la création d'un tarif « ECO » en faveur des petits consommateurs. Un arrêté⁵ a été pris en fin d'année, fixant diverses dispositions en vue d'une diminution du prix de l'énergie électrique.

⁵ Cf. Arrêté n°2011-480 du 28 décembre 2011

Du point de vue de l'exploitation, sur l'exercice écoulé, on relève les événements principaux suivants :

À Futuna :

- l'acquisition et l'installation d'un groupe Cumins QSK 23 en remplacement du groupe G2 de la centrale.

À Wallis :

- l'installation d'un groupe Cumins QSK 60 (en location) afin de sécuriser la production, dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation et d'investissement.
- la reprise progressive des activités d'entretien des réseaux de distribution d'électricité et d'eau.

1.2 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En 2011, la production hydroélectrique est nulle, en raison de l'arrêt de la centrale hydroélectrique de Vainifao pour des motifs fonciers. L'énergie renouvelable représente 0,94 % de la production totale brute contre 0,80 % en 2010, grâce au démarrage de la centrale de « Moasa » à Futuna (43,2 kWc⁶), dans le cadre du projet TEP Verte⁷.

Sur Wallis, plusieurs tronçons de réseaux de basse tension et de transformateurs ont été rénovés, mais les 41 installations TEP vertes des « fale fono » ne sont toujours pas en service.

Sur Futuna, les travaux de reconstruction du réseau suite au passage du cyclone Tomas se sont poursuivis. Plusieurs nouvelles extensions ont été commandées par le Territoire, en particulier pour alimenter les futures stations d'électrochloration du réseau d'eau exploité par le service des travaux publics.

En 2011, la production et la consommation globale d'énergie baissent respectivement de 0,3 % et 0,6 %. Cependant, l'activité de production et la consommation d'énergie progressent à Futuna (+7,5 %), en raison notamment de la reconstruction des réseaux de distribution détruits par le cyclone Tomas en 2010. Le nombre d'abonnés sur le Territoire (3 578) s'inscrit toutefois à la baisse (-0,4 %).

Production et consommation d'électricité

en milliers de kWh	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Energie produite	20 261	20 321	20 091	19 816	19 752	-0,3%
Wallis	16 531	16 624	16 641	16 719	16 420	-1,8%
Futuna	3 730	3 697	3 450	3 097	3 332	7,6%
Vente d'énergie	16 903	18 405	16 558	16 332	16 236	-0,6%
Wallis	13 541	15 061	13 449	13 642	13 291	-2,6%
Futuna	3 362	3 344	3 109	2 740	2 945	7,5%
Nombre d'abonnés	3 695	3 706	3 751	3 592	3 578	-0,4%
Wallis	2 557	2 574	2 628	2 619	2 589	-1,1%
Futuna	1 138	1 132	1 123	973	989	1,6%

Source : EEWf

⁶ Kilo Watt crête

⁷ Tonne Equivalente Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire

1.3 LA TARIFICATION

Les tarifs de l'énergie électrique sont très sensibles aux variations de prix du gazole. À la suite de l'augmentation des prix des produits énergétiques sur l'année (+10,8 %), la tarification de l'électricité progresse de 12,9 % en 2011, après une hausse de 8,3 % en 2010.

Tarification annuelle moyenne

prix du kWh en F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Basse tension						
Petits utilisateurs	71,14	77,33	69,35	75,14	84,83	12,9%
1ère tranche	88,92	96,67	85,35	93,92	106,04	12,9%
2ème tranche	71,14	77,53	69,35	75,14	84,83	12,9%
3ème tranche	53,36	58,00	52,01	56,35	63,62	12,9%
Moyenne tension						
1ère tranche	66,70	72,18	65,01	70,44	79,53	12,9%
2ème tranche	44,46	48,12	43,34	46,96	53,02	12,9%

Source : EEWF

2. L'eau

2.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

À Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers et de contrôle du débit au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population.

En 2011, à Wallis, la production et la consommation d'eau potable sont en baisse de 0,8 % et 1,7 % alors que, le nombre d'abonnés augmente de 2,4 %. Cette situation pourrait résulter de la sécheresse qu'a connu le Territoire en 2011 occasionnant une baisse importante du niveau de la nappe phréatique et le dénoyage d'une des pompes de la station de Mua.

Les travaux de construction de la nouvelle station des Carmélites ont commencé et devraient être achevés en Juin 2012. L'augmentation des moyens de production permettra entre autres de diminuer le temps de fonctionnement moyen des pompes actuelles et de limiter les défaillances perturbant ponctuellement la distribution.

Les travaux de renouvellement/renforcement de la conduite de « Tapa » différés en raison du conflit ont été réalisés sur la fin de l'exercice 2011. L'impact sur le rendement du réseau semble déjà se confirmer sur le 4^{ème} trimestre 2011. D'autres travaux différés en 2010 restent à réaliser pour améliorer encore la productivité des installations.

Production et consommation d'eau à Wallis

en milliers de m ³	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Production	2 191	2 237	2 089	2 074	2 058	-0,8%
Consommation	1 202	1 261	1 167	1 209	1 189	-1,7%
Nombre d'abonnés	2 635	2 660	2 670	2 614	2 678	2,4%
Consommation /abonné (m³)	456,2	474,1	437,1	462,5	444,0	-4,0%

Source : EEWF

2.2 LA TARIFICATION

La tarification ne concerne que l'île de Wallis, compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna. En 2011, le prix de l'eau connaît une hausse générale, toutes tranches confondues, de 4,5 % en glissement annuel, faisant suite à une baisse de 1,1 % en 2010.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

prix du m³ en F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Prix de base de l'eau	79,59	82,18	85,53	84,63	88,47	4,5%
1ère tranche	95,50	98,58	102,64	101,56	106,17	4,5%
2ème tranche	143,26	147,93	153,95	152,34	159,25	4,5%
3ème tranche	198,97	205,46	213,82	211,59	221,18	4,5%

Source : EEFW

3. Les hydrocarbures

3.1 LA SOCIETE WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PETROLIERS (SWAFEPP)

La SWAFEPP assure le stockage et la distribution des hydrocarbures à Wallis et à Futuna. Un tiers du capital social de cette société est détenu par le Territoire et deux tiers par la société pétrolière Total Pacifique Nouvelle-Calédonie. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20 %. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à la société Total Pacifique.

3.2 L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Fidji pour des hydrocarbures en provenance de Singapour. En 2011, 8 pétroliers ont desservi Wallis-et-Futuna contre 7 en 2010. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie, uniquement vers Wallis. 5 butaniers ont accosté en 2011 contre 4 en 2010.

À Wallis, la SWAFEPP dispose d'une capacité de stockage de 2 680 m³, répartie sur deux sites, Halalo et Mata'Utu. Le dépôt de Halalo possède une capacité de stockage de 540 m³ d'essence (1 cuve), 310 m³ de Jet A1 (2 cuves, 200 et 110), 830 m³ de gazole (2 cuves, 200 et 630) et deux cuves équivalent à 70 tonnes réservées au gaz butane. Le dépôt de Mata'Utu dispose d'une cuve de 1 000 m³ de gazole principalement dédiée à la centrale EEFW. Le Territoire dispose ainsi d'une autonomie de 113 jours en essence, 104 jours en gazole, 113 jours en Jet A1 et 109 jours en butane.

À Futuna, deux cuves supplémentaires de 100 m³ ont été installées en 2011, portant les capacités à 70 m³ d'essence et 400 m³ de gazole. L'autonomie est ainsi de 109 jours en essence et 92 jours en gazole. Ces installations permettent également d'allonger la rotation du pétrolier à 10 semaines contre 6 semaines auparavant.

3.3 LA CONSOMMATION

En 2011, les consommations de gazole et de Jet A1 augmentent respectivement de 2,2 % et de 5,0 % tandis que celles d'essence et de gaz reculent de 3,9 % et 8,9 %. Le gazole demeure l'hydrocarbure le plus utilisé avec 72,7 % de la consommation totale. EEWFP consomme à elle seule 69 % du gazole à Wallis et 56,8 % du gazole à Futuna.

Consommation totale en hydrocarbures

en milliers de litres	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Essence	2 016	2 113	2 040	1 960	-3,9%
Gazole	7 405	7 657	7 707	7 879	2,2%
Jet A1	821	858	946	994	5,0%
Gaz butane (tonnes)	230	249	258	235	-8,9%

Source : SWAFEPP

3.4 LA TARIFICATION

En 2011, la hausse de la valeur CAF⁸ des hydrocarbures (22,9 % en moyenne) et la progression des taxes, partiellement indexées sur la valeur CAF, ont largement contribué à l'augmentation du prix réglé par le revendeur, tandis que les prestations locales (correspondant aux frais de passage perçus par la SWAFEPP) ont augmenté de 1,4 %. Ces évolutions ont impacté le prix de vente au détail qui a été majoré en moyenne de 13,9 % en glissement annuel.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers

en F CFP / litre	2009			2010			2011			Variation 2011/2010		
	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1
Coût CAF	61,4	90,1	62,5	73,3	72,0	73,7	88,6	88,9	91,56	20,8%	23,5%	24,3%
Total des taxes	40,4	28,3	41,4	44,0	30,9	46,1	48,6	35,8	53,6	10,4%	15,9%	16,4%
Total des prestations locales	42,6	42,4	31,7	44,3	44,2	33,0	44,9	44,9	33,4	1,4%	1,5%	1,1%
Prix au revendeur	144,4	132,9	135,5	162,3	149,8	156,7	182,0	169,6	178,5	12,1%	13,2%	13,9%
Marge détaillant	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	0,0%	0,0%	0,0%
Prix de vente au détail	155,4	144,8	146,6	172,6	158,1	163,8	193,0	180,6	189,5	11,8%	14,2%	15,7%

Source : AED

L'évolution de la structure des prix entre 2010 et 2011 réduit la part des prestations locales de 3,1 points pour le gazole et 2,4 points pour l'essence. En revanche, la part des coûts à l'importation augmente de 3,7 points pour le gazole et 3,4 points pour l'essence. Le coût à l'importation demeure la principale composante du prix final, entre 46 % et 49 % du prix de vente à la pompe.

Les taxes représentent en moyenne 24,5 % du prix de vente au détail des hydrocarbures, alors que la marge du détaillant constitue la plus petite part, avec 5,9 % en moyenne.

Structure des prix des principaux hydrocarbures

en pourcentage	2009		2010		2011		Variation 2011/2010	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	39,5%	62,2%	42,5%	45,5%	45,9%	49,2%	3,4 pt	3,7 pt
Taxes	26,0%	19,5%	25,5%	19,5%	25,2%	19,8%	-0,3 pt	0,3 pt
Prestations locales	27,4%	29,3%	25,7%	28,0%	23,3%	24,9%	-2,4 pt	-3,1 pt
Marge détaillant	7,1%	7,6%	6,4%	7,0%	5,7%	6,1%	-0,7 pt	-0,3 pt

Sources : AED, IEOM

⁸ Coût Assurance et Frêt

Section 5

L'environnement

1. Récifs coralliens et espace maritime

Le programme Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) se poursuit avec le démarrage, pour la période 2011-2015, de la phase 3, conformément au plan d'action national et pour chaque DOM-COM.

Dans le cadre de l'action en faveur de la protection des espaces maritimes côtiers entamée fin 2010 avec la réalisation de digues, il est envisagé de procéder à l'élaboration d'un plan d'action global intégrant les effets du réchauffement climatique en collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Dans le domaine de la conservation de la biodiversité, les actions de lutte et de contrôle contre les espèces envahissantes se poursuivent, notamment celles contre le rat noir (*Rattus rattus*) à Futuna et contre le mimosa géant (*Mimosa diplotrica*) à Wallis. La lutte contre le rat noir est également nécessaire d'un point de vue sanitaire en raison des risques de leptospirose. De même, un suivi entomologique des moustiques est en place sur les deux îles afin de limiter les risques qu'ils génèrent pour la santé des populations.

Le Service de l'environnement poursuit l'évaluation des stocks de poissons mais également d'holothuries dans le lagon de Wallis. En effet, une activité de commercialisation d'holothuries a démarré en 2011 et les experts ont accordé un quota de prélèvement fixé à 10 tonnes.

2. La gestion des déchets

À Wallis, le Service de l'environnement a mené, dans les écoles, un programme d'éducation à l'environnement sur le thème des déchets. Il devrait se poursuivre avec la collaboration des associations de villages.

À Futuna, les problèmes de fonctionnement du nouveau Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Moasa n'ont pas permis la fermeture et la réhabilitation de la décharge actuelle de Nanu'u. L'accès au site pose des difficultés mais qui devraient être résolues grâce à l'aménagement prévu dans le cadre du contrat de développement 2012-2016.

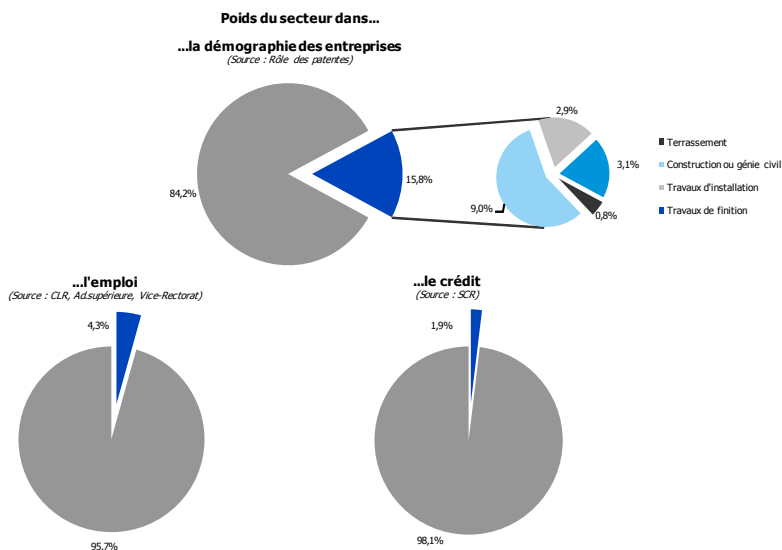
3. Les énergies renouvelables

Le projet TEP VERTES (Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir faire) a été finalisé en 2011 et devrait permettre de débiter l'exploitation de ces sources énergétiques potentielles. Parallèlement, une étude sur le développement des énergies renouvelables ainsi que des projets de réalisation d'infrastructures ont été inscrits dans le contrat de développement 2012-2016.

Section 6

Le bâtiment et les travaux publics

1. Panorama du secteur



Le secteur du BTP, largement soutenu par la commande publique, occupe une place importante dans l'économie de l'archipel. En 2011, l'activité reste relativement stable, grâce au démarrage de chantiers d'envergure structurant en fin d'année. Ses effectifs sont cependant en repli : 104 salariés ont été déclarés à la CLR/CCPF à fin juin 2011 contre 114 à fin juin 2010. Le BTP mobilise ainsi 12,4 % des effectifs du secteur privé, soit 1,4 point de moins qu'en 2010.

Au 31 décembre 2011, l'encours bancaire du secteur atteint 33,4 millions de F CFP contre 40,5 millions de F CFP en 2010.

2. La commande publique

La réglementation des marchés publics à Wallis-et-Futuna est régie par un cadre juridique datant de 1949, aujourd'hui obsolète puisque la procédure d'adjudication publique ouverte attribue les marchés publics sur le seul critère du prix. Le projet d'ordonnance modifiant les modes d'attribution des contrats relevant de la commande publique dans les trois COM du Pacifique, adopté en février 2010, n'a toujours pas été ratifié.

Au cours de l'exercice 2011, la plupart des chantiers d'infrastructures scolaires, inscrites dans le IX^e FED (Fonds européen de développement) ainsi que les travaux de réfection de l'hôpital ont été achevés. Des chantiers importants ont pris le relais avec le démarrage des travaux de rénovation du lycée d'État pour un montant de 305 millions de F CFP, la construction

de la salle omnisport de Kafika (535 millions de F CFP) et les travaux pour l'amélioration de la production d'eau potable (245 millions de F CFP).

Le chantier d'extension et d'aménagement du port de commerce de Mata'Utu, sur une aire d'environ 8 400 m², (montant de 1,1 milliard de F CFP) a pris du retard dans sa réalisation en raison de problèmes techniques. Dans ces conditions, la livraison du « lot infrastructures », démarré en octobre 2010, devrait être effective dans le courant de l'année 2012. Les travaux relatifs aux superstructures devraient pouvoir être lancés dans la foulée. Des financements complémentaires sont néanmoins nécessaires pour boucler ce chantier plus lourd que son évaluation initiale. Le Préfet et la Ministre de l'Outre-mer sont intervenus auprès de la Commission européenne à cet effet.

Les travaux engagés au titre de la commande publique en 2011 s'élèvent à 1 milliard de F CFP, en baisse de 31,1 % par rapport à 2010. Il convient cependant de souligner qu'une partie importante des travaux engagés en 2010 portent sur des chantiers pluriannuels. Le financement des travaux pour l'année sous revue relève à 59 % du budget du Territoire et à 41 % de celui de l'État. Inscrit au budget du Territoire, le chantier de la salle omnisport de Kafika (535 millions de F CFP) est en fait financé sur ressources du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Outre-mer.

Montant des marchés publics (engagements annuels)*

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Budget Etat	423	810	1 047	167	493	41,0%	195,2%
Budget FED	22	172	258	1 469	0	0,0%	-100,0%
Budget Territoire	199	180	75	109	710	59,0%	553,0%
Total	623	1 162	1 342	1 744	1 203	100,0%	-31,1%

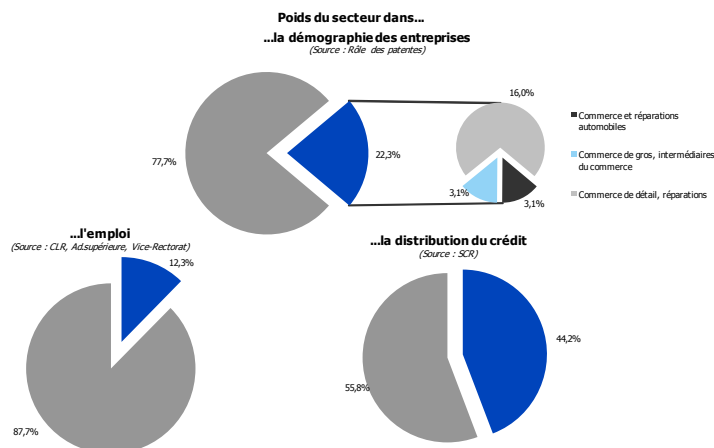
Sources : Administration supérieure, Cellule Europe

*y compris quelques marchés de prestations de services

Le Service des travaux publics (TP), composé de 100 agents, a pour mission l'entretien et la construction des infrastructures publics. En 2011, il intervient en tant que maître d'œuvre sur de nombreuses opérations d'investissement telles que les travaux d'aménagement du port de commerce de Mata'Utu, la salle omnisport de Kafika et la rénovation du lycée d'État de Wallis-et-Futuna. Il assure également la conduite d'opérations touchant aux études pour l'aménagement du quai de Leava à Futuna.

Section 7

Le commerce



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique du Territoire. Il demeure bien orienté sur l'année, comme en témoigne la hausse des importations de plusieurs catégories de produits : biens de consommation (+36 %), biens d'équipements du foyer (+12 %) produits de l'industrie automobile (+7 %). Au 31 décembre 2011, l'encours de crédit déclaré sur le secteur du commerce s'élève à 0,8 milliard de F CFP, soit plus de la moitié de l'encours total des crédits distribués par les établissements de crédit, hors particuliers.

À fin 2011, le nombre d'entreprises commerciales patentées est stable (22 % du total). Plus de deux tiers de ces patentes concernent des commerces de détail (72 %), le solde restant est partagé à parts égales (14 %) entre les commerces de gros et intermédiaires et ceux de réparation automobile. À fin juin 2011, ce secteur emploie 298 personnes, soit 35 % des effectifs du secteur privé.

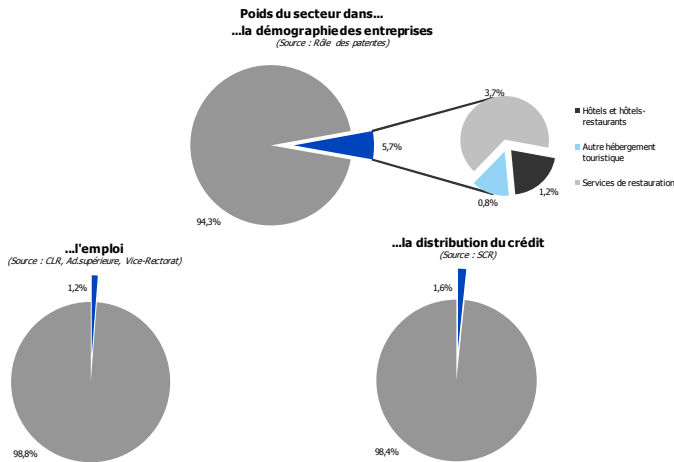
En fin d'année 2011, l'ouverture d'un magasin d'alimentation de 700 m² et d'un entrepôt de 500 m² à Futuna complète le tissu des commerces de détail, alimentaires pour la plupart.

Néanmoins, les commerces de l'archipel restent confrontés à de fortes contraintes : l'étroitesse du marché, la gestion des crédits accordés à la clientèle et la gestion des stocks. Celle-ci est rendue particulièrement difficile par la fréquence des approvisionnements, avec un navire de marchandises toutes les 3 à 4 semaines.

Section 8

L'hôtellerie-restauration et le tourisme

1. Panorama du secteur



Le secteur de l'hôtellerie-restauration se compose en 2011 de 29 entreprises patentées, soit 5 entreprises de plus qu'en 2010. On dénombre 6 hôtels ou hôtels-restaurants, 4 structures d'hébergement de type « gîtes » et 19 entreprises de restauration (traditionnelle, snack ou plats à emporter). On observe une augmentation de la capacité d'hébergement du secteur de 51 à 68 chambres, avec l'ouverture d'un nouveau bâtiment hôtelier en juillet 2011.

L'effectif employé demeure faible, avec 29 personnes déclarées auprès de la CLR soit 1,2 % du nombre global de salariés du Territoire. La mobilisation de concours par ces entreprises est modeste avec un encours bancaire de 28,9 millions de F CFP au 31 décembre 2011 (1,6 % des encours déclarés).

2. Le tourisme

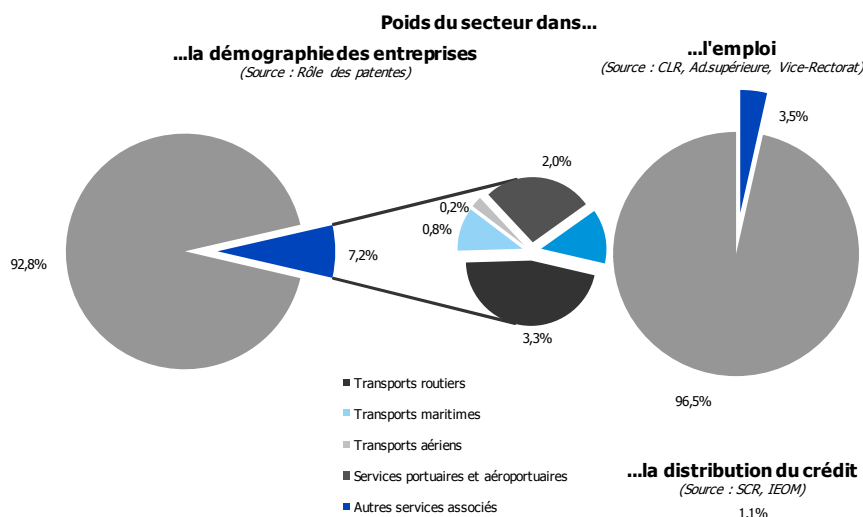
À l'inverse des régions voisines (Fidji, Palau, Cook, etc.), le tourisme demeure une activité marginale à Wallis-et-Futuna. L'activité est très peu développée sur le Territoire malgré le potentiel exploitable existant : îlots, lagon, plages, lacs de cratères, culture traditionnelle, etc. L'isolement du Territoire constitue un frein au développement de ce secteur ; le coût élevé des billets d'avions et la faible capacité hôtelière rendent l'archipel peu compétitif par rapport aux autres destinations du Pacifique.

On observe ainsi que la clientèle extérieure reste, pour l'essentiel, constituée de professionnels en missions et de visiteurs familiaux et que le secteur hôtellerie-restauration est cantonné à une clientèle résidente. Les festivités du cinquantenaire du statut du Territoire, qui se sont déroulées en juillet 2011, n'ont eu qu'un impact limité sur la fréquentation des structures hôtelières.

Section 9

Les transports

1. Panorama du secteur



Le secteur du transport regroupe, en 2011, 37 entreprises, soit 7,2 % des patentes déclarées. Ces entreprises assurent le transport terrestre, maritime et aérien ainsi que les services de manutention, d'entreposage et les autres services associés (agences de voyage, transitaires, etc.). Le secteur emploie, au 30 juin 2011, 85 salariés, soit 10,1 % des effectifs du secteur privé.

L'insularité et l'éloignement confèrent au port de Wallis et à celui de Futuna des rôles essentiels dans l'approvisionnement de l'archipel. L'activité du Territoire est fortement impactée par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes, tant pour le fret que pour le trafic de passagers. L'unique réseau de transport en commun du Territoire est organisé à l'attention des lycéens et collégiens.

2. Le transport maritime

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue via le port de Mata'Utu pour les marchandises et par celui de Halalo pour les hydrocarbures à Wallis. Sur Futuna, un seul port, Leava, est en activité. Les travaux d'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu, engagés en octobre 2010 sur concours du IX^e Fonds Européen de Développement (FED), sont en cours. Le X^e FED prévoit la reconstruction complète du quai de Leava, les travaux d'études de cette opération devraient être engagés en 2012.

2.2 LE TRAFIC MARITIME

Le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises. Le coût du fret vers Wallis-et-Futuna est élevé, en raison des faibles quantités importées, de l'éloignement des deux îles des axes maritimes majeurs et du surcoût lié à un retour « à vide » des conteneurs.

Le nombre de touchées de navires s'élève à 32 en 2011 contre 28 en 2010 ; il comprend l'accostage de trois navires non commerciaux : une barge transportant du matériel, un bateau scientifique et un bateau de pêche.

2.2.1 Navires porte-conteneurs

À la suite d'une interruption du trafic maritime entre mi-février et fin mars 2011, la desserte commerciale à destination de Wallis-et-Futuna a été réorganisée à partir d'un seul point de chargement, le port de Suva (Fidji). Avec une fréquence d'approvisionnement de 26 à 27 jours, 18 cargos de marchandises ont desservi le Territoire en 2011, pour un volume de 1 384 conteneurs pour Wallis et 632 pour Futuna.

2.2.2 Transport d'hydrocarbures

Depuis 2010, le ravitaillement du Territoire en hydrocarbures s'effectue tous les 45 jours grâce à un réajustement à la hausse des stocks de gasoil qui a permis de réduire le nombre de rotation des pétroliers. Le nombre de navires transportant des hydrocarbures reste inchangé (11 unités) par rapport à l'année passée.

Evolution du trafic maritime commercial

nombre de touchées	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Trafic marchandises	12	18	15	17	18	6%
Southern Moana/Pacifika	12	18	15	17	18	6%
<i>Nombre de conteneurs</i>				<i>1 144</i>	<i>1 384</i>	21%
Transport d'hydrocarbures	14	19	18	11	11	0%
Pétroliers	10	14	13	7	6	-14%
Butaniers	4	5	5	4	5	25%
Autres					3	
Total	26	37	33	28	32	14%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

3. Le transport aérien

La desserte est assurée depuis le 1^{er} janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis-et-Futuna. La compagnie effectue 3 vols hebdomadaires en Airbus A320 entre Wallis et Nouméa et 10 rotations par semaine (sauf le dimanche) entre Wallis et Futuna en DHC Twin-Otter (emport moyen de 14 passagers).

Le renouvellement prévu en 2013 de la convention de desserte aérienne entre Wallis et Futuna a mobilisé en 2011 les autorités qui ont engagé une réflexion dans cette perspective. Un audit technique et financier de la liaison a été réalisé sur la période 2005-2010 afin d'apporter un éclairage sur l'exploitation. L'objectif des responsables est d'assurer aux usagers, à travers cette nouvelle convention, le meilleur service au meilleur coût.

3.1 LES INFRASTRUCTURES

3.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

Le Territoire dispose d'un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'État de l'Aviation Civile (SEAC).

La piste de l'aéroport, homologuée en novembre 2010, permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 et d'avions plus importants, de type Airbus A340, avec une charge réduite. Un réaménagement de l'accès au nouveau hangar pour les twin-otters a été réalisé en 2011. Des travaux de rehausse de la tour de contrôle ont également été engagés et devraient s'achever en 2012.

3.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aménagement de l'aérodrome de Futuna situé à la pointe de Vele a été considérablement amélioré depuis 2008. Les installations ont ainsi pu être homologuées en 2010 pour une utilisation de jour uniquement par des avions de catégorie 1 de type Twin Otter ou Beechcraft 200.

Des études préalables à la mise en place d'un balisage lumineux de la piste et des obstacles environnants ont été réalisées en 2011 pour pouvoir procéder à des évacuations sanitaires de nuit. Les travaux d'installation du balisage devraient débuter en 2012 dans le cadre du contrat de développement 2012-2016.

Les négociations menées courant 2011 avec les riverains laissent entrevoir des solutions pour la libération des terrains à proximité de l'aéroport, ce qui permettrait un réaménagement complet du site et l'ouverture de la piste à des avions de catégorie 2 (type ATR42).

3.2 LE TRAFIC AERIEN

Le trafic aérien de l'aéroport de Wallis-Hihifo progresse, en 2011, de 2,8 % en nombre de passagers tandis que les mouvements commerciaux demeurent stables. Le nombre de passagers enregistrés sur les lignes internationales et domestiques dépasse pour la troisième année consécutive la barre des 40 000.

3.2.1 Le trafic international

Le nombre de passagers internationaux progresse de nouveau en 2011, +2,6 %, après une progression de 3,6 % en 2010, et atteint 29 412 personnes. Depuis l'augmentation de l'offre en sièges avec la mise en place de la 3^e rotation de l'airbus en 2009, le taux de remplissage de la ligne Wallis-Nouméa-Nandi demeure à un niveau raisonnable : 65,3 % en 2011, bien qu'en légère baisse par rapport à 2010 (66,2 %).

En 2011, 346 mouvements commerciaux sont dénombrés sur le réseau international, en progression de 4,2 % par rapport à 2010. Les vols commerciaux réguliers passent à 318 mouvements en 2011 contre 310 en 2010 (+2,6 %). Les autres vols commerciaux non réguliers (évacuations sanitaires, charters, etc.) atteignent 28 rotations en 2011 contre 22 l'année précédente.

Le transport de marchandises par fret aérien est en hausse de 1,8 % en 2011 sur un an, à 179,3 tonnes de marchandises. Le fret postal augmente de 5,6 %, à 78,6 tonnes.

Evolution du trafic aérien international

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Mouvements d'avion	268	296	340	332	346	4,2%
Passagers	25 539	26 868	27 660	28 654	29 412	2,6%
Fret (tonnes)	191,7	181,6	172,2	176,2	179,3	1,8%
Fret postal (tonnes)	61,6	66,2	69,6	77,3	78,6	1,7%
Taux de remplissage	72,6%	78,8%	66,9%	66,2%	65,7%	-0,5pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

3.2.2 Le trafic domestique

Le nombre de mouvements d'avions entre Wallis et Futuna est équivalent à celui de l'année précédente. En revanche, les passagers sont plus nombreux, passant de 13 191 à 13 606 passagers, pour un taux de remplissage de 77,4 %.

En 2011, le fret domestique aérien s'établit à 33,7 tonnes de marchandises, en hausse de 21,7 % en rythme annuel, après une augmentation de 23,7 % en 2010. Le fret postal est aussi à la hausse (+3,6 %) et atteint 11,5 tonnes.

Evolution du trafic aérien domestique

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Mouvements d'avion	1 223	1 258	1 449	1 413	1 414	0,1%
Passagers	13 153	12 868	13 316	13 191	13 606	3,1%
Fret (tonnes)	21,8	26,4	22,4	27,7	33,7	21,7%
Fret postal (tonnes)	9,5	9,5	11,0	11,1	11,5	3,6%
Taux de remplissage	84,4%	84,9%	73,2%	77,7%	77,4%	-0,3 pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

4. Les transports terrestres

Il n'existe pas à Wallis-et-Futuna de réseau de transport en commun, à l'exception des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées.

Le parc automobile enregistre 331 immatriculations sur l'année 2011 (y compris les vélomoteurs neufs et les véhicules d'occasion). Le nombre de véhicules neufs (163) est en augmentation (+43 % pour les véhicules de tourisme et +30 % pour les véhicules utilitaires) par rapport à 2010, avec 23 unités de plus dans la catégorie véhicules de tourisme et 20 unités chez les utilitaires.

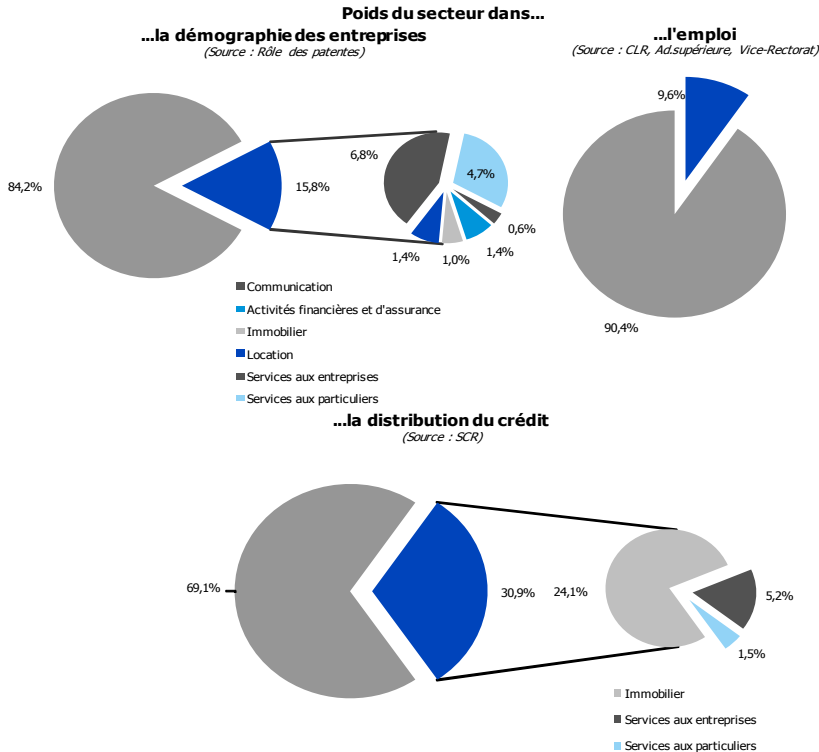
Immatriculations de véhicules neufs

nombre de véhicules	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Véhicules de tourisme	182	140	76	53	76	43%
Véhicules utilitaires	120	118	76	67	87	30%
Total	302	258	152	120	163	36%

Section 10

Les services marchands (hors activités financières)

1. Panorama du secteur



Les services marchands comprennent les activités immobilières, les services aux entreprises (activités de conseil, de nettoyage, de gardiennage, etc.), et les services aux particuliers (activités de loisirs, services personnels et domestiques, formations, crèches, etc.). En 2011, le secteur représente 15,8 % de l'ensemble des entreprises patentées, soit 81 entreprises, en hausse de 14,1 % par rapport à 2010. Malgré un poids relativement faible par rapport au total des effectifs salariés (11,3 %), les services marchands représentent 40,7 % des salariés déclarés du secteur privé. L'activité des services aux entreprises a été particulièrement dynamique, avec une augmentation de 45,8 % du nombre d'entreprises sur l'année. De même pour les activités de location, en progression de 28,6 %. Le secteur des services marchands totalise par ailleurs 30,9 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire. Ces chiffres ne prennent pas en compte la poste et les télécommunications qui font partie des services territoriaux.

2. Le Service des Postes et Télécommunications

2.1 L'ACTIVITE DU SPT

Le chiffre d'affaires du Service des Postes et Télécommunications s'élève à 638,6 millions de F CFP en 2011, en hausse de 3,2 % par rapport à 2010. Les télécommunications concentrent 91 % du total des recettes, suivies des activités postales (5 %) et philatéliques (4 %). Les recettes de l'activité postale augmentent de 13,9 % tandis que celles de la philatélie reculent de 19,9 %. L'essentiel des recettes est réalisé à Wallis (86 %).

Au 31 décembre 2011, le SPT emploie 43 agents permanents dont 30 à Wallis et 13 à Futuna.

Répartition des recettes par chapitre en 2011



Répartition des recettes par région en 2011



2.2 LES TELECOMMUNICATIONS

Les activités de télécommunications s'améliorent en 2011, après la baisse de 2010. Les recettes atteignent, en fin d'exercice, 580,7 millions de F CFP, en augmentation de 4,1 % sur un an.

On dénombre 3 173 abonnements téléphoniques en 2011, en hausse de 1,9 % par rapport à 2010. Le nombre d'abonnés internet augmente de 5,1 %, soit 55 nouveaux abonnements de plus qu'en 2011.

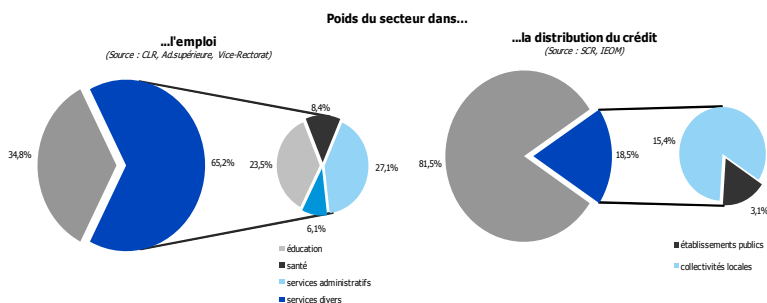
Une réduction des tarifs internet à haut débit a été votée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée territoriale en octobre dernier. Cette baisse de 30 % en moyenne est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2011 (arrêté n°2011-373 du 12 octobre 2011). La tarification a été revue à la baisse en raison de la progression du nombre d'abonnés (1 144 au 31 décembre 2011), qui s'est avérée sensiblement supérieure aux objectifs initialement prévus.

Dans la perspective de l'installation de la téléphonie mobile sur le Territoire de Wallis-et-Futuna, un appel à candidature a été lancé en octobre 2011. Trois soumissionnaires se sont positionnés dont le SPT, mais l'appel à candidature a été déclaré infructueux. Lors du 3^{ème} comité de suivi de l'accord particulier de janvier 2012, la Nouvelle-Calédonie par l'intermédiaire de l'Office des postes et télécommunications s'est engagée à aider techniquement Wallis-et-Futuna dans la réalisation du projet de téléphonie mobile de type 3G.

Section 11

Les services non marchands

1. Panorama du secteur



Les services non marchands emploient 65,2 % des salariés du Territoire, répartis entre :

- **Les services administratifs**, comprenant la fonction publique d'État et les agents territoriaux. Ces services emploient 654 personnes (27,1 % des effectifs salariés) ;
- **L'éducation** avec 570 salariés enseignants et non enseignants (23,5 %) ;
- **La santé** qui emploie 203 personnes (8,4 %) ;
- **Les services et administrations diverses** (CLR, CCPF, Trésor public, IEOM....), qui disposent de 148 agents, soit 6,1 % des effectifs salariés totaux.

Les crédits accordés aux collectivités locales et établissements publics s'élèvent, au 31 décembre 2011, à 325 millions de F CFP, soit 19,9 % du crédit distribué (hors particuliers).

2. L'éducation

2.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011

- Le renouvellement de la convention cadre de coopération pour le recrutement et la formation initiale des enseignants du premier degré : cette convention prévoit la création d'un partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, pour l'assistance au recrutement et la mise en place de la formation initiale des instituteurs du 1^{er} degré du Territoire.
- La signature de la convention de partenariat entre le rectorat de Paris et le vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna pour la mise en place d'un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) sur le Territoire.
- La négociation de la convention portant concession à la mission catholique de l'enseignement primaire dans le Territoire pour les années 2012-2017. La signature de ce document devrait intervenir début 2012.

2.2 LES ETABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

Le système éducatif à Wallis-et-Futuna comporte l'enseignement primaire dont la gestion est entièrement confiée à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), structure privée, et l'enseignement secondaire géré par le Vice-rectorat, structure administrative de l'éducation nationale. Il n'existe pas sur le Territoire de formation supérieure à l'exception d'une antenne de l'IUFM du Pacifique, à Wallis. Depuis 2010, celle-ci propose une formation préparatoire aux études supérieures (APES) aux bacheliers du Territoire souhaitant poursuivre des études universitaires en métropole ou en Polynésie Française.

Le Territoire compte 18 écoles élémentaires et/ou primaires (dont 6 à Futuna), 6 collèges (dont 2 à Futuna) et 2 lycées implantés à Wallis (un lycée d'enseignement général et un lycée agricole, ouvert depuis la rentrée scolaire 2011). En 2011, les effectifs totaux du personnel de l'éducation baissent de 2,7 % par rapport à l'année précédente, avec 570 postes dont 397 enseignants. L'enseignement du premier degré compte 199 postes, soit 16 enseignants de moins qu'en 2010. Les effectifs de l'enseignement du second degré, avec 198 postes, restent stables.

Le vice-rectorat gère l'ensemble des 287 fonctionnaires d'État du Ministère de l'Éducation nationale, composé d'enseignants du corps professoral du second degré et de personnels administratifs du vice-rectorat et des différents établissements. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires, relevant de la DEC, ont quant à eux le statut d'agent de droit privé, mais sont intégralement rémunérés par le vice-rectorat.

Le taux moyen d'encadrement varie peu en 2011, avec 10,4 élèves par enseignant.

Effectifs du personnel de l'éducation

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Effectifs des postes enseignants	452	436	437	413	397	-3,9%
Enseignement 1er degré (privé)	243	229	229	215	199	-7,4%
Enseignement 2nd degré (public)	209	207	208	198	198	0,0%
Effectifs des autres postes de l'éducation	175	175	175	173	173	0,0%
Fonctionnaires non enseignants	79	79	79	86	89	3,5%
Autres agents locaux	96	96	96	87	84	-3,4%
Total	627	611	612	586	570	-2,7%
Taux moyen d'encadrement	10,3	10,3	9,9	9,8	10,4	6,1%

Source : Vice-rectorat

2.3 LES EFFECTIFS SCOLAIRES

En 2011, le nombre total d'élèves scolarisés augmente de 1,3 % par rapport à 2010 pour atteindre 4 111 élèves. Cette première progression depuis 2007 est liée à l'ouverture du lycée professionnel agricole en 2011.

Cependant, on observe que les effectifs scolaires ne cessent de diminuer depuis plusieurs années, avec une perte d'environ 1 000 élèves en 10 ans. Cette tendance, liée à la baisse de la natalité et à l'émigration des jeunes actifs, pourrait conduire à la fermeture ou au regroupement de classes et d'écoles dès 2012.

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Enseignements 1er degré	2 431	2 358	2 303	2 156	2 182	1,2%
Enseignement 2nd degré	2 220	2 115	2 004	1 904	1 929	1,3%
Collèges	1 596	1 522	1 429	1 348	1 252	-7,1%
<i>dont formation professionnelle</i>	<i>360</i>	<i>303</i>	<i>276</i>	<i>175</i>	<i>80</i>	<i>-54,3%</i>
Lycées	624	593	575	553	667	20,6%
Total	4 651	4 473	4 307	4 060	4 111	1,3%

Source : Vice-rectorat

2.4 LES TAUX DE REUSSITE

Les résultats de l'année scolaire 2011 sont très satisfaisants, avec une amélioration des taux de réussite dans presque toutes les filières. Les résultats à Wallis-et-Futuna sont ainsi égaux et parfois supérieurs à ceux observés en métropole.

Le taux de réussite à l'examen du brevet atteint 94,3 %, en progression de 21,8 points par rapport à 2010. Comme tous les ans, le taux de réussite de la filière d'enseignement général du collège est supérieur à celui de l'enseignement professionnel. Le CAP, quant à lui, affiche un taux de réussite stable par rapport à 2010 alors que le BEP gagne 17,0 points en 2011.

À la session de décembre 2011, le taux de réussite global au baccalauréat augmente de 19,9 points par rapport à celui de 2010 avec 83,1 % d'admis. Les résultats s'améliorent nettement dans la filière générale (+18,3 points). Le baccalauréat technologique est également en progression (+6 points).

Taux de réussite

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Brevet	63,3%	64,9%	68,0%	72,5%	94,3%	+21,8 pt
Série collège	66,9%	73,5%	74,2%	73,4%	87,5%	+14,1 pt
Série professionnelle	45,9%	42,9%	50,0%	69,7%	84,5%	+14,8 pt
CAP	87,5%	84,3%	97,2%	88,1%	88,6%	+0,5 pt
BEP	77,4%	85,6%	68,0%	73,9%	90,9%	+17,0 pt
Bac général	58,7%	80,0%	80,0%	74,2%	92,5%	+18,3 pt
Série L	40,0%	81,3%	75,0%	69,2%	83,3%	+14,1 pt
Série ES	70,6%	81,3%	69,6%	69,2%	100,0%	+30,8 pt
Série S	77,0%	76,9%	100,0%	100,0%	89,5%	-10,6 pt
Bac professionnel	76,9%	nd	nd	nd	95,4%	+95,4 pt
Bac technologique	35,8%	57,4%	55,9%	57,1%	63,1%	+6,0 pt
Total bac	45,9%	67,0%	65,7%	63,2%	83,1%	+19,9 pt

Source : Vice-rectorat

3. Les services de santé

3.1 LE SYSTEME DE SANTE A WALLIS-ET-FUTUNA

Le système de santé de Wallis-et-Futuna repose exclusivement sur une agence de santé, créée par l'ordonnance 2000-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'établissement public national à caractère administratif (EPNA). L'agence, au-delà de missions d'hospitalisations, est chargée de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine, préventive et curative, des soins ambulatoires, de la délivrance de médicaments, de la coordination et du financement des soins hors territoire ainsi que de l'accompagnement de fin de vie.

L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est placée sous la triple tutelle du Ministère de l'Intérieur (Outre-mer), du Ministère de la Santé et du Ministère des Finances, réunis au sein d'un conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration composé de 19 membres, dont le président est le Préfet.

Le Territoire ne disposant pas de système de sécurité sociale, la prise en charge des soins est assurée en totalité par l'État.

L'Agence de santé regroupe deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna) et 3 dispensaires situés dans les districts de Mua, Hahake et Hihifo. Elle emploie plus de 180 personnes.

3.2 L'ACTIVITE DE L'AGENCE DE SANTE

L'Agence de santé s'implique fortement, depuis 2010, dans la mise en œuvre **d'un programme de prévention**. Celui-ci est axé sur la lutte contre les maladies non transmissibles (mauvaise alimentation, tabac, alcool, hygiène de vie, etc.) et la lutte contre la dengue et le chikungunia. L'Agence a ainsi bénéficié d'un appui financier de la Communauté du Pacifique Sud permettant le recrutement de personnel. Il est également envisagé la création d'un poste de médecin de santé publique afin de pérenniser les actions de prévention. L'ensemble de ces actions et postes nécessitent, pour s'inscrire dans la continuité, des ressources qui pourraient être en partie alimentées par la mise en place d'une taxe sur les produits dangereux pour la santé (tabac).

De nombreux travaux ont été réalisés afin de moderniser, réaménager et améliorer les bâtiments de l'Agence à Wallis et à Futuna (restructuration des urgences, mise aux normes du laboratoire, réfection des réseaux d'eaux, réaménagements/réfections externes des bâtiments, parkings, agrandissement de la pharmacie, etc.). L'Agence a également procédé à des travaux de réfection et de remise en état à Futuna suite au passage du cyclone Tomas en mars 2010. Ces investissements ont été financés par le biais des contrats de développement 2003-2007 et 2007-2011 et par un prêt accordé par l'AFD.

En 2011, l'Agence a élaboré un Plan directeur de travaux, dans le cadre du Schéma territorial d'organisation sanitaire (STOS). L'objectif de ces travaux est de moderniser et d'améliorer les bâtiments hospitaliers autour d'un plateau technique plus performant. Ils seront en partie financés grâce à l'enveloppe de 1,1 milliard de F CFP accordée à l'Agence dans le Contrat de développement 2012-2016.

Outre le STOS, les schémas territoriaux, celui de la prévention et celui de l'offre médicosociale, doivent permettre de répondre aux besoins de santé du Territoire. Ces schémas ont été définis autour de cinq domaines (handicap et vieillissement, périnatalité et petite enfance, affections de longue durée, risques sanitaires et santé mentale) constituant le Projet territorial de santé.

Le nombre d'évacuations sanitaires hors du Territoire, vers la Nouvelle-Calédonie principalement mais aussi vers l'Australie ou la métropole, a légèrement diminué en 2011 avec 637 personnes (contre 648 en 2010).

L'activité de l'agence de santé à Wallis	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Hospitalisations						
Nombre de journées	10 041	8 618	9 044	8 398	8 956	6,7%
Nombre d'entrées	1 744	1 750	1 742	1 656	1 562	-5,7%
Taux d'occupation moyen ⁽¹⁾	51,9%	44,5%	46,8%	49,0%	50,1%	+1,1 pt
Durée moyenne de séjour ⁽²⁾	5,8	4,9	5,2	5,1	5,7	13,1%
Nombre d'interventions en bloc opératoire	600	685	675	545	537	-1,5%
Nombre de naissances	210	182	231	164	205	25,0%
Consultations dans les dispensaires	33 528	33 421	29 079	30 059	29 875	-0,6%
Nombre d'EVASANS hors Territoire	409	435	656	648	637	-1,7%

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation / (nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation / nombre d'entrées)

Source : Agence de santé

3.3 LES DEPENSES DE SANTE

L'État verse une dotation à l'Agence de Santé pour son fonctionnement. Celle-ci s'élève, en 2011, à 2,9 milliards de F CFP et constitue presque l'intégralité du budget. Près de la moitié est dédiée aux dépenses de personnels. Le compte administratif anticipé de l'exercice 2011 présente une situation équilibrée mais n'inclut pas toutes les dépenses engagées et non couvertes par des paiements. Ces charges concernent en particulier les évacuations sanitaires hors du territoire.

En 2011, la dette de l'Agence auprès des organismes de santé en Nouvelle-Calédonie s'élève à près de 1,7 milliard de F CFP dont 1,2 milliard de F CFP auprès du Centre hospitalier territorial (CHT) et 480 millions de F CFP auprès de la CAFAT. Depuis avril 2009, le suivi médical du patient hors du Territoire est assuré par un opérateur extérieur, le groupement médical spécialisé Medevac Pacific, afin d'améliorer la maîtrise des dépenses des évacués sanitaires.

Au cours de la réunion de la commission de suivi de l'accord particulier entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna du 13 janvier 2012, les parties se sont engagées à saisir ensemble les instances de tutelles de l'Agence de Santé afin de favoriser le règlement de la dette et d'augmenter sa dotation annuelle. Néanmoins au cours du 1^{er} trimestre 2012, des difficultés sont apparues pour les évasans vers le CHT de Nouméa, eu égard au règlement de la dette. Une mission d'experts de l'État est attendue pour examiner le problème.

4. La protection sociale

4.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

L'arrêté n°2011-377 du 12 octobre 2011 a officialisé l'adoption des statuts de la Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF). Cette caisse réunit la Caisse Locale de Retraite (CLR) et la Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF). Ce rapprochement vise à rationaliser et optimiser la gestion des deux organismes qui disposent de statuts et de budgets distincts.

À partir du 1^{er} janvier 2012, la CPSWF gèrera ainsi le régime de retraite et les prestations familiales au profit des travailleurs salariés et assimilés des îles Wallis-et-Futuna.

Après une diminution de 6,5 % en 2010, le montant total des allocations familiales distribuées (y compris les congés maternité) progresse de 1,0 % pour atteindre 321 millions de F CFP en 2011. Par ailleurs, le nombre d'allocataires augmente de 1,6 % par rapport à 2010 (1 149 contre 1 131), tandis que le nombre d'enfants bénéficiaires varie peu, passant de 2 748 à 2 766.

Le montant des cotisations perçues en 2011 s'élève à 324 millions de F CFP, en baisse de 1,1 % par rapport à l'année 2010. Cette diminution s'explique par la baisse des cotisations du secteur public (-5,3 %). Néanmoins, le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies demeure positif à 4 millions de F CFP.

Cotisations perçues et allocations versées par la CCPF

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Cotisations perçues	322	346	308	328	324	-1,1%
Public	218	213	223	227	215	-5,3%
Privé	104	132	85	101	109	8,2%
Prestations servies	256	295	340	317	321	1,0%
Allocations familiales mandatées	253	291	334	312	313	0,4%
Congés maternité	3	5	6	6	8	37,1%
Solde	67	50	-31	11	4	-65,4%

Source : CLR/CCPF

En outre, la CCPF a poursuivi, en 2011, les versements d'aide sociale à l'enfance aux personnes ne travaillant pas et ayant un ou plusieurs enfants à charge. Dans ce cadre, 72 millions de F CFP ont été décaissés au bénéfice de 1 581 enfants en moyenne par mois.

4.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

Le régime de retraites a fait l'objet de modifications prenant effet au 1^{er} mars 2009, par arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n° 20 bis/AT/2009. Il a été convenu que les bénéficiaires devaient avoir atteint l'âge de 60 ans, contre 55 ans auparavant pour un départ. Cependant la délibération prévoit la possibilité d'une retraite anticipée dès l'âge de 55 ans impliquant un abattement de 7 % par année d'anticipation du montant de la pension. Le taux des cotisations est soumis à un barème progressif augmentant tous les 1^{er} janvier jusqu'en 2020, période à laquelle il atteindra 21 %. Ainsi, au 1^{er} janvier 2011 le taux des cotisations a

été porté à 12,9 % (contre 12,0 % au 01/01/2010), soit 4,3 % pour la part salariale et 8,6 % pour celle de l'employeur. Une aide sociale est également versée par la CLR depuis le 1^{er} janvier 2006 aux conjoints de retraités non salariés âgés de plus de 55 ans percevant une retraite mensuelle inférieure à 1,5 fois le SMIG sous la forme d'une allocation trimestrielle de 43 000 F CFP.

Sur un an, le montant des pensions de retraites servies s'établit à 732 millions de F CFP, en hausse de 2,8 %. En revanche, le montant des pensions de réversion régresse de 6,9 % à 60 millions de F CFP, après une hausse de 3,4 % en 2010. Le nombre de retraités augmente, avec plus 620 pensionnés et réservataires confondus contre 598 l'année précédente.

Grâce aux efforts entrepris par la CLR en matière de recouvrement auprès des déclarants et à l'augmentation des taux de cotisations, les recettes enregistrées sur l'année 2011 sont en hausse par rapport à 2010. La part des cotisations du secteur public, en progression de 1,8 %, reste prédominante avec les deux tiers du total des cotisations perçues.

Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est toujours déficitaire en 2011, à 104 millions de F CFP, mais de façon moins prononcée que l'année précédente.

Cotisations perçues et prestations servies par la CLR

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Cotisations perçues	494	528	497	658	699	6,3%
Public	334	321	340	456	464	1,8%
Privé	160	207	158	202	235	16,3%
Prestations servies	523	621	704	795	803	1,0%
Pensions de retraite	455	546	630	712	732	2,8%
Pensions de réversion	59	64	62	65	60	-6,9%
Remboursements de cotisations	10	10	12	18	11	-41,5%
Solde	-29,8	-93,0	-206,4	-136,7	-103,6	-24,2%

Source : CLR/CCPF

ECLAIRAGE SUR FUTUNA

L'archipel de Futuna comprend l'île de Futuna et l'île d'Alofi. À 178°7 de longitude ouest et 14°2 de latitude sud, il est situé dans le Pacifique, au nord de Fidji, à 230 kilomètres environ de Wallis. Ces îles furent découvertes par des navigateurs hollandais Jacob Le Maire et Willem Schouten en 1616, qui les baptisèrent « les Îles de Horn ». La superficie de l'ensemble est d'environ 64 km².

Futuna, d'environ 15 km de long sur 5 km de large, est une île volcanique. Les côtes sont escarpées, difficiles d'accès et très pittoresques. Alofi est située au sud est de Futuna dont elle est séparée par un chenal de 2 km de large. Elle est également de configuration montagneuse et inhabitée.

La population de l'archipel est estimée à 4 240 habitants, au dernier recensement de 2008. La densité de la population est d'environ 66 habitants au km². Le centre le plus important est Leava, situé au sud est de Futuna.

L'État est représenté par l'Administrateur supérieur du Territoire qui a sur place un adjoint délégué. Les structures sociales sont de types coutumiers. L'île de Futuna est divisée en deux royaumes : Sigave et Alo (qui comprend Alofi). Les deux rois sont assistés de ministres et de chefs de village.

Une économie très traditionnelle

L'activité économique demeure très traditionnelle, axée sur une pêche artisanale et une agriculture orientée vers un élevage essentiellement avicole et porcin (en lien avec la coutume) ainsi que vers des cultures vivrières. L'artisanat local consiste en la confection d'objets divers dont les tapas (écorce de murier battue et décorée à l'encre de chine), particulièrement réputés s'agissant de Futuna. On a pu observer au cours des dernières années une structuration plus importante de l'artisanat et une implication forte des femmes.

Des infrastructures qui se consolident

L'aérodrome de Futuna à la pointe de Vele permet de relier l'île à celle de Wallis. La desserte aérienne est assurée par la Société Aircalin au moyen de deux appareils twin-otter d'une capacité d'environ 17 passagers. En 2011, le trafic atteint 13 600 passagers pour 1 414 mouvements commerciaux. Toutefois, la régularité des vols est affectée par les vents du nord qui peuvent paralyser la circulation. Depuis 2008, l'aménagement de l'aérodrome a été amélioré (allongement de la piste, installations techniques). Il est prévu, en 2012, la mise en place d'un balisage lumineux afin de permettre, dans un premier temps, les évacuations sanitaires par vol de nuit. Par la suite, la mise aux normes de l'aérodrome devrait permettre l'accueil d'avions de plus grande capacité. Pour la période 2012-2016, l'enveloppe du contrat de développement consacré à l'aérodrome s'élève à 394 millions de F CFP.

Au niveau maritime, Futuna est desservie par un porte conteneur qui effectue une rotation toutes les 3 semaines depuis Wallis. En 2011, 17 navires commerciaux ont accosté, transportant 632 conteneurs. Un deuxième armement concurrent tente actuellement de développer ses activités sur cette ligne. Le X^e FED prévoit la reconstruction complète du quai de Leava pour un budget de plus d'un milliard de F CFP. Les travaux d'études de cette opération devraient être engagés en 2012.

Par ailleurs, d'autres projets sont planifiés, parmi lesquels la réfection du réseau routier et du réseau d'eau, la réhabilitation de la décharge de Nanu'u, la reconstruction de la gendarmerie (bureaux et logements), ainsi que la rénovation et la restructuration de l'hôpital de Kaleveleve.

Une présence bancaire limitée

L'accès aux services bancaires à Futuna demeure restreint. La Banque de Wallis et Futuna assure un bureau temporaire sur l'île 2 à 3 jours par mois.

En 2011, l'Adie a octroyé des microcrédits pour un montant total de 4,3 millions de F CFP à Futuna, destinés au financement de petites entreprises unipersonnelles (artisanat, agriculture, etc.). L'association prévoit de renforcer sa présence par l'ouverture début 2012 d'un bureau sur l'île.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le Trésor public s'installe dans ses nouveaux locaux :

La construction des nouveaux locaux de la Pairie, débutée en 2009, s'est achevée au début de cette année. Ils ont été inaugurés par la Ministre de l'Outre-Mer, Marie-Luce Penchard en juillet 2011 à l'occasion des festivités du 50^{ème} anniversaire du statut du Territoire.

L'Adie développe son offre auprès des microentreprises :

L'Association pour le droit à l'initiative économique va ouvrir un deuxième bureau début 2012 à Futuna, en complément du bureau de Aka'aka à Wallis. L'accompagnement individuel des clients dans la gestion courante de leur entreprise se renforce avec le recrutement de 9 bénévoles.

L'AFD assainit son portefeuille :

Au cours de l'année 2011, l'Agence Française de Développement a engagé des pourparlers en vue de la cession de son portefeuille de prêts accordés sur le Territoire. De plus, au premier semestre de l'année, l'AFD a procédé à l'apurement de son portefeuille de crédit réduisant ainsi techniquement son niveau de crédits sur la place.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

▪ Supervision financière dans l'Union européenne : Nouvelles autorités européennes de supervision.

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres. Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort lancé en décembre 2010.

▪ Mécanisme européen de stabilité

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

▪ Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

▪ Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^e du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011. (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

▪ Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

▪ Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire

Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^e du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

▪ **Réforme du crédit à la consommation**

Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

▪ **Nouvelle convention AERAS**

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011.

▪ **Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement**

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;

- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;

- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'État, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

▪ Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

▪ Tarification bancaire

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du Ministère de l'Économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour

éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

▪ **Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées**

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

▪ **Accès au crédit des EIRL**

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée). Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

▪ **Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs**

▪ **Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.**

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuels et semestriels de ces organismes.

Autres évènements :

▪ **Comité national SEPA**

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France au regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

▪ **Hausse du taux du Livret A**

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le Ministère de l'Économie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25 % à

compter du 1^{er} Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro**

À compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e État membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE**

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE**

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1,00 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Un établissement public, le Trésor public :

Le Trésor public à Wallis-et-Futuna assure les missions de comptable public principal, à la fois de l'État et des collectivités locales (Territoire et Circonscriptions). Il continue, en outre, d'assurer une activité de type bancaire auprès des particuliers, tout en assumant ses prérogatives liées à la gestion du domaine de l'État. En plus de ses fonctions traditionnelles, le Payeur exerce les attributions de Receveur des douanes et, d'une certaine manière, celui de Receveur local des postes et télécommunications.

Une banque de détail, la BWF :

La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) a été créée en 1991 ; celle-ci est détenue à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. La BWF est aujourd'hui la seule banque de détail du Territoire, disposant d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna.

Des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, un nombre croissant de particuliers résidant sur le Territoire domicilie leurs comptes en Nouvelle-Calédonie ou en métropole.

Les institutions financières spécialisées : l'AFD et la BEI

L'Agence Française de Développement (AFD) à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales, au secteur privé et à la société civile en octroyant des prêts ou des garanties via la SOGEFOM. Entre 1978 et 2004, l'AFD a aussi pallié à l'absence de dispositif de prêt à l'habitat en octroyant près de 1 400 prêts à moyens et long terme. Le dispositif a été

suspendu compte tenu du niveau des impayés et de l'effort développé pour le recouvrement des créances.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est une institution financière de l'Union européenne. La BEI a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna au début des années 90 des prêts pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes.

Une société financière, la SOGEFOM :

La SOGEFOM est une société financière gérée par l'AFD et qui intervient à Wallis-et-Futuna à travers trois fonds de garantie :

- le fonds de garantie interbancaire (FGI), non mutualisé entre les trois collectivités du Pacifique, qui permet de cautionner jusqu'à 80 % les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises ;
- le fonds de garantie habitat (FGH), créé en 1996 pour soutenir le dispositif des prêts immobiliers consentis par l'AFD ;
- le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), créé en 2009 pour contre-garantir les microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'Adie.

Une association spécialisée dans le microcrédit, l'Adie :

Créée en 1989, l'Adie octroie des microcrédits aux personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques pour créer ou développer leur propre entreprise. L'Adie assure un accompagnement de ses bénéficiaires avant, pendant et après la création de l'entreprise, pour en assurer la pérennité et pour amener progressivement ses clients vers le secteur formel.

L'Adie, présente à Wallis depuis 2009, propose des microcrédits plafonnés à 715 000 F CFP, remboursables en 30 mois maximum, auxquels peuvent s'ajouter des prêts d'honneur qui ne peuvent être supérieurs à 475 000 F CFP, remboursables sur 60 mois.

En 2011, l'Adie a octroyé 41 microcrédits pour un montant total de 17,3 millions de F CFP, dont 25 % ont été décaissés à Futuna. L'Adie a, par ailleurs, accordé 6 prêts d'honneur sur l'année, pour un montant de 1,7 million de F CFP. 63 % des bénéficiaires appartiennent aux secteurs de l'agriculture, de la pêche ou de l'artisanat.

Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Le Trésor Public						
Trésor public	-	BP 29 Havelu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	Direction Générale des Finances Publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17
Les banques						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	8
Les institutions financières spécialisées						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis	Etat français	1 à Wallis	2
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	-	Union Européenne	-	-
Les Sociétés financières						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis		1 à Wallis	0

Source : IEOM

2.2 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

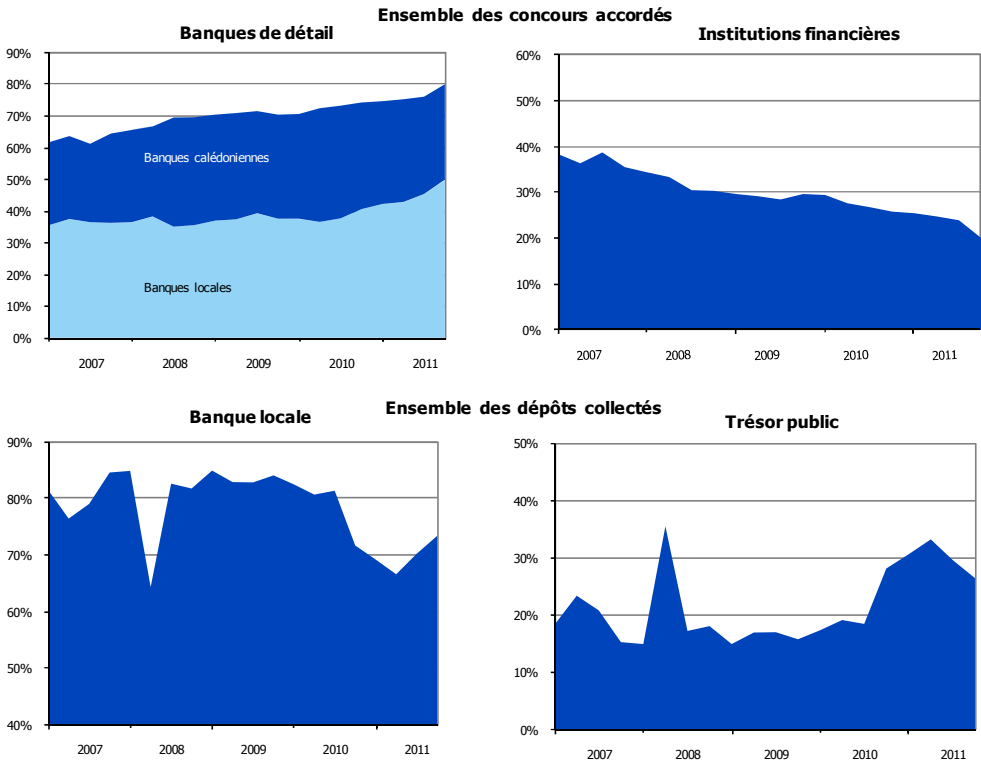
La banque locale et les banques calédoniennes (qui interviennent principalement dans le financement des entreprises locales) concentrent 80 % des crédits accordés aux agents économiques au 31 décembre 2011. Le poids des institutions financières dans la distribution du crédit recule progressivement, suite à l'arrêt des crédits immobiliers de l'AFD depuis fin 2004.

La part des ressources collectées par le Trésor public demeure supérieure à 25 %. Elle s'est fortement accrue en 2010, en raison du reversement sur le compte à vue de la CLR de remboursements d'OAT (obligations assimilables du Trésor) détenues auprès d'un autre établissement et arrivées à échéance en fin d'année.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

en millions de FCFP	2007	2008	2009	2010	2011
Distribution des crédits					
Banque locale	36,4%	35,7%	37,8%	40,8%	49,9%
Banques calédoniennes	28,1%	33,9%	32,6%	33,4%	29,9%
Institutions financières	35,5%	30,4%	29,6%	25,8%	20,1%
Collecte des ressources					
Banque locale	84,6%	81,8%	84,1%	71,8%	73,5%
Trésor public	15,4%	18,2%	15,9%	28,2%	26,5%

Sources : BWF, Trésor public, SURFI



2.3 LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux emploient 12 personnes à fin 2011, soit le même effectif que l'année précédente.

On compte à Wallis-et-Futuna 1 employé du secteur bancaire pour 1 044 habitants, ce qui est 8 fois inférieur au ratio métropolitain². Il est à noter que la plupart des fonctions de « back office »³ sont exercées pour la BWF par sa maison mère à Nouméa, ce qui contribue à la faiblesse du ratio.

Evolution des effectifs dans les établissements de crédit locaux

	2007	2008	2009	2010	2011
Effectifs du personnel	17	16	12	12	12
Banque	9	8	8	8	8
Trésor public - fonction bancaire	2	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	5	5	2	2	2
Sociétés financières	1	1	0	0	0

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L'offre bancaire à Wallis-et-Futuna est restreinte. Le Trésor public met à disposition un guichet à Wallis et une régie à Futuna. La BWF dispose d'une agence à Wallis et d'un bureau temporaire à Futuna, ouvert seulement 2 à 3 jours par mois. L'accès au numéraire est limité pour la population futunienne, qui doit réaliser ses opérations bancaires courantes durant les vacances de la BWF.

En 2011, on compte un guichet bancaire pour 4 003 habitants et un seul automate situé à Wallis. La demande d'installation d'un DAB à Futuna a été à nouveau évoquée en 2011. Cette demande soulève a priori des difficultés techniques diverses de mise en œuvre. Le problème mériterait probablement d'être d'avantage considéré sous l'angle d'une présence bancaire plus importante sur la place. L'île de Futuna constitue un marché restreint qui implique la recherche d'une solution adaptée au contexte local.

Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna

	2007	2008	2009	2010	2011
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	1	1	1	1	1

* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

² Source : Banque centrale européenne. L'effectif employé dans le secteur bancaire serait de 747 pour 100 000 habitants en France métropolitaine en 2008.

³ Dans les établissements bancaires, le *back office* est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des contrats et des échéances, facturation des commissions,... Le *front office*, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

Nombre d'habitants par guichet bancaire

	Wallis-et-Futuna* (2011)	Nouvelle-Calédonie (2011)	Métropole (2010)
Guichets bancaires	4 003	2 329	1 667
Guichets automatiques (DAB/GAB)	12 529	1 170	1 156

* Base de calcul pour Futuna : 3 jours d'ouverture par mois / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Population estimée en 2011

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

À fin 2011, les établissements de crédit locaux détiennent, tous types confondus, 7 622 comptes, en progression de 1,3 %. Le nombre de comptes de dépôts à vue, qui représente 68 % du stock, progresse de 3,0 % sur un an, grâce à la poursuite des ouvertures de comptes de particuliers au Trésor public (+6,3 % en un an) et à une augmentation du nombre des ouvertures aux particuliers et aux entreprises à la BWF (respectivement +1,8 % et 5,9 %). L'encours moyen par compte de dépôt à vue progresse de 19,6 %, sous l'effet d'une hausse de l'encours déteu par les entreprises.

Les comptes sur livrets voient de nouveau leur nombre baisser de 2,1 % sur l'année, tandis que l'encours moyen associé progresse de 1,9 %.

Les comptes de dépôts à terme, peu nombreux (1 % du stock total de comptes) regroupent principalement les placements de trésorerie des organismes sociaux et des entreprises. Leur encours moyen s'élève à 9,2 millions de F CFP, contre 6,6 millions de F CFP en 2010.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Comptes de dépôts à vue	4 620	4 856	4 894	5 044	5 196	3,0%
Comptes sur livrets	2 371	2 437	2 433	2 402	2 351	-2,1%
Comptes de dépôts à terme	49	92	74	78	75	-3,8%
Total	7 040	7 385	7 401	7 524	7 622	1,3%

Source : BWF, Trésor public

Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Comptes de dépôts à vue	655	625	698	710	849	19,6%
Comptes sur livrets	193	171	251	237	241	1,9%
Comptes de dépôts à terme	19 290	11 657	8 975	6 620	9 207	39,1%
Total	629	612	634	620	744	20,0%

Source : BWF, Trésor public

Le taux de bancarisation de la population se situe à 0,61 compte par habitant en 2011 contre 1,86 compte par habitant en Nouvelle-Calédonie.

Nombre de comptes par habitant

	Wallis-et-Futuna (2011)	Nouvelle-Calédonie (2011)
Comptes de dépôts à vue	0,41	0,77
Comptes sur livrets	0,19	1,02
Comptes de dépôts à terme	0,01	0,04
Comptes totaux	0,61	1,86

Sources : BWF, Trésor public, IEOM

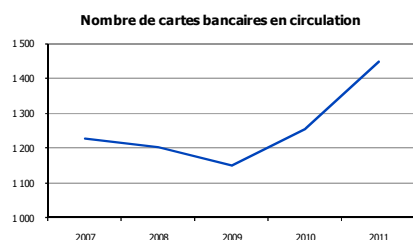
4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES

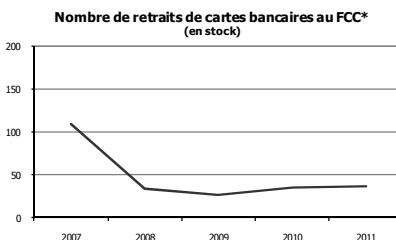
En 2011, le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 15,3 % par rapport à 2010. Au 31 décembre 2011, le Fichier Central des Chèques dénombre 37 retraits de cartes, contre 35 à la même période en 2010. Ainsi, le nombre de cartes bancaires par compte à vue progresse légèrement et s'établit à 0,28.

Cartes bancaires en circulation	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
en nombre	1 229	1 203	1 151	1 255	1 447	15,3%
Nombre de cartes par compte à vue	0,27	0,25	0,24	0,25	0,28	11,9%

Source : BWF



Source : BWF



* FCC : Fichier Central des Chèques
Source : IEOM

En 2011, les retraits sur le seul automate bancaire de l'île progressent de 27,1 % pour un montant global qui s'accroît de 21,4 %. Le montant moyen des retraits s'élève à 14 783 F CFP, contre 15 472 F CFP en 2010 (-4,4 %).

À fin 2011, 39 commerçants sont équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE), soit 4 de plus qu'en 2010. La densification du parc de TPE permet une progression de 11,3 % en nombre et de 11,7 % en valeur des transactions enregistrées. Le montant moyen des transactions par carte reste stable, à 25 107 F CFP.

Transactions effectuées par cartes bancaires	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	29 096	31 226	30 621	30 843	39 202	27,1%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (en milliers de F CFP)	398 342	445 377	453 892	477 188	579 537	21,4%
Montant moyen des retraits (en F CFP)	13 691	14 263	14 823	15 472	14 783	-4,4%
Nombre de transactions chez les commerçants	18 541	24 388	25 209	28 236	31 421	11,3%
Montant des transactions chez les commerçants (en milliers de F CFP)	514 317	612 616	628 466	706 092	788 886	11,7%
Montant moyen des paiements (en F CFP)	27 739	25 120	24 930	25 007	25 107	0,4%

Source : BWF

4.2 LES CHEQUES

En 2011, 27 446 chèques ont été traités en chambre de compensation (+6,9 % sur un an) pour un montant total de 3,6 milliards de F CFP (+8,2 %). Le montant moyen des chèques s'établit à 132 738 F CFP, ce qui demeure élevé ; en comparaison, il s'élevait en Nouvelle-Calédonie à 77 900 F CFP en 2010.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre	23 738	27 767	24 755	25 674	27 446	6,9%
Montant (en millions de F CFP)	2 978	3 216	3 279	3 368	3 643	8,2%
Montant moyen (en F CFP)	125 460	115 817	132 439	131 201	132 738	1,2%

Source : IEOM

4.3 ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

Le nombre de paiements par cartes et par chèques continue de progresser rapidement au détriment des virements (-2,5 % par rapport à 2010). Les paiements par carte ont doublé en six ans mais demeurent utilisés pour le règlement de petites sommes, avec un montant moyen de 25 107 F CFP. À l'inverse, les chèques permettent le règlement de sommes élevées (en moyenne 132 738 F CFP) et représentent 57 % du montant total des transactions.

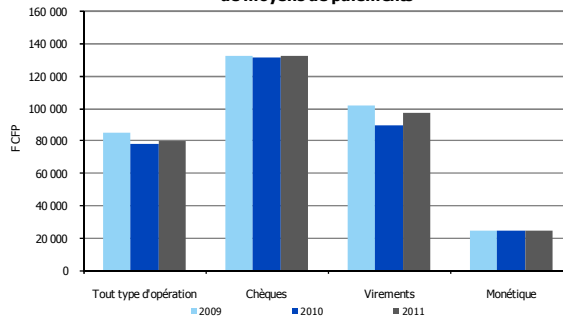
Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2007	2008	2009	2010	2011
En nombre					
Chèques	33,7%	33,9%	32,3%	34,1%	34,1%
Virements	38,5%	35,0%	33,1%	26,7%	24,3%
Monétique	26,3%	29,7%	32,9%	37,5%	39,1%
Autres*	1,6%	1,4%	1,6%	1,7%	2,4%
En montant					
Chèques	44,4%	46,4%	50,3%	57,0%	56,9%
Virements	47,6%	44,2%	39,6%	30,3%	29,8%
Monétique	7,7%	8,8%	9,6%	11,9%	12,3%
Autres*	0,3%	0,6%	0,5%	0,8%	0,9%

* Autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetés, chèques rejetés

Source : IEOM

Montant moyen des opérations par type de moyens de paiements



Source : IEOM

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOGEFOM

La Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) intervient dans les collectivités françaises du Pacifique, afin de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit actionnaires (la BWF pour Wallis-et-Futuna), en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. La gestion du fonds de garantie est gérée par l'AFD.

Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une très petite entreprise) pour une période maximale de 16 ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,40 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

En 2011, aucune nouvelle garantie n'a été octroyée. Au 31 décembre 2011, l'encours des engagements valides s'élève à 68,2 millions de F CFP pour 9 garanties, en recul de 17,5 % par rapport à l'année précédente. Une seule garantie est compromise, d'un montant de 3,5 millions de F CFP.

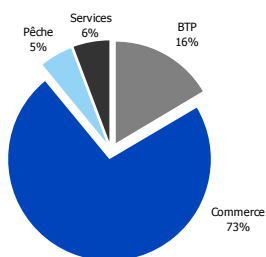
Au 31 décembre 2011, le potentiel d'engagement disponible du fonds s'élève à 110 millions de F CFP.

Activité de la SOGEFOM - Fonds de Garantie Interbancaire

en milliers de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011
Garanties octroyées	38 703	29 850	0	45 448	0
Garanties valides	43 808	65 058	49 861	82 726	68 221
Garanties compromises	7 262	7 262	3 526	3 526	3 526
Taux de risque	16,6%	11,2%	7,1%	4,3%	5,2%

Source : SOGEFOM

Structure des garanties valides du FGI au 31/12/2011



Source : SOGEFOM

5.2 LE FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT (FGH)

Le fonds de garantie à l'habitat a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Depuis l'arrêt de ce type de prêt, l'activité est principalement centrée sur la gestion des prêts avalisés jusqu'à leur extinction.

Au 31 décembre 2011, l'encours valide du FGH s'élève à 239 millions de F CFP pour 156 garanties. 36 garanties sont compromises pour un montant total de 70 millions de F CFP ce qui représente un taux de risque de 29,3 %.

5.3 LE FONDS DE GARANTIE DES TRES PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

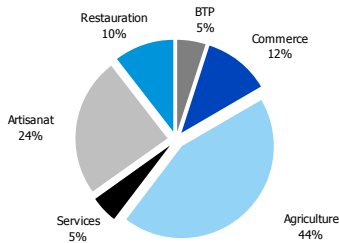
Le Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE) a été créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'État pour couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et des prêts d'honneur octroyés par l'Adie. La gestion de ce fonds est assurée par la SOGEFOM tandis que l'Adie bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

En 2011, 48 garanties ont été accordées pour un montant total de 14,0 millions F CFP. 37,5 % des dossiers concernent le secteur de l'artisanat tandis que celui de l'agriculture concentre 42,7 % du montant total des engagements octroyés.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille du fonds se composait de 79 dossiers pour un encours d'engagement valide de 13,8 millions F CFP. Le secteur de l'agriculture/pêche prédomine avec 43,8 % de l'encours devant l'artisanat (24,4 %). 5 dossiers enregistraient des impayés pour un montant total avalisé de 0,9 million F CFP.

Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 16,5 millions de F CFP au 31 décembre 2011. Le fonds dispose au 31 décembre 2011 d'une marge d'intervention en garantie correspondant à 1,2 fois l'activité de 2011.

Structure des garanties valides du FGTPE au 31/12/2011



Source : SOGEFOM

Section 2

Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire

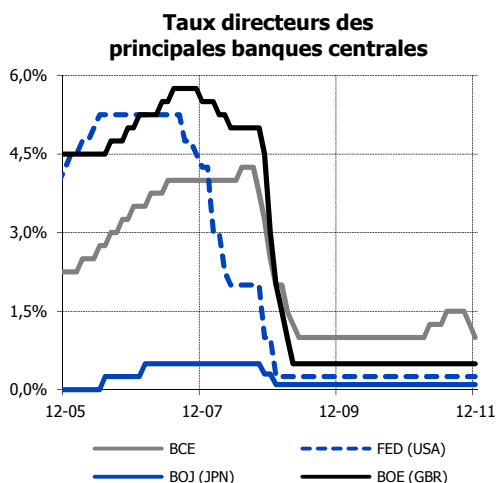
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

1.1.1 Les taux directeurs

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimes' américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	08/04/2009	13/05/2009	13/04/2011	13/07/2011	09/11/2011	14/12/2011
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôts	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)⁴, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

⁴ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

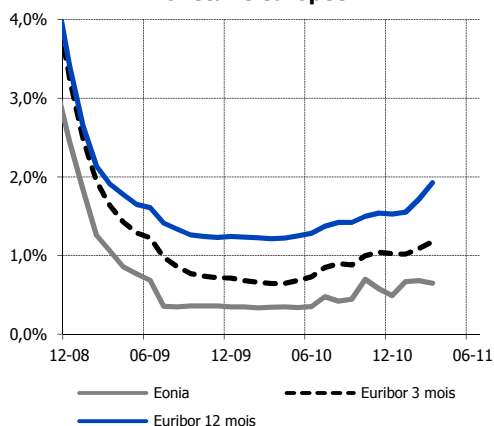
Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA⁵) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR⁶) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine⁷ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

Principaux taux du marché monétaire européen



⁵ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

⁶ Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

⁷ People's Bank of China - PBOC

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'IEOM conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique de la zone et à faciliter la gestion de la trésorerie des établissements de crédit.

En 2011, les taux d'intervention de l'IEOM ont d'abord été relevés avant d'être ramenés au niveau de ceux de 2010. L'objectif étant de garantir la liquidité du système bancaire et de maintenir des conditions favorables pour une poursuite de la reprise de la croissance économique dans les collectivités.

Taux d'intervention de l'IEOM

	27/05/2010	13/04/2011	13/07/2011	09/11/2011	14/12/2011	23/12/2011
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%
Escompte de chèques	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,75%
Facilité de prêt marginal	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,75%
Réescompte des crédits aux entreprises	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,00%
<i>Taux de sortie maximum applicable</i>	<i>4,00%</i>	<i>4,00%</i>	<i>4,00%</i>	<i>4,00%</i>	<i>4,00%</i>	<i>3,75%</i>

Source : IEOM

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Le seul produit d'épargne à taux fixe disponible à Wallis-et-Futuna est le compte sur livret ordinaire. Son taux de rémunération est fixé à 1,25 % depuis le 1^{er} août 2009.

Conformément à l'article 4 du règlement n° 86-13 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ce type de produit d'épargne est rémunéré librement par les établissements de crédit. La BWF a appliqué jusqu'en 2009 les taux fixés par la BNP Paribas de Nouvelle-Calédonie.

Taux de rémunération

	31/12/2008	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009
Livret d'épargne ordinaire	3,25%	2,40%	1,65%	1,25%

Source : BWF

1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L.313-3 à L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

À la faveur de la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière a été supprimé. De même, la loi du 2 août 2005, a supprimé le délit d'usure pour les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels en tant qu'entrepreneurs individuels. Seules subsistent les sanctions civiles pour les découverts en compte consentis aux personnes morales dont le champ a été élargi aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les seuils de l'usure comprennent plus d'une dizaine de catégories d'opérations et concernent certaines catégories de prêts aux entreprises, et quasiment tous les prêts aux particuliers : prêts immobiliers, découverts en compte, prêts à la consommation, etc. Les taux moyens, et les seuils de l'usure en résultant, sont publiés au Journal Officiel de la République Française dans la 2^e quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil.

Prêts aux particuliers				
Seuils de l'usure	1T 2011	2T 2011	3T 2011	4T 2011
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%
Prêt à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%
Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%
Autres prêts				
Prêts < ou = à 181 920 F CFP	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%
Découverts, achats ou ventes à tempérament > 181 920 F CFP ¹	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%
Prêts personnels et autres prêts > 181 920 F CFP	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%

¹ Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1T 2010	2T 2010	3T 2010	4T 2010
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,01%	9,12%	9,13%	9,61%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	4,97%	5,01%	5,29%	5,52%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,65%	5,77%	6,08%	6,36%
Découverts en compte ²	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	5,63%	5,65%	6,00%	6,36%

² Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1T 2010	2T 2010	3T 2010	4T 2010
Découverts en compte ³	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%

³ Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

2.1 L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

Les ressources de la banque locale ont progressé de 21 % par rapport à 2010 et s'établissent à 4,8 milliards de F CFP. Elles sont affectées pour un tiers à son activité de crédit et à 2,4 % à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM. Dans un contexte où l'investissement demeure limité, les ressources sont peu exploitées, d'où une position extérieure nette, largement excédentaire, de 2,6 milliards de F CFP représentant 53,1 % des ressources.

Le système bancaire local se finance essentiellement grâce aux dépôts collectés (86 % des ressources). Celles-ci, minorées des encaisses, progressent de 25,5 %, à 4,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2011. La banque locale n'a par ailleurs pas recours au dispositif de réescompte mis en place par l'Institut d'Emission. Ce dispositif est largement utilisé par les banques sur d'autres places, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Equilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Structure en 2011
Emplois	4 510	4 492	4 757	3 981	4 830	100,0%
Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	51	547	11,3%
Crédits bruts	1 417	1 457	1 362	1 298	1 604	33,2%
Réserves obligatoires et libres	97	103	136	103	114	2,4%
Position extérieure nette des EC	2 996	2 931	3 260	2 530	2 566	53,1%
Ressources	4 510	4 491	4 757	3 981	4 830	100,0%
Dépôts collectés (- encaisses)	3 711	3 687	3 913	3 300	4 143	85,8%
Ressources propres - valeurs immobilisées	695	696	714	680	686	14,2%
Excédent des opérations diverses des EC	104	108	130	0	0	-
Réescompte	0	0	0	0	0	-

Source : IEOM

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

À fin 2011, le volume des créances douteuses brutes a été réduit de près d'un tiers, à 547 millions de F CFP, en raison de l'opération d'apurement du portefeuille de l'AFD. Le taux de créances douteuses brutes recule ainsi de 6,2 points, à 16,2 %, soit le niveau le plus bas observé depuis septembre 2008.

Les provisions constituées par les établissements de crédit pour couvrir d'éventuelles pertes ont diminué de 42,0 %, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes s'établissant à 48,2 %.

Evolution des créances douteuses

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Créances douteuses brutes	730	717	754	792	547	-31,0%
Provisions	382	402	407	454	264	-42,0%
Créances douteuses nettes	348	315	347	338	283	-16,3%
Taux de créances douteuses	17,5%	16,3%	19,2%	22,4%	16,2%	- 6,2 pt
Taux de provisionnement	52,3%	56,1%	54,0%	57,3%	48,2%	-9,1 pt

Source : IEOM

2.2.2 Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

Faisant suite à l'opération d'apurement du portefeuille de l'AFD, le montant de créances douteuses des particuliers a été réduit de moitié, à 247 millions de F CFP. Le taux de créances douteuses associé recule ainsi de 12,1 points et s'établit à 15,3 %.

Le taux de créances douteuses des entreprises diminue également de 1,8 point grâce à la réduction de 7,7 % du montant des créances douteuses.

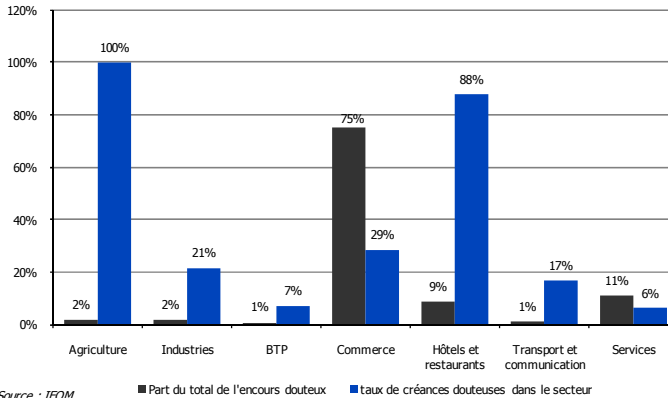
Créances douteuses par agents économiques

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Ménages						
Montant des créances douteuses	375	402	426	471	247	-47,7%
Taux de créances douteuses	18,1%	19,7%	22,7%	27,5%	15,3%	-12,1 pt
Entreprises						
Montant des créances douteuses	352	320	320	321	297	-7,7%
Taux de créances douteuses	32,7%	19,3%	20,4%	22,5%	20,7%	-1,8 pt

Source : IEOM

Le commerce concentre au 31 décembre 2011, 75 % de l'encours des créances douteuses déclarées pour les entreprises. Néanmoins, les créances douteuses de ce secteur reculent de 7,2 % par rapport à fin 2010. Les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration présentent des taux de créances douteuses très élevés (respectivement près de 100 % et 88 %), mais qui pèsent peu dans l'encours douteux total (respectivement 2 % et 9 %).

Créances douteuses par secteurs d'activité au 31/12/2012



3. Les tarifs bancaires aux particuliers

Dans le cadre de la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010, qui vise à renforcer la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers, l'IEOM est en charge de la production d'un observatoire des tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'Outre-mer.

Le 1^{er} observatoire a été publié en novembre 2010 et comprend les tarifs des services bancaires les plus utilisés. Globalement, les tarifs moyens pratiqués dans les collectivités d'Outre-mer sont supérieurs à ceux de la métropole. De plus, les tarifs à Wallis-et-Futuna sont parmi les plus élevés des trois collectivités du Pacifique. Entre octobre 2010 et 2011, les tarifs sont restés inchangés à Wallis-et-Futuna tandis qu'ils sont à la baisse en Nouvelle-Calédonie grâce à l'accord intervenu entre l'État et les banques calédoniennes et à l'application des dispositions issues de la transposition de la directive européenne « services de paiement » qui plafonnent certaines interventions dans les trois collectivités.

Tarififications des services bancaires au 1er octobre 2011 (*Tarifs moyens pondérés*)

en FCFP	Wallis-et-Futuna	Collectivités d'Outre-mer	Métropole
Frais tenue de compte (par an)	7 000	4 218	<i>so</i>
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	943	545	84
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	<i>so</i>	361	265
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	<i>so</i>	<i>ns</i>	30
Virement (vers un compte bancaire local)			
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	440	298	416
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	0	67	1
Prélèvement			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 600	1 699	353
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	32	0
Carte bancaire			
Carte de paiement internationale à débit différé	5 500	5 184	5 230
Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 000	4 657	4 408
Carte de paiement à autorisation systématique	4 200	4 024	3 525
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	62	97
Divers			
Commission d'intervention	1 000	1 329	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 924	2 854	2 897

so : sans objet (service non proposé)

ns : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Sources : IEOM, CCSF

Section 3

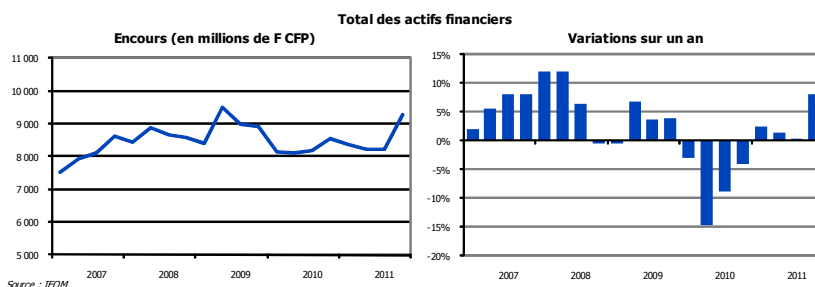
L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

Remarque liminaire : les avoirs financiers regroupent l'ensemble de l'épargne financière des agents économiques de Wallis-et-Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque locale et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres placements, gérés par des établissements de crédit installés hors du Territoire (actions, obligations, assurance-vie, etc.).

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2011, l'encours des actifs financiers des agents économiques atteint 9,3 milliards de F CFP, en hausse de 8,1 % par rapport à 2010. Cette progression résulte d'un rebond des dépôts à vue au dernier trimestre 2011, notamment ceux des entreprises (mouvements de capitaux d'entreprises domiciliées fiscalement à Wallis-et-Futuna mais n'y exerçant pas d'activité propre).



Les autres agents économiques (collectivités locales, administrations publiques et organismes sociaux, etc.) détiennent 42 % des actifs financiers, essentiellement sous forme de placements liquides ou à court terme (50 % de leurs actifs).

Les ménages concentrent 33 % des actifs financiers, soit 3,0 milliards de F CFP à fin 2011. Leurs dépôts à vue ont progressé de 13,3 % sur un an, tandis que leurs placements à long terme ont augmenté de 2,7 %.

La part des actifs détenus par les entreprises atteint 25 % en 2011, contre 20 % en 2010. Les actifs des entreprises se caractérisent par une très forte liquidité et sont constitués à 78 % de comptes à vue.

Au final, les actifs financiers se répartissent à 48 % en dépôts à vue, à 33 % en placements liquides ou à court terme et à 19 % en épargne à long terme. Les encours de dépôts à vue ont progressé de 23 % sur un an, au détriment des placements liquides et à court terme (-3,3 %) et de l'épargne à long terme (-1,6 %).

Evolution des actifs par nature

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Dépôts à vue	3 027	3 033	3 416	3 581	4 411	47,6%	23,2%
Placements liquides ou à court terme	2 361	3 436	3 280	3 146	3 043	32,8%	-3,3%
Epargne à long terme	3 217	2 124	2 223	1 841	1 811	19,5%	-1,6%
Ensemble des actifs financiers	8 604	8 593	8 919	8 567	9 265	100,0%	8,1%

Source : IEOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

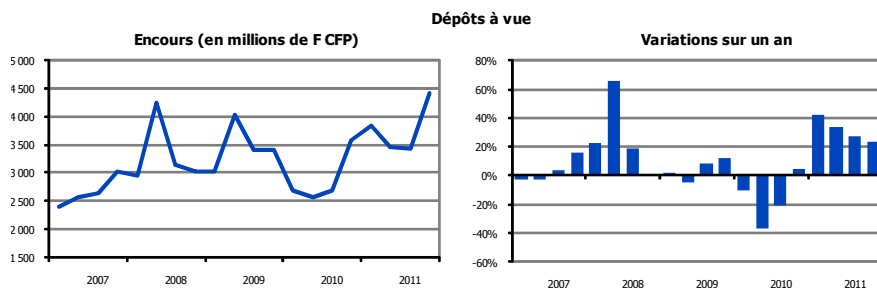
À fin 2011, les dépôts à vue s'établissent à 4,4 milliards de F CFP, en hausse de 23 % sur un an. Il s'agit du niveau le plus élevé de ces cinq dernières années. L'encours de dépôts à vue des sociétés croît fortement sur un an (+37 %), à 1,8 milliard de F CFP au 31 décembre 2011, mais reste très fluctuant sur l'année.

À l'inverse, l'encours des dépôts à vue des ménages et des autres agents est plus stable sur l'année. Les ménages détiennent ainsi 31 % des sommes détenues sur les comptes à vue, en progression de 13 % sur un an. De même les dépôts des collectivités progressent de 17 %, à 1,2 milliard de F CFP au 31 décembre 2011.

Evolution des dépôts à vue par agent économique

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Dépôts à vue des sociétés	1 133	1 318	1 808	1 307	1 794	40,7%	37,2%
Dépôts à vue des ménages	1 443	1 128	1 091	1 227	1 390	31,5%	13,3%
Dépôts à vue des autres agents	450	587	517	1 046	1 227	27,8%	17,2%
Ensemble des dépôts à vue	3 027	3 033	3 416	3 581	4 411	100,0%	23,2%

Source : IEOM



Source : IEOM

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Le montant des placements liquides ou à court terme s'élève à 3,0 milliards de F CFP au 31 décembre 2011. L'évolution baissière de ces actifs se confirme : -3,3 % en 2011, après -4,1 % en 2010 et -4,5 % en 2009. 81 % de ces actifs correspondent à des placements indexés sur les taux du marché (dépôts à terme, OPCVM⁸ monétaire), en recul de 3,9 % sur l'année.

Les collectivités détiennent les deux tiers des placements liquides ou à court terme, pour un montant d'1,9 milliard de F CFP. Il s'agit principalement de titres d'OPCVM monétaires

⁸ OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

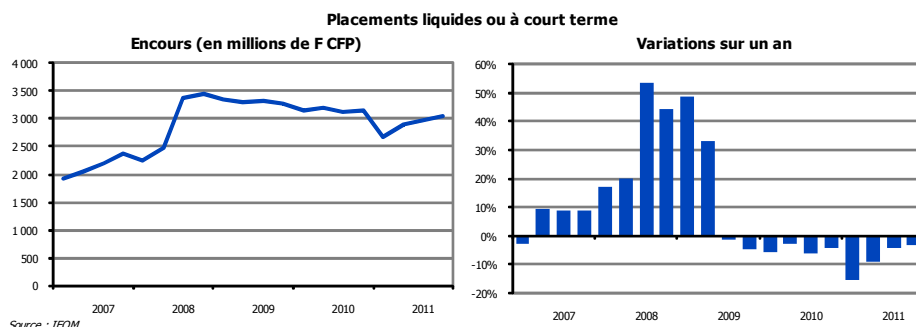
souscrits par des collectivités ou organismes sociaux, en vue de valoriser leurs excédents de trésorerie.

Les placements liquides ou à court terme des ménages reculent de 1,2 % en 2011, après 16,8 % en 2010. À l'inverse, les entreprises voient l'encours de leurs placements augmenter de 33,5 %, à 495 millions de F CFP.

Evolution des placements liquides ou à court terme par type

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	458	417	611	568	567	18,6%	-0,3%
Livrets ordinaires	458	417	611	568	567	18,6%	-0,3%
Placements indexés sur les taux du marché	1 903	3 018	2 669	2 578	2 476	81,4%	-3,9%
Comptes à terme	945	1 072	664	516	691	22,7%	33,7%
OPCVM monétaires	958	1 946	2 005	2 062	1 786	58,7%	-13,4%
Ensemble des placements liquides ou à court terme	2 361	3 436	3 280	3 146	3 043	100,0%	-3,3%

Source : IEOM



Source : IEOM

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme s'établit à 1,8 milliard de F CFP en 2011 et recule de nouveau de 1,6 %, après avoir fortement chuté en 2010 (-17,2 %).

Les contrats d'assurance-vie et les OPCVM progressent respectivement de 2,6 % et 8,1 %, mais ne permettent pas de compenser la baisse des obligations (-7,2 %).

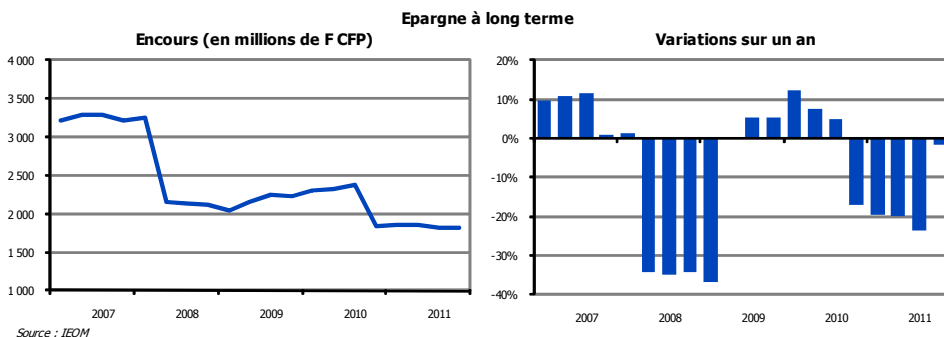
Les ménages regroupent 58,5 % de l'épargne à long terme, contre 23 % en 2007. Composée à 89 % de contrats d'assurance-vie, elle progresse de 2,7 %, à 1,1 milliard de F CFP.

La part de l'épargne de long terme détenue par les collectivités du Territoire (41,5 %) a fléchi depuis 2010 suite au reversement de placements arrivés à échéance.

Evolution de l'épargne à long terme par type

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Portefeuille-titres	20	8	15	14	10	0,6%	-26,3%
OPCVM non monétaires	1 190	44	65	96	104	5,7%	8,1%
Contrats d'assurance-vie	622	726	775	921	946	52,2%	2,6%
Obligations	1 385	1 346	1 367	809	751	41,5%	-7,2%
Ensemble de l'épargne à long terme	3 217	2 124	2 223	1 841	1 811	100,0%	-1,6%

Source : IEOM



2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

L'encours sain des financements s'établit à 2,8 milliards de F CFP à fin 2011, en hausse de 3,0 % sur un an pour la première fois depuis 2008.

Les crédits accordés aux ménages, principalement sous forme de crédits de trésorerie représentent 48 % du total de l'encours. Ils progressent de 8,1 % sur un an, à 1,3 milliard de F CFP.

De même, le total des concours sains accordés aux entreprises progresse de 4,1 %, après avoir reculé de 12,0 % en 2010, et ce malgré la baisse des crédits d'équipement (-10,7 %). En 2011, les crédits des entreprises représentent 40 % de l'encours sain contre 33 % en 2007.

Les collectivités locales, avec 273 millions de F CFP, détiennent moins de 10 % de l'encours des crédits en 2011. Leur part ne cesse de reculer depuis 2007, où l'encours était 1,5 fois plus élevé qu'en 2011. Au cours des cinq dernières années, l'encours des concours octroyés aux collectivités a régressé au rythme moyen de 8,5 % par an.

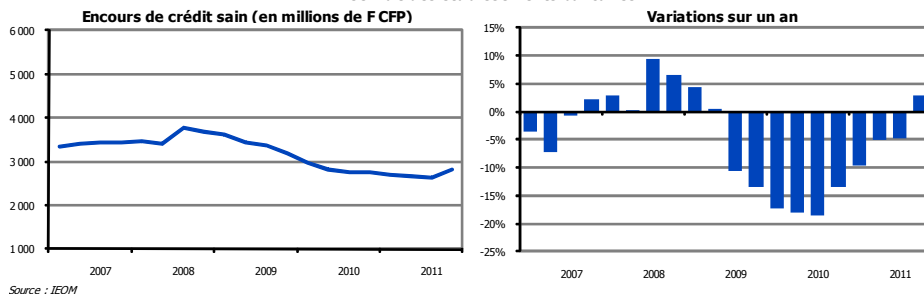
Evolution des encours de crédit sain par agent économique

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011	Variation 2011/2010
Encours de crédit des sociétés	1 128	1 458	1 241	1 092	1 137	40,1%	4,1%
Encours de crédit des ménages	1 732	1 673	1 467	1 255	1 357	47,9%	8,1%
Encours de crédit des collectivités	424	384	361	304	273	9,6%	-10,1%
Autres agents et CCB* non ventilés	162	155	112	100	67	2,4%	-33,3%
Ensemble des concours sains	3 446	3 670	3 181	2 751	2 833	100,0%	3,0%

* CCB : Concours courants bancaires

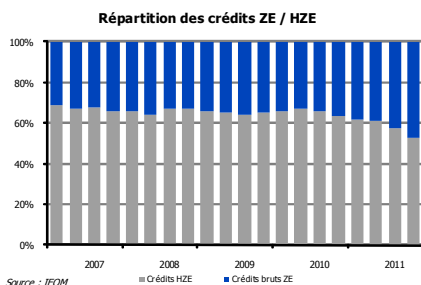
Source : IEOM

Ensemble des établissements bancaires

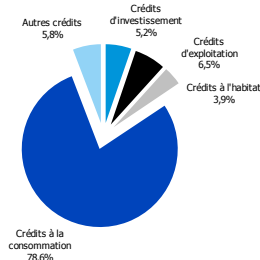


Pour la première fois, les établissements de crédit de la zone d'émission regroupent plus de la moitié de l'encours des crédits sains (53 % en 2011, contre 44 % en 2010), soit 1,5 milliard de F CFP au 31 décembre 2011.

En 2011, 75 % de l'encours de crédit des banques locales, soit 1,1 milliard F CFP, était concentré sur les ménages. Les crédits distribués aux entreprises le sont à 68 % par des banques situées hors zone, principalement en Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, les crédits aux entreprises accordés par les banques locales progressent : ils atteignent 366 millions de F CFP en 2011, contre 226 millions de F CFP en 2010.



Ventilation des crédits sains de la ZE au 31/12/2011



3. La circulation fiduciaire

Remarque liminaire : l'IEOM, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM assure la mise en circulation des billets et des pièces (annexe 2, tableau 4) et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

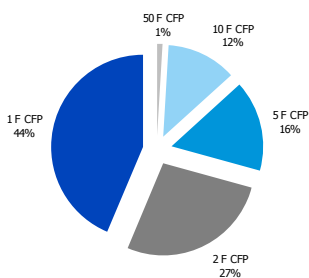
3.1 LES BILLETS

Au 31 décembre 2011, l'émission nette⁹ de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 367 793 unités pour une valeur totale de 2 215 millions de F CFP. Alors que le nombre de billets en circulation a progressé de 0,4 % en un an, leur valeur nette totale se contracte de 1,9 %. Ces évolutions sont dues à une baisse de 3,5 % du nombre de vignettes de 10 000 F CFP en circulation, en lien avec un retour important de billets de Futuna suite à l'indemnisation en espèces des sinistrés du cyclone *Tomas* fin 2010. La coupure de 10 000 F CFP, qui concentre 46 % des billets en circulation et 77 % en valeur de l'émission nette, demeure la valeur faciale dominante à Wallis-et-Futuna. La valeur moyenne du billet en circulation, 6 021 F CFP (contre 4 199 F CFP en Nouvelle-Calédonie), confirme la forte proportion des grosses coupures dans l'émission nette du Territoire.

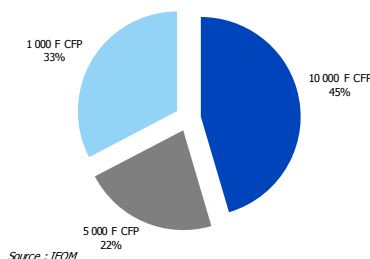
3.2 LES PIECES

L'émission nette de pièces, au 31 décembre 2011 est de 1 035 045 unités. Elle enregistre une progression annuelle de 3,5 % en volume due à des sorties importantes de coupures de 5 F CFP et de 1 F CFP (les émissions nettes gagnent respectivement +7,1 % et +6,3 %). En revanche, en valeur, l'émission nette de pièces devient négative (-0,2 million de F CFP), sous l'effet d'une progression des retraits de circulation des pièces de 100 F CFP et 20 F CFP. Pour ces 2 coupures, le nombre de pièces versées aux guichets de l'IEOM est supérieur à celui des pièces émises, révélant un afflux de pièces depuis les autres Territoires de la zone d'émission.

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de pièces au 31 décembre 2011



Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de billets au 31 décembre 2011



⁹ L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence IEOM de Wallis-et-Futuna depuis son ouverture.

4. La masse monétaire (M3) et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONETAIRE

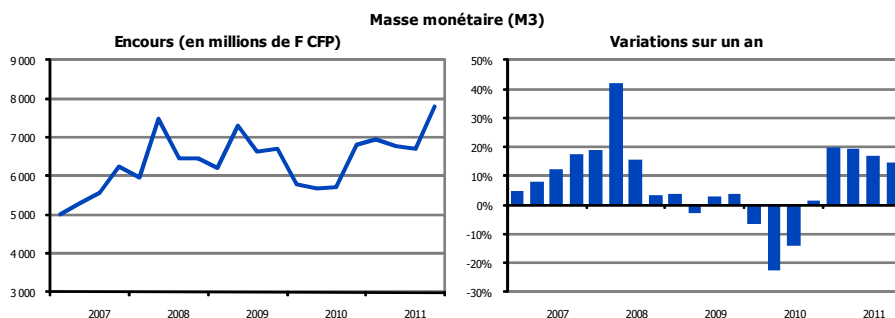
La masse monétaire (M3) progresse de 14,9 % en 2011, contre 1,6 % en 2010. Elle atteint ainsi au 31 décembre 7,8 milliards de F CFP. La masse monétaire a fortement augmenté au dernier trimestre 2011, grâce à la hausse des dépôts à vue (+29,0 % sur un trimestre). L'agrégat M1, qui regroupe les composantes les plus liquides, progresse ainsi de 14,7 % sur l'année. Il constitue 84 % de la masse monétaire totale.

M2-M1 (constitué exclusivement des comptes sur livrets) reste stable (-0,3 %) tandis que M3-M2 (assimilable aux dépôts à terme) est en hausse de 33,7 %.

Composantes de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variation 2011/2010
Circulation fiduciaire	1 822	1 929	2 001	2 137	2 147	0,5%
<i>Billets</i>	<i>1 821</i>	<i>1 928</i>	<i>2 000</i>	<i>2 136</i>	<i>2 147</i>	<i>0,5%</i>
<i>Pièces</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
Dépôts à vue	3 027	3 033	3 416	3 581	4 411	23,2%
TOTAL M1	4 849	4 962	5 417	5 718	6 558	14,7%
M2-M1	458	417	611	568	567	-0,3%
Comptes sur livrets	458	417	611	568	567	-0,3%
TOTAL M2	5 307	5 379	6 028	6 286	7 125	13,3%
M3-M2	945	1 072	664	516	691	33,7%
Dépôts à terme	945	1 072	664	516	691	33,7%
Total M3	6 252	6 452	6 692	6 802	7 815	14,9%

Source : IEOM



Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

La création monétaire en 2011 résulte principalement de l'augmentation des créances du Trésor public envers l'économie (+17,2 %) et d'une hausse des concours sur ressources monétaires. Ces évolutions permettent d'atténuer le recul constaté des avoirs hors zone d'émission sur la période (-5,1 %).

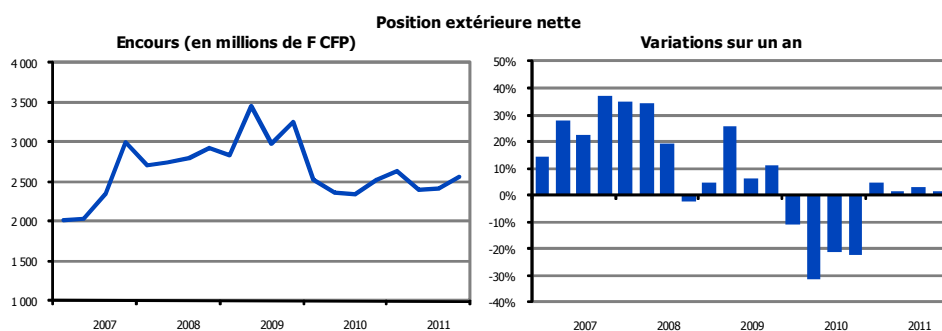
Les avoirs collectés par les établissements de crédit locaux restent nettement supérieurs aux financements bancaires (en augmentation de 23,5 %) accordés par ces mêmes

établissements. En 2011, la position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) progresse légèrement de 1,4 % et reste largement excédentaire à 2,6 milliards de F CFP, traduisant un excédent structurel de liquidités du système bancaire local.

Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variation 2011/2010
Avoirs hors zone d'émission	6 208	5 937	7 135	6 482	6 148	-5,1%
Institut d'émission	2 971	2 761	3 609	3 740	3 421	-8,5%
Etablissements de crédit	3 238	3 176	3 525	2 742	2 728	-0,5%
Créances du Trésor Public	616	761	689	1 243	1 457	17,2%
Concours sur ressources monétaires	-572	-246	-1 131	-923	209	n.s
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 417	1 457	1 362	1 298	1 604	23,5%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 989	1 704	2 493	2 221	1 394	-37,2%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>596</i>	<i>603</i>	<i>619</i>	<i>585</i>	<i>593</i>	<i>1,3%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>99</i>	<i>93</i>	<i>95</i>	<i>95</i>	<i>94</i>	<i>-1,3%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>241</i>	<i>245</i>	<i>266</i>	<i>212</i>	<i>162</i>	<i>-23,6%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Divers</i>	<i>1 053</i>	<i>763</i>	<i>1 513</i>	<i>1 329</i>	<i>546</i>	<i>-58,9%</i>
Total M3	6 252	6 452	6 692	6 802	7 815	14,9%
Position extérieure nette	2 996	2 931	3 260	2 530	2 566	1,4%

Source : IEOM



5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Remarque liminaire : l'IEOM procède dans les collectivités d'outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, sur les engagements de hors bilan (tels que les avals et cautions bancaires) ainsi que sur les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986. Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients et de les ventiler par secteurs d'activité.

5.1 TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2011, les établissements de crédits ont déclaré un encours de risque global (hors particuliers) de 2,2 milliards de F CFP, soit un niveau équivalent à celui de 2010. Le commerce représente plus de la moitié des risques bancaires (53 %), suivi des services (28 %) et du secteur non marchand (15 %).

Les engagements dans le secteur du commerce progressent de 21,9 %, tandis que ceux des services reculent de 22,0 % (dont 22,7 % pour l'immobilier). Les engagements du secteur non marchand sont également à la baisse (-15,4 %).

Les engagements sectoriels au 31 décembre

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Agriculture, élevage, pêche	5	7	6	5	5	-0,2%
Industries	9	10	12	9	25	179,7%
Production d'électricité, d'eau et de gaz	5	5	5	5	15	217,6%
Construction et BTP	197	144	86	41	33	-17,6%
Commerce	828	714	881	942	1 148	21,9%
Services	503	957	895	780	609	-22,0%
Hôtels et restaurants	49	40	42	37	29	-21,3%
Transport et communication	34	26	33	41	37	-9,9%
Immobilier, location et autres services	420	892	820	702	543	-22,7%
Secteurs non marchands	576	512	447	384	325	-15,4%
Total des risques sectoriels	2 123	2 349	2 332	2 166	2 161	-0,2%

Source : IEOM

Au 31 décembre 2011, les crédits à terme représentent 63,4 % des risques pris par les établissements financiers à Wallis-et-Futuna. Le total des crédits déclarés diminue de 3,1 %, alors que les engagements de hors bilan (cautions bancaires) progressent de 14,7 % et atteignent 18,7 % du total des risques déclarés.

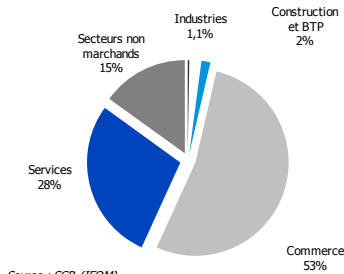
Les crédits à terme restent stables, après avoir reculé en 2010 (-11,4 %) et 2009 (-12,3 %). Les crédits à court terme (hors douteux) sont en baisse de 23,4 % mais les engagements douteux ont également diminué (-7,7 %). Les opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat (LOA) ne sont pas pratiquées à Wallis-et-Futuna.

Structure des risques par nature

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Court terme	412	402	464	437	386	-11,8%
Court terme hors douteux	60	82	144	116	89	-23,4%
Douteux	352	320	320	321	297	-7,7%
A Terme	1 238	1 772	1 553	1 376	1 371	-0,4%
Crédit-Bail	0	0	0	0	0	
Total des crédits	1 650	2 173	2 017	1 813	1 756	-3,1%
Hors-Bilan	182	176	315	353	404	14,7%
Total des risques	1 833	2 349	2 332	2 166	2 161	-0,2%

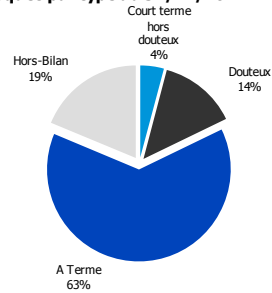
Source : IEOM

Risques par secteur au 31/12/2011



Source : SCR (IEOM)

Risques par type au 31/12/2011



5.2 LA CONCENTRATION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Les risques bancaires déclarés sur les entreprises, restent à Wallis-et-Futuna très concentrés. Au 31 décembre 2011, les 2 plus importants bénéficiaires en montant concentrent 27,6 % des risques totaux et les 5 premiers bénéficiaires 58,8 %. Ces niveaux sont légèrement inférieurs à ceux de 2010.

Concentration des risques bancaires sur les entreprises

en % du risque total	2007	2008	2009	2010	2011
2 premiers bénéficiaires	31,1%	32,6%	30,6%	31,2%	27,6%
5 premiers bénéficiaires	54,2%	66,8%	61,1%	61,6%	58,8%
10 premiers bénéficiaires	66,6%	85,7%	82,7%	83,2%	85,0%
20 premiers bénéficiaires	76,4%	93,8%	92,4%	92,9%	95,5%

Source : IEOM

Perspectives

Au début de l'année 2012, la conjoncture économique est affectée par une ambiance générale attendiste, conséquence probable des élections territoriales de mars pour le renouvellement des membres de l'Assemblée Territoriale.

L'activité dans le secteur du BTP, qui constitue l'un des secteurs clés de l'économie locale, devrait cependant rester dynamique bénéficiant d'un volume de travaux conséquent issu des contrats de développement, du Fed et, à un degré moindre, de la commande privée. Des chantiers de moindre envergure sont également prévus et devraient permettre d'assurer un flux de travaux aux entreprises de petites dimensions.

Au titre du X^e FED le principal projet retenu concerne la reconstruction du quai de Leava à Futuna pour un coût qui devrait être sensiblement supérieur au milliard de F CFP. Les travaux d'études devraient être lancés en 2012 pour un démarrage du chantier en 2013.

L'activité économique sur le Territoire sera par ailleurs particulièrement impactée par le contrat de développement pour la période 2012-2016, en attente de signature. Les priorités de ce projet portent sur l'amélioration du cadre de vie de la population ainsi que sur des investissements, au niveau des infrastructures de transport notamment, afin de favoriser les perspectives de développement économique de l'archipel.

Un certain nombre de défis restent néanmoins à relever afin d'inscrire le Territoire dans une dynamique de développement et de structuration de son économie.

L'exode de la population et notamment de la jeunesse, avec en corollaire une diminution importante et rapide de la population scolarisée, constitue pour le Territoire un point d'alerte.

Le développement du tissu économique devient une priorité pour permettre la création de richesses et un plus large accès de la population à l'emploi. La mise en œuvre d'une structure d'appui administrative et technique favorisant la création d'entreprises ou de petites unités artisanales (création et accompagnement) dans les secteurs productifs ou de services, est nécessaire et constitue très probablement l'un des premiers leviers à activer. La création d'une zone industrielle et artisanale pourrait également favoriser l'émergence d'un tissu économique en offrant les conditions favorables à des implantations (création et gestion d'une plate-forme foncière et in fine accès aux moyens de financement).

Il reste que l'économie locale est, totalement dépendante de la commande publique et des transferts publics initiés par l'État. Le territoire souffre en effet d'une capacité d'autofinancement faible qui ne lui permet pas de réaliser un volume suffisant d'investissement. La mise en place d'un dispositif fiscal adapté permettrait de dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'investissement et à la recherche de financements.

Par ailleurs, le thème de la vie chère a fortement mobilisé les forces vives de l'archipel et la population au cours des derniers mois. Il est rappelé qu'un accord tripartite (État/Territoire/Syndicat) a prévu en fin d'année la mise en place d'outils destinés à organiser une réflexion, à étudier les mécanismes de formation des prix et à proposer des solutions. Les structures ont été mises en place et des mesures permettant d'améliorer la situation sont attendues.

Enfin, l'engagement pour l'organisation des mini-jeux de 2013 va se poursuivre au cours de l'année 2012 avec, en perspective, la réussite d'un projet qui pourrait contribuer à la promotion de l'archipel.

ANNEXES

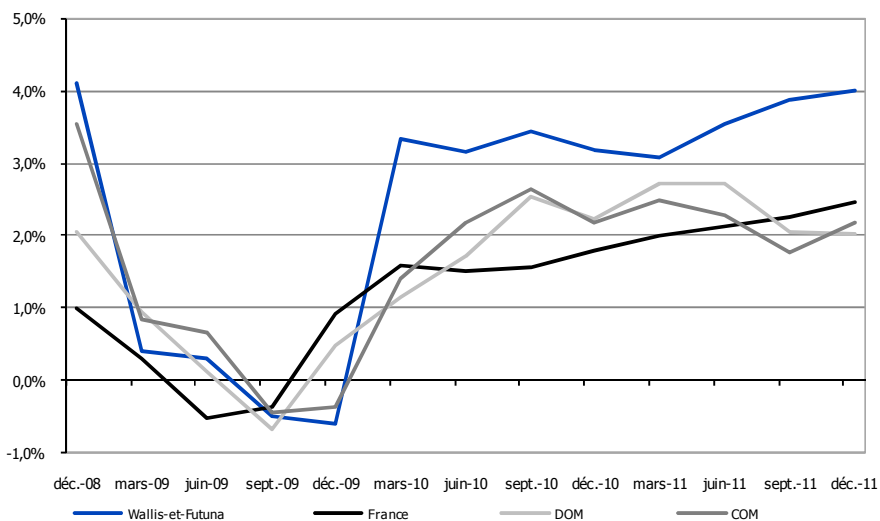
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : juin 2008, en %					
2009	-0,5	0,7	3,1	-8,4	-0,6
2010	3,2	4,3	1,8	9,5	-0,1
2011	4,0	3,8	1,9	10,8	2,3
Moyenne annuelle, indice base 100 : juin 2008, en %					
2009	-0,1	3,1	3,3	-9,9	-0,3
2010	3,3	3,5	2,4	12,8	-0,8
2011	3,6	3,4	1,3	11,0	1,9
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2009	-0,5	0,2	0,8	-1,3	-0,2
2010	3,2	1,3	0,5	1,5	0,0
2011	4,0	1,1	0,5	1,7	0,7

Source : STSEE

Evolution en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation



Sources : INSEE, STSEE

Tableau 2
Emploi total par branche

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services non marchands	Emploi total	
Niveau (en nombre de salariés déclarés auprès de la CLR au 30/06)							
2009	8	74	85	629	1 231	2 027	
2010	8	83	114	626	1 189	2 020	
2011	5	88	104	644	1 190	2 031	
Part dans l'emploi total (en %)							
						Niveau	Taux de croissance
2009	0,4	3,7	4,2	31,0	60,7	2 027	-0,8%
2010	0,4	4,1	5,6	31,0	58,9	2 020	-0,3%
2011	0,2	4,3	5,1	31,7	58,6	2 031	0,5%

Source : CLR

Tableau 3
Structure des importations

en millions de F CFP	2001	2008	2009	2010	2011	Part en 2011 (%)	Variation 2011/2010
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	104	101	106	114	128	2,1%	12,4%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires	1 383	1 495	1 413	1 756	1 639	26,3%	-6,7%
C1 Habillement, cuir	155	130	111	110	142	2,3%	29,2%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	60	51	46	42	42	0,7%	-1,4%
C3 Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	224	305	311	273	403	6,5%	47,3%
C4 Equipements du foyer	337	342	214	284	400	6,4%	41,1%
D0 Produits de l'industrie automobile	453	687	327	436	474	7,6%	8,7%
E1 Bateaux, avions, trains, motos	61	101	65	141	191	3,1%	35,6%
E2 Equipements mécaniques	304	436	239	355	399	6,4%	12,5%
E3 Equipements électriques et électroniques	203	317	362	274	276	4,4%	0,8%
F1 Produits minéraux	254	151	96	134	147	2,4%	9,5%
F2 Produits de l'industrie textile	59	59	49	78	77	1,2%	-1,3%
F3 Produits en bois, papier ou carton	167	175	106	155	142	2,3%	-8,5%
F4 Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	231	252	237	297	336	5,4%	12,9%
F5 Métaux et produits métalliques	177	254	166	161	258	4,1%	59,7%
F6 Composants électriques et électroniques	121	169	106	169	119	1,9%	-29,2%
G1 Combustibles et carburants	409	898	736	923	1 057	17,0%	14,5%
G2 Eau, gaz, électricité	0,4	-	-	-	0	0,0%	
Total	4 706	5 925	4 689	5 737	6 229	100,0%	8,6%

Sources : Douanes, I/EOM

Tableau 4
Comptes administratifs du budget principal du Territoire

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Section de fonctionnement						
Dépenses	2 975	2 816	3 235	2 816	3 086	9,6%
Denrées et fournitures	84	97	91	87	95	8,6%
Frais de personnel	1 089	1 138	1 126	1 111	1 119	0,7%
Travaux fournitures et services extérieurs	166	143	175	142	174	22,8%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	373	376	384	383	390	1,9%
Allocations subventions	632	598	588	538	530	-1,5%
Frais de gestion générale et de transport	208	182	198	174	220	26,5%
Frais financiers	226	268	427	300	386	28,8%
Charges exceptionnelles	7	0	7	0	0	
Résultats antérieurs	4	0	27	21	29	38,8%
Prélèvement	186	13	213	61	143	136,3%
Recettes	2 649	2 996	3 286	2 866	2 942	2,7%
Produits de l'exploitation	1 048	1 179	920	1 090	1 158	6,2%
Produits domaniaux	7	2	0	0	1	
Produits financiers (*)	31	42	644	84	123	47,0%
Remboursements subventions participations	529	705	710	653	524	-19,8%
Impôts indirects	906	913	778	834	922	10,6%
Impôts directs autres que contributions	0	154	0	0	0	
Contributions directes	128	0	234	205	214	4,5%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	
Résultats antérieurs	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit de fonctionnement	-326	180	51	49	-144	-391,5%
Report de l'exercice N-1	255	-71	109	160	209	30,9%
Solde de section, y compris report	-71	109	160	209	65	-68,8%
Section d'investissement						
Dépenses	323	141	115	118	295	149,6%
Subvention d'équipement	0	0	0	0	0	
Frais d'études et de recherches	3	0	4	0	0	
Emprunts	12	14	13	9	4	-53,2%
Terrains	0	0	0	0	0	
Bâtiments	3	0	0	0	3	
Voies & réseaux	0	0	5,6	6,3	2,4	-62,2%
Matériel, outillage et mobilier	48	47	28,4	19,9	30,0	51,2%
Matériel de transport	26	12	10,6	8,0	19,3	142,6%
Immobilisations incorporelles	1	0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Travaux de bâtiments	165	25	33,2	58,3	194,5	233,6%
Travaux de voies et réseaux	59	38	18,5	16,8	42,1	150,0%
Autres travaux	4	5	1,1	0,4	0,0	-100,0%
Recettes	309	191	235	68	431	531,9%
Subvention d'équipement de l'Etat	108	178	22	8	288	3654,8%
Prélèvement	186	13	213	61	143	136,3%
Titres et valeurs	15	0	0	0	0	
Excédent / déficit d'investissement	-14	50	120	-50	135	-370,2%
Report de l'exercice N-1	151	137	187	307	256	-16,4%
Solde de section, y compris report	137	187	307	256	392	52,8%
Fonds de roulement global	66	296	466	466	457	-1,8%

* dont prélèvement SPT : 588 millions de F CFP en 2009

Source : Trésor public

Tableau 5
Comptes administratifs du budget annexe du Service des Postes et Télécommunications

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Section de fonctionnement						
Dépenses	536	488	1 012	500	522	4,4%
Denrées et fournitures	6	7	6	7	6	-11,1%
Frais de personnel	143	150	143	148	143	-3,0%
Travaux fournitures et services extérieurs	48	39	34	55	38	-30,9%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	191	147	129	210	211	0,4%
Frais de gestion générale et de transport	36	59	51	53	43	-17,9%
Frais financiers	10	9	8	7	7	-11,6%
Reversement budget du Territoire	0	0	589	0	0	
Charges exceptionnelles	0	2	2	0	0	
Résultats antérieurs	0	0	3	0	0	
Prélèvement	101	75	46	20	74	262,7%
Recettes	631	644	655	633	640	1,1%
Produits de l'exploitation	631	644	655	633	640	1,1%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit de fonctionnement	95	156	-357	132	117	-11,4%
Report de l'exercice N-1	345	440	596	239	371	55,5%
Solde de section, y compris report	440	596	239	371	488	31,6%
Section d'investissement						
Dépenses	92	79	58	62	71	14,1%
Emprunts	26	27	28	28	29	3,5%
Matériel, outillage et mobilier	4	12	2	8	6	-22,5%
Matériel de transport	5	8	5	5	12	115,1%
Immobilisations incorporelles	20	1	11	3	3	-4,5%
Travaux de bâtiments	5	8	2	4	12	170,9%
Travaux de voies et réseaux	32	24	11	14	9	-30,5%
Recettes	101	75	46	20	74	262,7%
Subvention d'équipement de l'Etat	0	0	0	0	0	
Prélèvement	101	75	46	20	74	262,7%
Emprunts	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit d'investissement	10	-4	-12	-42	3	-106,8%
Report de l'exercice N-1	63	73	69	56	15	-74,3%
Solde de section, y compris report	73	69	56	15	17	19,7%
Fonds de roulement global	513	665	295	386	506	31,2%

Source : Trésor public

Tableau 6
Comptes administratifs des Circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave)

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Recettes						
Uvea	385	372	360	358	359	0,2%
investissement	61	58	55	58	51	-12,2%
fonctionnement	324	314	306	300	308	2,6%
Alo	147	172	154	147	173	17,4%
investissement	28	22	26	30	14	-52,3%
fonctionnement	120	150	128	117	158	35,2%
Sigave	104	108	103	132	120	-8,9%
investissement	17	18	17	30	9	-70,2%
fonctionnement	87	90	86	102	111	8,9%
Total recettes	636	651	617	637	652	2,3%
investissement	105	97	98	118	74	-37,1%
fonctionnement	531	554	519	520	577	11,2%
Dépenses						
Uvea	372	336	332	355	378	6,3%
investissement	63	45	53	66	65	-1,2%
fonctionnement	309	291	279	290	313	8,1%
Alo	174	171	163	122	215	75,5%
investissement	43	52	37	18	60	233,3%
fonctionnement	131	119	125	104	155	48,1%
Sigave	110	106	105	118	166	40,3%
investissement	22	15	20	19	45	142,6%
fonctionnement	88	91	85	100	121	21,1%
Total dépenses	656	613	600	596	759	27,3%
investissement	128	112	110	102	171	66,5%
fonctionnement	528	500	490	494	588	19,2%
Résultat des opérations	-20	39	17	41	-107	-362,3%

Source : Trésor public

Tableau 7
Comptes administratifs de l'Agence de santé

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011*	Variation 2011/2010
Section de fonctionnement					
Recettes courantes de fonctionnement	3 090	2 725	2 914	2 881	-1,1%
Dépenses courantes de fonctionnement	3 140	2 708	2 860	2 935	2,6%
dont frais de personnel	1 240	1 304	1 302	1 420	9,1%
dont autres frais généraux hors transports	1 522	1 086	1 179	1 252	6,2%
dont transports	271	247	280	263	-6,1%
dont frais financiers	4	3	2	2	0,5%
Résultat réel de fonctionnement	-42	17	54	-53	-199,0%
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	63	21	37	89	139,2%
Résultat budgétaire de fonctionnement	21	37	89	35	-60,4%
Section d'investissement					
Recettes réelles d'investissement	169	228	220	27*	-87,8%
dont subventions	117	161	145		
dont emprunts					
Dépenses réelles d'investissement	299	220	236	169	-28,3%
dont remboursement d'emprunt		25	25	26	4,9%
Résultat réel d'investissement	-130	8	-16	-142	789,7%
Excédent ou déficit d'investissement reporté	457	327	335	321	-4,2%
Résultat budgétaire d'investissement	327	335	321	179	-44,4%
Résultat budgétaire global	347	372	410	214	-47,9%

*n'inclut pas le total des recettes attendues au titre du contrat de développement 2007-2011 (ne reprend que les sommes décaissées; le solde sera reporté en 2012)

Source : Agence de santé

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

en millions de F CFP	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2010/2009	2011/2010
Sociétés	1 848	1 871	2 346	1 678	2 289	-28,5%	36,4%
Dépôts à vue	1 133	1 318	1 808	1 307	1 794	-27,7%	37,2%
Placements liquides ou à court terme	542	430	382	371	495	-3,0%	33,5%
Comptes d'épargne à régime spécial							
Placements indexés sur les taux du marché	542	430	382	371	495	-3,0%	33,5%
<i>dont comptes à terme</i>	542	421	360	189	346	-47,5%	83,2%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	0	9	23	182	149	706,9%	-18,0%
<i>dont certificats de dépôts</i>							
Epargne à long terme	173	123	156	0	0	-100,0%	
<i>dont OPCVM non monétaires</i>							
Ménages	2 819	2 740	2 664	2 856	3 040	7,2%	6,5%
Dépôts à vue	1 443	1 128	1 091	1 227	1 390	12,4%	13,3%
Placements liquides ou à court terme	635	834	718	597	590	-16,8%	-1,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	444	405	589	548	525	-6,9%	-4,4%
<i>Livrets ordinaires</i>	444	405	589	548	525	-6,9%	-4,4%
<i>Livrets A et bleus</i>							
<i>Livrets jeunes</i>							
<i>Livrets d'épargne populaire</i>							
<i>CODEVI</i>							
<i>Comptes d'épargne logement</i>							
Placements indexés sur les taux du marché	191	429	129	49	66	-62,2%	35,0%
<i>dont comptes à terme</i>	136	372	26	49	66	88,6%	35,0%
<i>dont bons de caisse</i>							
<i>dont OPCVM monétaires</i>	55	57	103	0	0	-100,0%	
Epargne à long terme	741	778	855	1 032	1 060	20,6%	2,7%
<i>Plans d'épargne logement</i>							
<i>Plans d'épargne populaire</i>							
<i>Autres comptes d'épargne</i>							
<i>Portefeuille-titres</i>	20	8	15	14	10	-5,6%	-26,3%
<i>OPCVM non monétaires</i>	99	44	65	96	104	48,2%	8,1%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	622	726	775	921	946	18,8%	2,6%
Autres agents	3 937	3 982	3 909	4 034	3 935	3,2%	-2,4%
Dépôts à vue	450	587	517	1 046	1 227	102,3%	17,2%
Placements liquides ou à court terme	1 184	2 172	2 181	2 178	1 958	-0,1%	-10,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	14	12	22	20	42	-11,1%	113,5%
Placements indexés sur les taux du marché	1 170	2 160	2 158	2 159	1 916	0,0%	-11,3%
<i>dont comptes à terme</i>	267	280	279	279	279	0,1%	0,1%
Epargne à long terme	2 303	1 223	1 211	809	751	-33,2%	-7,2%
TOTAL	8 604	8 593	8 919	8 567	9 265	-3,9%	8,1%
Dépôts à vue	3 027	3 033	3 416	3 581	4 411	4,8%	23,2%
Placements liquides ou à court terme	2 361	3 436	3 280	3 146	3 043	-4,1%	-3,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	458	417	611	568	567	-7,0%	-0,3%
Placements indexés sur les taux du marché	1 903	3 018	2 669	2 578	2 476	-3,4%	-3,9%
Epargne à long terme	3 217	2 124	2 223	1 841	1 811	-17,2%	-1,6%

Source : IEOM

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions de F CFP						Variations	
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	2010/2009	2011/2010
Sociétés	1 128	1 458	1 241	1 092	1 137	-12,0%	4,1%
Crédits d'exploitation	161	177	154	103	88	-32,8%	-14,4%
<i>Créances commerciales</i>	0	0	0	0	12		
<i>Crédits de trésorerie</i>	22	31	13	0	0		
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0	0	1	0	0		
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	139	146	141	103	76	-26,7%	-26,1%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0		
Crédits d'investissement	920	1 254	1 070	943	843	-11,9%	-10,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	920	1 254	1 070	943	843	-11,9%	-10,7%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	34	28	21	66	65	213,2%	-1,5%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	7	0	0	0	139		
Autres crédits	40	27	17	46	67	166,0%	47,0%
Ménages	1 732	1 673	1 467	1 255	1 357	-14,4%	8,1%
Crédits à la consommation	999	1 024	941	893	1 073	-5,2%	20,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	977	1 003	925	872	1 063	-5,7%	21,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	22	21	17	21	11	24,2%	-47,4%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	725	642	521	363	283	-30,5%	-21,9%
Autres crédits	8	7	4	0	0		
Collectivités locales	424	384	361	304	273	-16,0%	-10,1%
Crédits d'exploitation	0	0	0	0	0		
<i>Crédits de trésorerie</i>							
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>							
Crédits d'investissement	424	384	361	304	273	-16,0%	-10,1%
<i>Crédits à l'équipement</i>	424	384	361	304	273	-16,0%	-10,1%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	0	0	0	0	0		
Autres crédits	0	0	0	0	0		
Autres agents et CCB non ventilés	162	155	112	100	67	-10,3%	-33,3%
Total encours sain	3 446	3 670	3 181	2 751	2 833	-13,5%	3,0%
Créances douteuses brutes	730	717	754	792	547	5,2%	-31,0%
Créances douteuses nettes	348	315	347	338	283	-2,4%	-16,3%
<i>dont entreprises</i>	249	212	219	207	201	-5,4%	-3,1%
<i>dont ménages</i>	97	98	128	131	82	2,7%	-37,1%
Provisions	382	402	407	454	264	11,7%	-42,0%
Total encours brut	4 176	4 387	3 934	3 544	3 380	-9,9%	-4,6%
Taux de créances douteuses	17,5%	16,3%	19,2%	22,4%	16,2%	3,2 pt	-6,2 pt
Taux de provisionnement	52,3%	56,1%	54,0%	57,3%	48,2%	3,3 pt	-9,1 pt

Source : IEOM

Tableau 3
La circulation fiduciaire

Emissions de pièces en millions de F CFP						Variations	
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	2010/2009	2011/2010
En nombre	794 636	872 872	926 046	1 000 151	1 035 045	8,0%	3,5%
100 F CFP	-17 439	-17 879	-18 882	-23 131	-37 381	22,5%	61,6%
50 F CFP	15 648	12 390	12 629	12 821	9 828	1,5%	-23,3%
20 F CFP	-11 155	-7 405	-8 453	-8 452	-13 952	0,0%	65,1%
10 F CFP	94 768	108 767	112 692	131 688	134 235	16,9%	1,9%
5 F CFP	107 263	128 455	141 575	162 764	174 360	15,0%	7,1%
2 F CFP	229 277	246 271	262 242	278 229	293 728	6,1%	5,6%
1 F CFP	376 274	402 273	424 243	446 232	474 227	5,2%	6,3%
En millions de F CFP	1,1	1,3	1,4	1,3	-0,2	-4,9%	-119,4%
100 F CFP	-1,7	-1,8	-1,9	-2,3	-3,7	22,5%	61,6%
50 F CFP	0,8	0,6	0,6	0,6	0,5	1,6%	-23,3%
20 F CFP	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	0,0%	65,1%
10 F CFP	0,9	1,1	1,1	1,3	1,3	16,8%	2,0%
5 F CFP	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	14,8%	7,2%
2 F CFP	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	6,1%	5,7%
1 F CFP	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	5,2%	6,3%

Source : I/EOM

Emissions de billets en millions de F CFP						Variations	
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	2010/2009	2011/2010
En nombre	327 439	329 074	354 836	366 230	367 793	3,2%	0,4%
10 000 F CFP	148 262	156 621	158 491	174 902	168 808	10,4%	-3,5%
5 000 F CFP	66 346	66 186	77 257	79 102	81 431	2,4%	2,9%
1 000 F CFP	105 621	103 495	114 968	112 790	121 397	-1,9%	7,6%
500 F CFP	7 210	2 772	4 120	-564	-3 843	-113,7%	581,4%
En millions de F CFP	1 924	2 002	2 088	2 257	2 215	8,1%	-1,9%
10 000 F CFP	1 483	1 566	1 585	1 749	1 688	10,3%	-3,5%
5 000 F CFP	332	331	386	396	407	2,5%	2,9%
1 000 F CFP	106	103	115	113	121	-1,9%	7,6%
500 F CFP	4	1	2	0	-2	-114,1%	581,4%

Source : I/EOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Février

- **Conflit EEFW.** À la suite de menaces proférées à l'encontre du personnel de l'entreprise et de dégradations commises sur le matériel et les installations de la société, les agents d'EEFW ont fait valoir leur droit de retrait, occasionnant des coupures d'eau et d'électricité sur l'île de Wallis.
- **Huilerie de Wallis.** L'huilerie « Lolotasi » de Wallis a été inaugurée le 21 février. Celle-ci a été créée en 2010, grâce au soutien du Conseil territorial des femmes et de l'État. Son objectif est de développer la fabrication d'huile de coco parfumée et de valoriser d'autres plantes à parfum.
- **Lycée agricole.** Le nouveau lycée agricole, installé sur le site du collège Vaimoana à Lavegahau, a été inauguré le 22 février 2011. L'objectif de ce lycée (2^{ème} du Territoire) est de former, sans qu'ils aient à quitter le Territoire, de futurs chefs d'exploitation et de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole.
- **CCIMA.** Le bureau de la Chambre de commerce, d'industrie, de métiers et de l'agriculture a été élu, le 28 février, sur la base de nouveaux statuts. La durée du mandat du Président est portée de trois à cinq ans et trois nouvelles catégories d'activités (commerce et industrie, artisanat et services, agriculture élevage et pêche) ont été créées, représentées par huit membres.

Mars

- **Secrétaire général des îles Wallis-et-Futuna.** M. Jean-Paul Mosnier a pris ses fonctions, le 3 mars, en tant que Secrétaire général des îles Wallis-et-Futuna. Il remplace M. Thierry Bonnet qui a exercé cette fonction pendant deux ans.

Mai

- **FED.** Une mission du Fonds européen de développement, conduite par M. Wiekpe Van Der Goot, Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union Européenne dans le Pacifique s'est rendue à Wallis-et-Futuna du 16 au 21 mai 2011. La mission a fait le point sur l'état d'avancement des travaux dans le cadre du IX^e FED (port de commerce à Mata'Utū, réfection d'établissements scolaires, etc.). L'ambassadeur a également procédé à la signature d'une convention avec le Territoire, relative au « Soutien à la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les PTOM du Pacifique ».
- **Déléguée des femmes.** Mme Pipiena Keletaona a été nommée, le 23 mai, déléguée aux droits de la femme. Elle était précédemment Présidente du Conseil territorial des femmes.

Juillet

- **Validation des acquis de l'expérience (VAE).** Le vice-rectorat des Îles Wallis-et-Futuna et le rectorat de l'académie de Paris ont signé, le 4 juillet, une convention de partenariat pour la mise en place d'un dispositif de VAE sur le Territoire. L'académie de Paris s'engage, entre autres, à traiter les demandes des candidats à la VAE, à former le

personnel affecté à l'accompagnement des candidats sur le Territoire et à mettre à disposition ses outils et ressources en matière de VAE.

- **50^{ème} anniversaire du statut de Wallis-et-Futuna.** Les îles Wallis-et-Futuna ont célébré du 13 au 29 juillet les cinquante ans du statut de Territoire d'outre-mer, issu de la loi du 29 juillet 1961. À cette occasion, Mme Marie-Luce Penchard s'est déplacée à Wallis puis à Futuna et a notamment participé à l'inauguration de structures administratives. La Ministre était accompagnée d'une délégation d'élus calédoniens et de représentants de la communauté wallisienne de Nouvelle-Calédonie.
- **Enseignement.** Une convention de coopération pour le recrutement et la formation initiale des enseignants du premier degré des Îles Wallis-et-Futuna a été signée entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, le 30 juillet. Le texte confirme le soutien de la Nouvelle-Calédonie pour le recrutement et la formation des instituteurs.

Août

- **Jeux du Pacifique.** Wallis-et-Futuna a participé aux 14^{ème} Jeux du Pacifique qui se sont déroulés du 27 août au 10 septembre en Nouvelle-Calédonie. La délégation, composée de 75 athlètes, s'est classée 10^{ème} sur les 22 pays participants en remportant 12 médailles.

Septembre

- **TNT.** Le 27 septembre, les îles de Wallis et Futuna sont totalement passées à la Télévision terrestre numérique. Néanmoins, devant le nombre important de foyers non équipés du matériel nécessaire à la réception en mode numérique, l'émission en mode analogique a été prolongée jusqu'à fin novembre 2011.
- **Directeur général de l'IEOM.** Le nouveau directeur général de l'IEOM, M. Nicolas de Sèze a effectué, du mercredi 28 septembre au 1^{er} octobre, une première visite à Wallis-et-Futuna. À cette occasion, il a pu rencontrer les autorités administratives et coutumières ainsi que les principaux acteurs économiques de la place.

Octobre

- **Vie chère.** En marge de la session extraordinaire de l'Assemblée territoriale, du 4 au 7 octobre, deux manifestations ont eu lieu pour dénoncer le coût de la vie sur le Territoire. Les élus de l'Assemblée territoriale, convoqués pour une séance de travail sur ce thème, ont examiné les solutions possibles pour réduire le coût de l'électricité et son impact sur le budget des ménages.
- **Caisse des prestations sociales (CPS WF).** L'arrêté du 12 octobre entérine la création de la Caisse des Prestations sociales de Wallis-et-Futuna issue de l'unification de la Caisse locale de retraite et de la Caisse de compensation des prestations familiales.
- **Tarification Internet.** Les élus de l'Assemblée territoriale ont voté en octobre une réduction des tarifs internet. À partir du 1^{er} novembre, les tarifs ont en moyenne baissé de 30 %.

Novembre

- **Vie chère.** Un accord concernant la vie chère à Wallis-et-Futuna a été signé, le 14 novembre, entre l'Assemblée, les syndicats et le Préfet. Il prévoit, entre autres, la mise

en place de structures de réflexion visant à un meilleur contrôle et suivi des mécanismes de formation des prix.

- **Comité consultatif social et économique.** Le Comité consultatif social et économique a été officiellement installé le 28 novembre, conformément au protocole d'accord signé le 14 novembre à la suite du mouvement de grève mené contre la cherté de la vie. Le Comité rassemble les organisations socioprofessionnelles et a vocation à réfléchir et à formuler des propositions sur les sujets économiques et sociaux concernant le Territoire.

Décembre

- **Budget primitif 2012.** Lors de la session budgétaire de l'Assemblée territoriale, le 7 décembre, le Préfet a annoncé un budget primitif 2012 en hausse de 6,5 %, à 2,8 milliards de F CFP, grâce à une augmentation prévue des taxes douanières de plus de 150 millions de F CFP.
- **Taux de réescompte des crédits aux entreprises.** Le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé, le 13 décembre, de baisser le taux de réescompte des crédits aux entreprises de 25 points, à 1,00 %.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ADIE	Association pour le Développement de l'Initiative Economique
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AE	Autorisation d'Engagement
AED	Service Administration Economique et Développement
AFD	Agence Française de Développement
AIT	Accord Interprofessionnel du Travail
BAC / BAC Pro	Baccalauréat général / Baccalauréat professionnel
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
BIT	Bureau International du Travail
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CA	Comptes Administratifs
CAF	Coût Assurance Fret
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnel
CCIMA	Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture
CCPF	Caisse de Compensation des Prestations Familiales
CDA	Chantier de Développement pour les Adultes
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDJ	Chantier de Développement pour les Jeunes
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CFP	Change Franc Pacifique
CLR	Caisse Locale de Retraites
COICOP	Classification Of Individual Consumption by Purpose
COM	Collectivité d'Outre-mer
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CTF	Conseil Territorial des Femmes
CTI	Code Territorial des Investissements
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts A Terme
DEC	Direction de l'Enseignement Catholique
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DOCUP	Document Unique de Programmation
DOM	Département d'Outre-mer
EB	Epargne Brute
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBF	Enquête Budget des Familles
EC	Etablissement de Crédit
EVASAN	Evacuation Sanitaire
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCC	Fichier Central des Chèques

FED	Fonds Européen de Développement
FGH	Fonds de Garantie à l'Habitat
FGI	Fonds de Garantie Interbancaire
FGTPE	Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises
FOB	Free On Board
GAB	Guichet Automatique de Banque
HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
IGN	Institut Géographique Nationale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
LOA	Location avec Option d'Achat
MEEDDM	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Service de Centralisation des Risques
SEAC	Service d'État de l'Aviation Civile
SITAS	Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-Mer
STARP	Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche
SPT	Service des Postes et Télécommunications
STE	Service Territorial de l'Environnement
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
TEP VERTE	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire
TEG	Taux Effectif Global
TIC	Taxe Intérieure sur la Consommation
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TOM	Territoire d'Outre-mer
TPE	Terminal de Paiement Electronique
UE	Union Européenne
UTG	Unité Technique de Gestion
XPF	CFP Change Franc Pacifique (dénomination ISO)
ZE	Zone d'Emission

Annexe 5 : Liste des publications

Lettre mensuelle

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Fascicules géographiques : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna

Rapport annuel : IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Entreprises de Nouvelle-Calédonie (*mars 2011*)

Les défis de la croissance calédonienne (*déc. 2008*)

L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée (*avril 2008*)

L'économie polynésienne post C.E.P une dépendance difficile à surmonter 1995-2003 (*déc. 2007*)

Les Notes de l'Institut d'émission

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2010 (*avril 2012*)

Le microcrédit professionnel en outre-mer (*avril 2011*)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (*mars 2011*)

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française (*janvier 2011*)

L'habitat dans les outre-mer français (*février 2010*)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*mars 2010*)

Les notes expresses

N°62 L'économie de la Polynésie française en 2011 (*mars 2012*)

N°61 L'économie de Wallis-et-Futuna en 2011 (*mars 2012*)

N°60 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2011 (*mars 2012*)

N°59 Tendances conjoncturelles 4^{ème} trimestre 2011 – Polynésie française (*février 2012*)

N°58 Tendances conjoncturelles 4^{ème} trimestre 2011 – Wallis-et-Futuna (*février 2012*)

N°57 Tendances conjoncturelles 4^{ème} trimestre 2011 – Nouvelle-Calédonie (*février 2012*)

N°56 Premières tendances Polynésie française 4^{ème} trimestre 2011 (*février 2012*)

N°55 Premières tendances Nouvelle-Calédonie 4^{ème} trimestre 2011 (*février 2012*)

N°54 Tendances conjoncturelles 3^{ème} trimestre 2011 – Polynésie française (*décembre 2011*)

N°53 Tendances conjoncturelles 3^{ème} trimestre 2011 – Nouvelle-Calédonie (*décembre 2011*)

N°52 Tendances conjoncturelles 3^{ème} trimestre 2011 – Wallis-et-Futuna (*décembre 2011*)

N°51 Le PNB des banques polynésiennes en 2010 (*novembre 2011*)

N°50 Premières tendances Polynésie française 3^{ème} trimestre 2011 (*novembre 2011*)

N°49 Premières tendances Nouvelle-Calédonie 3^{ème} trimestre 2011 (*novembre 2011*)

N°48 Balances des paiements 2010 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (*octobre 2011*)

N°47 Panorama de la Polynésie française (*septembre 2011*)

N°46 Tendances conjoncturelles 2^{ème} trimestre 2011 – Nouvelle-Calédonie (*septembre 2011*)

N°45 Tendances conjoncturelles 2^{ème} trimestre 2011 – Polynésie française (*septembre 2011*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Guy DELAMAIRE

Malia Fatima HEAFALA

Bernard JEAN-JACQUES

Lanwenn LE CORRE

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Guy DELAMAIRE
Editeur : IEOM
Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa
Achévé d'imprimer en juin 2012 – Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1635-2262
